ESTIMATES

Indian and Northern Affairs Canada and Canadian Polar Commission

Performance Report

For the period ending
March 31, 2001

Canada

Improved Reporting to Parliament
Pilot Document

Each year, the government prepares Estimates in support of its request to Parliament for authority to spend public monies. This request is formalized through the tabling of appropriation bills in Parliament.

The Estimates of the Government of Canada are structured in several parts. Beginning with an overview of total government spending in Part I, the documents become increasingly more specific. Part II outlines spending according to departments, agencies and programs and contains the proposed wording of the conditions governing spending which Parliament will be asked to approve.

The *Report on Plans and Priorities* provides additional detail on each department and its programs primarily in terms of more strategically oriented planning and results information with a focus on outcomes.

The *Departmental Performance Report* provides a focus on results-based accountability by reporting on accomplishments achieved against the performance expectations and results commitments as set out in the spring *Report on Plans and Priorities*.

The Estimates, along with the Minister of Finance's Budget, reflect the government's annual budget planning and resource allocation priorities. In combination with the subsequent reporting of financial results in the Public Accounts and of accomplishments achieved in Departmental Performance Reports, this material helps Parliament hold the government to account for the allocation and management of funds.

©Minister of Public Works and Government Services Canada — 2001

Available in Canada through your local bookseller or by mail from

Canadian Government Publishing — PWGSC

Ottawa, Canada K1A 0S9

Catalogue No. BT31-4/6-2001
ISBN 0-660-61694-7

102-01222/

Foreword

In the spring of 2000 the President of the Treasury Board tabled in Parliament the document "Results for Canadians: A Management Framework for the Government of Canada". This document sets a clear agenda for improving and modernising management practices in federal departments and agencies.

Four key management commitments form the basis for this vision of how the Government will deliver their services and benefits to Canadians in the new millennium. In this vision, departments and agencies recognise that they exist to serve Canadians and that a "citizen focus" shapes all activities, programs and services. This vision commits the government of Canada to manage its business by the highest public service values. Responsible spending means spending wisely on the things that matter to Canadians. And finally, this vision sets a clear focus on results – the impact and effects of programs.

Departmental performance reports play a key role in the cycle of planning, monitoring, evaluating, and reporting of results through ministers to Parliament and citizens. Earlier this year, departments and agencies were encouraged to prepare their reports following certain principles. Based on these principles, an effective report provides a coherent and balanced picture of performance that is brief and to the point. It focuses on results – benefits to Canadians – not on activities. It sets the department's performance in context and associates performance with earlier commitments, explaining any changes. Supporting the need for responsible spending, it clearly links resources to results. Finally the report is credible because it substantiates the performance information with appropriate methodologies and relevant data.

In performance reports, departments strive to respond to the ongoing and evolving information needs of parliamentarians and Canadians. The input of parliamentarians and other readers can do much to improve these reports over time. The reader is encouraged to assess the performance of the organization according to the principles outlined above, and provide comments to the department or agency that will help it in the next cycle of planning and reporting.

This report is accessible electronically from the Treasury Board of Canada Secretariat Internet site:
http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/dpr/dpre.asp
Comments or questions can be directed to this Internet site or to:
Results Management and Reporting Directorate
Treasury Board Secretariat
L'Esplanade Laurier
Ottawa, Ontario, Canada
K1A 0R5
Tel.: (613) 957-7167 – Fax: (613) 957-7044

Indian and Northern Affairs Canada
and
Canadian Polar Commission

Performance Report

For the period ending March 31, 2001

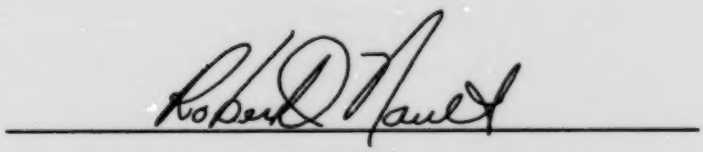

The Honourable Robert D. Nault, P.C., M.P.
Minister of Indian and Northern Affairs Canada

Table of Contents

Section I: Minister's Message 1

Section II: Context 3
Gathering Strength – Canada's Aboriginal Action Plan 3
Circles of Influence 4
Strategic Outcomes 5
Key Co-delivery Partners 6
Profile of Canada's Aboriginal Population 7

Section III: Performance Accomplishments 9
Indian and Inuit Affairs Program 9
Northern Affairs Program 27
Canadian Polar Commission 34

Section IV: Consolidated Reporting 38
Procurement and Contracting 38
Service Improvement Initiative 39
Sustainable Development Strategy 40
Fuel Storage Tanks 42
Other Initiatives Contributing to Results for Canadians 43

Section V: Financial Tables 45

Section VI: Other Information 56
Contacts for Further Information 56
Co-delivery Partner Contacts/Federal Department or Agency 57

Section I – Minister's Message

It is a pleasure to present the 2000–01 Performance Report for Indian and Northern Affairs Canada and the Canadian Polar Commission.

As Minister, I am honoured with a team dedicated to ensuring that First Nations, Inuit and the people of our northern communities are able to enjoy the promise and opportunities of Canada to the fullest extent possible. We know that Canada's prosperity is inexorably linked to the well-being of First Nations, Inuit and Northerners; and that our partnership to ensure that they enjoy a high quality of life, in strong and healthy communities, benefit all Canadians.

A better future for First Nations and Inuit depends upon the work we do today to get the fundamentals right. The progress detailed in this report reflects our commitment to work in partnership to realize common goals and find lasting solutions to longstanding challenges. The range of programs and policies, from economic development to the settling of land claims and self-government agreements, are the product of a common set of priorities that were initially articulated in *Gathering Strength — Canada's Aboriginal Action Plan*, and refined in the 2001 *Speech From the Throne*. Building human capital, strengthening governance capacity, improving infrastructure and promoting economic development, when harnessed together, lay the foundation for more self-reliant, healthy and vibrant First Nations, Inuit and northern communities.

To stimulate job creation in First Nations and Inuit communities, we made available an additional $75 million available for economic development in 2000–01, and have pledged a further $25 million for the current fiscal year, creating a climate for investment and opportunities for growth. We have also worked with First Nations to develop initiatives to increase self-reliance. As of March 2001, First Nations communities, tribal councils and other First Nation organizations were engaged in over 245 projects to test innovative approaches to changing the on-reserve social assistance program from passive income support to an integrated program that provides greater access to skills development, training and employment opportunities.

Our commitment to economic development is also evident in Canada's North, as the gateway for new opportunities and growth. The Diavik Diamonds Project, Canada's second diamond mine, became a reality thanks to the cooperative efforts of all levels of government, Aboriginal people, and environmental and industry stakeholders. We also saw the start of production from three new gas fields in the Fort Liard area, with fifteen new exploration licences being issued for the Mackenzie Delta/Beaufort Sea and Mackenzie Valley region. The sustainable development of the North's natural resources will lay the foundation for stronger communities, greater self-sufficiency and a better quality of life for its people.

The settling of land claims and self-government agreements are also key to building more stable, self-reliant communities which are better able to participate in and contribute to Canada's economic prosperity. Strengthening the governance capacity of First Nations helps ensure that priorities such as health, education and housing are addressed in an open, effective and transparent fashion.

Earlier this year, we signed two self-government Agreements-in-Principle with the Sioux Valley Dakota Nation in Manitoba and with the Meadow Lake First Nations in Saskatchewan. These agreements demonstrate what can be achieved when governments and First Nations work together towards the common goal of establishing effective and stable governments accountable to their people.

These are but a few of the accomplishments described in this year's Performance Report. This report details the work we have done with First Nations, Inuit and Northerners, in the spirit of good will and mutual respect, for stronger Aboriginal and northern communities, and a stronger and better Canada. I invite you to visit our website at www.inac-ainc.gc.ca for even more information.

The challenge of building a better quality of life for First Nations, Inuit and Northerners is considerable; but so is our determination. As a government, however, the challenge is not ours alone; in the spirit of reconciliation and renewal, the task of fulfilling the promise of our country involves us all. It is in this shared endeavour, with a common and worthy purpose, that we will usher in a better and brighter future for First Nations, Inuit, Northerners and, indeed, all Canadians.

Section II – Context

Gathering Strength – Canada's Aboriginal Action Plan

In 1998, the Government of Canada responded to the report of the Royal Commission on Aboriginal Peoples with *Gathering Strength — Canada's Aboriginal Action Plan*. It envisions a new partnership between Aboriginal people and other Canadians; the long-term goal is to work together to ensure that Aboriginal people enjoy a quality of life comparable to that of other Canadians.

Gathering Strength provides overall policy direction for the federal government as a whole, promotes integrated federal planning and development, and encourages partnerships with provinces and territories. INAC supports these horizontal efforts, as well as working to implement *Gathering Strength* as follows:

Indian and Inuit Affairs: *Gathering Strength* has four main objectives: Renewed Partnerships; Strengthened Aboriginal Governments; New Fiscal Relationship; and Strong Communities, People and Economies.

Northern Affairs: Northern Affairs centres on working in partnership with northern Aboriginal and non-Aboriginal residents, including the three territorial governments, and the private sector to advance social, political and sustainable development for all Northerners. Strengthening the economic base for northern communities, building stronger partnerships and fostering more effective governance are consistent with the objectives of *Gathering Strength*.

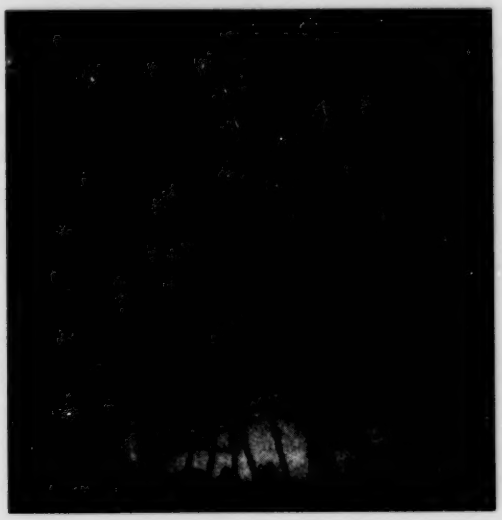

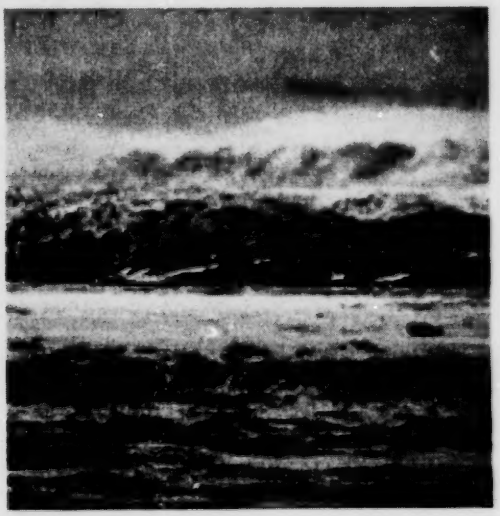

Circles of Influence

INAC's planning process makes reference to three "circles of influence" for reporting the results of activities in terms of short-, medium- and long-term outcomes.

The **operational circle** involves the department's day-to-day activities, the use of its resources and the operations of its policies and programs. Activities at this level are intended to contribute directly to the next level — "the collaborative circle."

The **collaborative circle** relies on the support of partners to achieve goals, build capacity, improve practices and create a supportive climate for initiatives. Activities have a direct influence on short- and medium-term outcomes.

The **global circle** describes both the existing conditions that affect the strategic outcomes, and desirable changes in those conditions. While these conditions are often beyond INAC's direct influence, it is important to focus on activities that contribute to positive changes for First Nations, Inuit and Northerners in the long term.

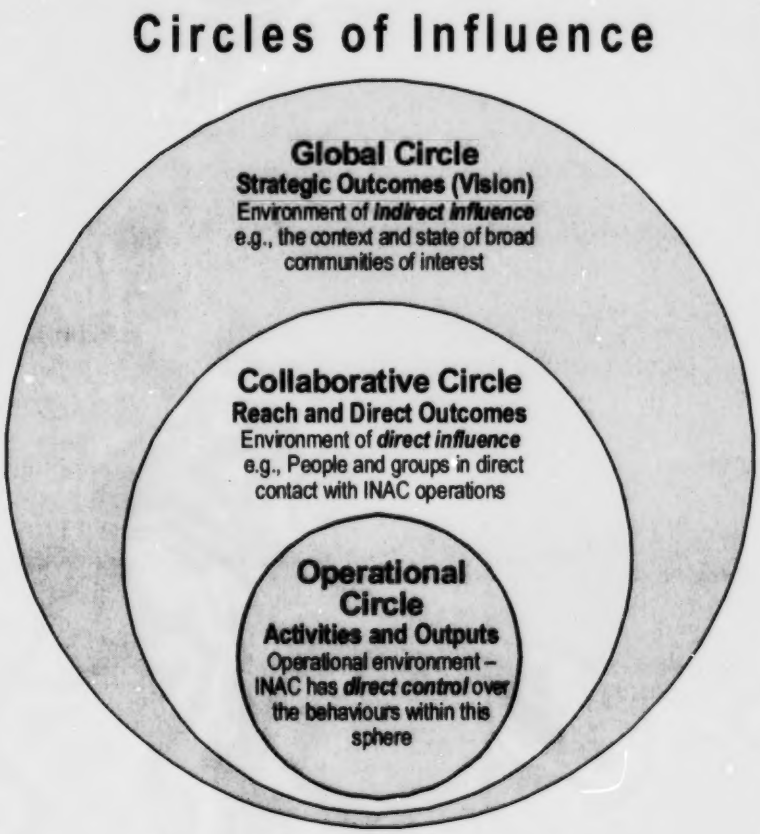

Strategic Outcomes

This report is structured around INAC's commitment to strategic outcomes at the global level, achieved through operational and collaborative efforts. The challenges are identified for each strategic outcome, and achievements are reported at both the operational and collaborative levels.

Indian and Northern Affairs Canada		
Strategic Outcomes	**Priorities**	**Achievements**
Indian and Inuit Affairs Program To provide Canadians with an environment that fosters a more promising future for all First Nations and Inuit people by strengthening the relationship and addressing the discrepancies in living standards between First Nations and Inuit and non-Aboriginal people; to promote enhanced skills and expertise leading to more sustainable and accountable Aboriginal governments, increased self-sufficiency and economic independence.	• Renewed Partnerships with First Nations and Inuit peoples • Strengthened Aboriginal Governance • New Fiscal Relationship with Aboriginal Governments • Strong Communities, People and Economies	pages 12–15 pages 16–19 pages 20–22 pages 23–26
Northern Affairs Program To provide Canadians with management of the federal Northern Agenda to strengthen territorial governance systems that are sensitive to Aboriginal rights and interests while meeting the needs of all Northerners; to safeguard the environment and promoting sustainable development in the North.	• Effective management of federal interests in the North, including the promotion of northern sustainable development and the development of strong northern governments	pages 27–33
Canadian Polar Commission		
Strategic Outcome	**Priorities**	**Achievements**
To provide Canadians with an effective national and international presence in relation to polar science and technology that contributes to a broader understanding of polar issues.	• Develop and disseminate knowledge with respect to the polar regions	pages 34–37

Key Co-delivery Partners

Working horizontally among departments involved in Aboriginal programs is a key thrust of *Gathering Strength*. Twelve federal departments and agencies, including INAC, offer programs for Aboriginal people with total expenditures of approximately $7,397 million in 2000–01 (see Figure 1). Basic, provincial-type services account for more than 80 percent of total on-reserve funding. Further information on co-delivery partners is included on page 57.

Figure 1

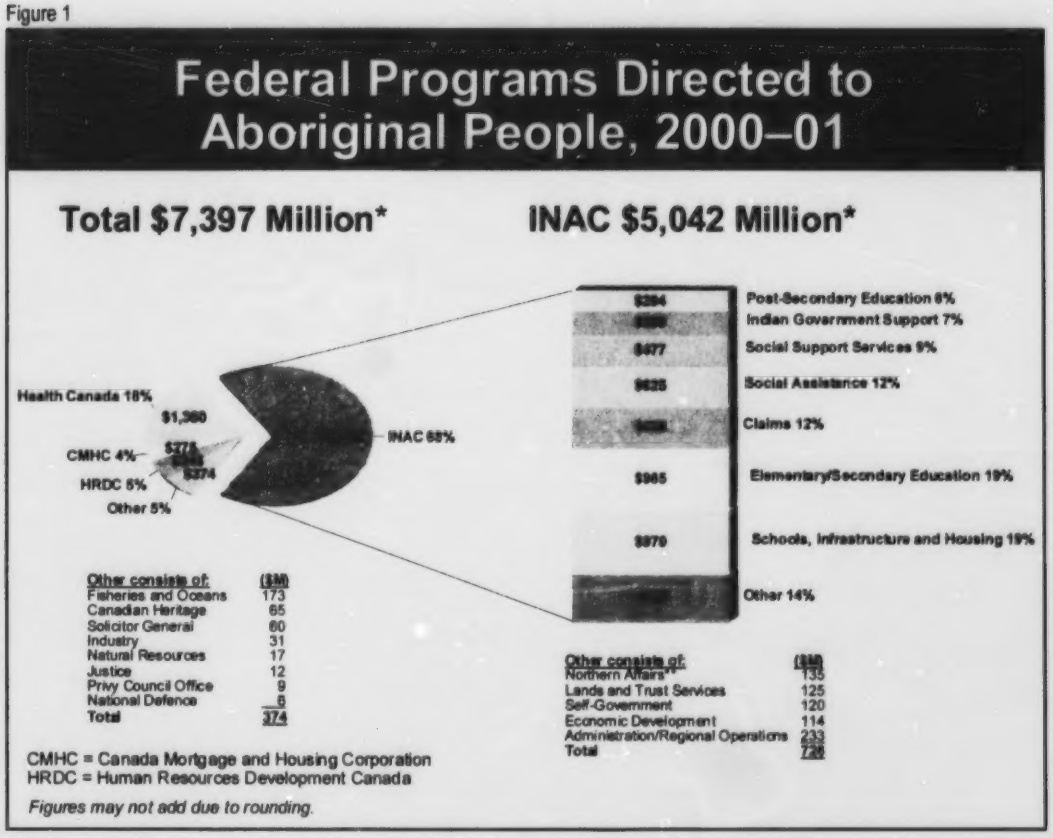

* Expenditures in Figure 1 are budgetary only.

** Reflects Aboriginal-specific programs and a proportion of non-Aboriginal-specific programs.

Key Co-delivery Partners

Working horizontally among departments involved in Aboriginal programs is a key thrust of *Gathering Strength*. Twelve federal departments and agencies, including INAC, offer programs for Aboriginal people with total expenditures of approximately $7,397 million in 2000–01 (see Figure 1). Basic, provincial-type services account for more than 80 percent of total on-reserve funding. Further information on co-delivery partners is included on page 57.

Figure 1

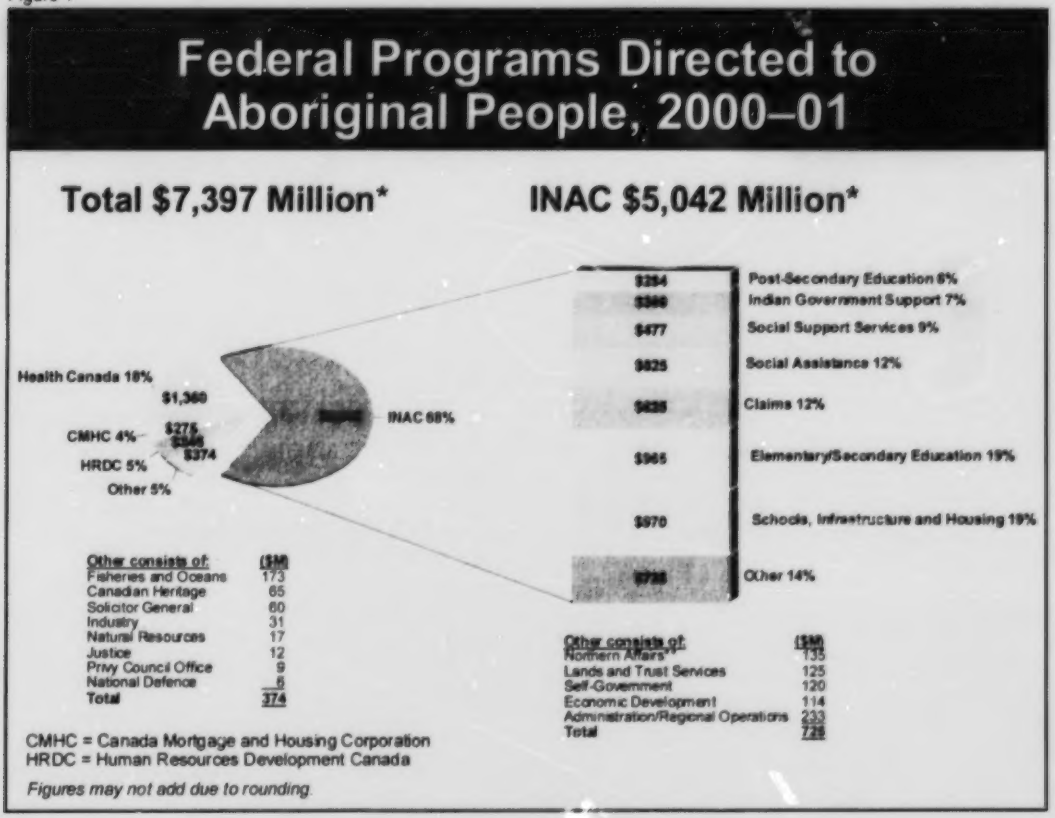

* Expenditures in Figure 1 are budgetary only.

** Reflects Aboriginal-specific programs and a proportion of non-Aboriginal-specific programs.

Profile of Canada's Aboriginal Population

The *Constitution Act, 1982* recognizes three groups of Aboriginal people — **Indians, Inuit, and Métis**. In addition, the *Indian Act* delineates the legal definitions that apply to **Status Indians** in Canada: a Status Indian is an Indian person who is registered under the *Indian Act*.[1] **Métis people** are of mixed First Nations and European ancestry, who identify themselves as Métis. **Inuit** are the Aboriginal people of Arctic Canada and live primarily in Nunavut, the Northwest Territories and northern parts of Labrador and Quebec. Inuit do not live on reserves and are not covered by the *Indian Act*.

INAC's core responsibilities with respect to Aboriginal people are primarily to Status Indians living on reserve and Inuit. INAC is responsible for the delivery of most provincial-type programs and services on reserves. In the North, INAC works in cooperation with Inuit and other Aboriginal communities to develop governance structures and to finalize and implement land claims and self-government agreements. Given the unique context of Canada's North, and in accordance with the federal policy on Aboriginal Self-Government,[2] some agreements also include Métis north of 60° latitude.

Status Indians living on reserves represent about 60 percent of the Status Indian population: there are 423,200 on-reserve Status Indians and 281,000 who reside off-reserve.[3] In total, there are 612 First Nations communities, comprising 52 nations or cultural groups and more than 50 languages. Approximately 61 percent of First Nations communities have fewer than 500 residents — only 5 percent have more than 2,000. Overall, 34.6 percent of on-reserve Status Indians live in urban areas, while 44.5 percent live in rural areas, 17.2 percent in special-access areas and 3.7 percent in remote zones.

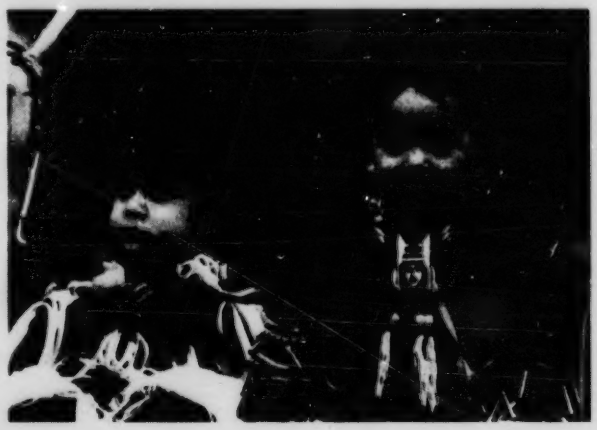

The on-reserve Status Indian population is expected to increase by 31.2 percent from 1998 to 2008 compared with 10.0 percent for the Canadian population as a whole. Approximately 41 percent of the Status Indian population is under the age of 19 compared with 25.6 percent for the Canadian population. Pressures for employment, housing and other services will increase as this population ages.

---

[1] A **Treaty Indian** is a Status Indian who belongs to a First Nation that signed a treaty with the Crown. Not all Status Indians belong to First Nations that signed treaties. A **Non-Status Indian** is an Indian person who is not registered as an Indian under the *Indian Act*.

[2] See http://www.inac-ainc.gc.ca/pr/pub/sg/plcy_e.html.

[3] 1998 projections using the Indian Registration System.

In Canada's North (occupying 40 percent of Canada's land mass) there are three territories and some 93 communities, most of them home to small populations of First Nations, Métis or Inuit people. The population in the North is young, with 45 percent of the population under the age of 25. Widespread distribution of the population increases the cost of providing services: some 95,000 residents are scattered across this area; Nunavut's population is 25,000 while there are 39,000 people in the Northwest Territories and 31,000 in the Yukon.

Just about half of the population is Aboriginal, varying from 85 percent in Nunavut to about 49 percent in the Northwest Territories and about 22.5 percent in the Yukon. There are few reserves; First Nations and Inuit residents receive most programs and services from territorial governments. The key economic drivers are government, mining and, in the Northwest Territories, hydrocarbons. Throughout the North, cultural identities, including stewardship of the land, remain strong and traditional harvesting and arts and crafts are important dimensions of the economy.

Section III – Performance Accomplishments

Indian and Inuit Affairs Program

Strategic Outcome

To provide Canadians with an environment that fosters a more promising future for all First Nations and Inuit people by strengthening the relationship and addressing the discrepancies in living standards between First Nations and Inuit and non-Aboriginal people; and promotes enhanced skills and expertise leading to more sustainable and accountable Aboriginal governments increased self-sufficiency and economic independence.

How much did it cost?

	Indian and Inuit Programming	Claims	Total
Planned Spending	$4,202,868,000	$504,577,000	$4,707,445,000
Total Authorities	*$4,213,820,273*	*$627,328,240*	*$624,771,274*
2000–01 Actuals	**$4,173,909,376**	**$624,771,274**	**$4,798,680,650**

Explanation of Variance

Indian and Inuit Programming: The variance of approximately $40 million between total authorities and actual spending is primarily attributable to the carry forward to future years of operating resources ($6 million) and resources to fund the payment of guaranteed loans issued out of the Indian Economic Development Account ($33 million).

Claims: The variance of approximately $123 million between planned spending and total authorities is primarily attributable to incremental funding made available for settlements with the Squamish First Nation ($83 million) and the Horse Lake First Nation ($41 million).

The following table outlines the 2000–01 resources associated with the Indian and Inuit Affairs Program's priorities stemming from *Gathering Strength* and sustainable development (http://www.ainc-inac.gc.ca/pr/sus/sds_e.html).

	Priorities				
($ millions)	**Renewed Partnerships**	**Strengthened Aboriginal Governance**	**New Fiscal Relationship**	**Strong Communities, People and Economies**	**Total**
Elementary/Secondary Education	-	-	-	965	965
Capital	-	-	-	795	795
Social Assistance	-	-	-	625	625
Claims*	288	337	-	-	625
Social Support Services	-	-	-	477	477
Indian Government Support	6	360	3	-	369
Post-Secondary Education	-	-	-	284	284
Housing	-	-	-	175	175
Lands and Trust Services	-	96	-	30	125
Self-Government	-	114	6	-	120
Economic Development	-	-	-	114	114
Sub-Total	**294**	**906**	**9**	**3,465**	**4,674**
Regional Operations					124
Total					**4,799**

Due to rounding, figures may not add to totals shown.

* For more information on Claims see http://www.inac-ainc.gc.ca/ps/clm/index_e.html.

Context: Challenges and Opportunities

A number of factors affect the department's performance accomplishments:

Global Circle (i.e., broad communities of interest)
- diversity of cultures, goals, capacities and visions among First Nations and Inuit communities;
- geographical barriers; i.e., many small, isolated communities;
- challenging socio-economic conditions, a historical imbalance of power and dependency, and limited own-source revenues and economic development opportunities in an increasingly market-driven economy;
- issues surrounding *Indian Act;* i.e., legacy of administration and devolution, uncertainty surrounding ownership of land and resources, limitations specific to Indian moneys, and inadequate frameworks for contemporary governance and fiscal relationships;
- federal government's position and commitments on certain issues; e.g., implementation of historic treaties, residential schools, protection of First Nation's women's rights, and the promotion of sustainable development and economic development.

Collaborative Circle (i.e., people/groups in direct contact with INAC operations)
- diverse approaches and priorities of federal, provincial, territorial, First Nations and Inuit governments;
- lack of public understanding and support; e.g., historic treaties and the claims process;
- complexity of issues surrounding land-claim and self-government negotiations;
- development of alternative governance models;
- implementation of new, flexible funding arrangements;
- barriers to improving skills, resources and experience of the First Nations and Inuit workforce include inadequate social assistance programs, rising tuition costs, inconsistencies in community planning, renovation/construction needs for basic infrastructure and lack of access to capital.

Operational Circle (i.e., INAC's operational activities)
- increasing number of litigation cases and the need for alternative dispute resolution;
- reviewing existing statutory authorities to identify their ability to build and sustain effective partnerships;
- developing policies and mandates to support interdepartmental and government-to-government consultations and negotiations;
- concentrating efforts on strategic investments that will result in good governance, strengthened accountability and increased institutional and human resource capacities;
- finding ways to improve access to capital, lands and resources,
- coordinating policy development and programming needs among partners;
- the challenges of integrating the principles of sustainable development into departmental decision-making processes (http://www.inac.gc.ca/sd/index_e.html).

The following pages outline the achievements for each priority.

Renewed Partnerships ($294 million in 2000–01)

What did we promise to achieve?

We are committed to addressing the legacies of the past and moving beyond historic grievances so that, together, we can meet the challenges of the present and take advantage of opportunities for the future. This approach emphasizes healing and reconciliation to build stronger and more meaningful relationships with Aboriginal people and working in partnership with First Nations and Inuit people, as well as other partners, to identify ways to achieve healthy, sustainable and economically viable First Nations and Inuit communities.

What did we deliver in 2000–01? (❑ Operational ■ Collaborative)

Commitment

Reconciliation and Community Healing

Historic treaties/specific claims

- ❑ Obtained Cabinet approval for a long-term strategy for the federal government to address the pressures arising from the Marshall decision and launched a tripartite negotiating process with the Mii'kmaq of Nova Scotia and the province of Nova Scotia to address both Aboriginal and treaty rights.
- ❑ Enactment of the *Manitoba Claim Settlements Implementation Act* (Bill C-14), Part 2 fulfills part of the commitment to bring forward legislation for the three Prairie regions to facilitate claim settlement based reserve expansion. Drafts for similar legislation in Alberta and Saskatchewan are largely complete.
- ■ Settled seven specific claims totalling over $160 million. In addition, four more settlements were reached pending ratification and two Agreements-in-Principle (AIPs) for settlements were reached.
- ■ Progress in discussions with First Nations with regard to the possible establishment of an Independent Claims Body to bring greater transparency and rigour to the resolution of specific claims.

Residential schools

- ■ Over 230 out-of-court settlements representing 445 claimants have been reached to date. However, a considerable volume of litigation is outstanding, at 4,244 cases representing 8,493 claimants, and the caseload continues to grow at some 140 new claimants a month.
- ■ An apology was delivered to the Nuu-chah-nulth people of British Columbia for Canada's role in the Indian Residential School system, to demonstrate Canada's commitment to reconciliation and healing. This apology will help create new relationships between the Nuu-chah-nulth and the Government of Canada based upon respect and partnership.

Commitment

Increased Public Awareness of Aboriginal Issues

- ❑ Contributed to the creation of an Aboriginal web game on a major educational television network website which attracts over 500,000 visitors a month. A link from there to the Kids' Stop website helps young Canadians to learn more about First Nations and Inuit peoples (http://www.ainc-inac.gc.ca/ks/english/4000_e.html).
- ■ Created a web-based status report on Specific Claims that allows Canadians to follow progress on settlements (http://www.ainc-inac.gc.ca/ps/clm/pis_e.html).
- ■ Access to the Land Registry is now accessible via the Internet (over 500 users signed in since December 18, 2000).
- ■ Kids' Stop, youth website promoting INAC's educational resources received positive feedback from young Canadians and teachers from across the country. Kids' Stop consistently ranks as one of the top locations on INAC's website, receiving over 10,000 visitors each month after less than a year in existence. The Kids' Stop e-mail addresses (Learningcircle@inac.gc.ca and Cercleapprentissage@ainc.gc.ca) received 273 messages in English and 100 messages in French, from June 21, 2000 to the end of March 2001.

- ■ Successfully reached over 10,000 elementary students in the National Capital Region through the School Visits pilot project.
- ■ Strengthened partnerships with Inuit Tapirisat of Canada and the Aboriginal Peoples Television Network, and established new ties with TV Ontario and TFO for initiatives that furthered INAC's mandate of raising awareness.
- ■ Supported public education programs on treaties and Aboriginal issues, delivered by the Office of the Treaty Commissioner in Saskatchewan, the Atlantic Policy Congress and the British Columbia Treaty Commission.
- ■ Raised public awareness of the 53 treaty negotiations in British Columbia. Multi-faceted outreach and consultation programs strengthened community relationships in urban and rural communities throughout the province.

Commitment

Stronger Working Relationships with Aboriginal People and Organizations

- ❑ Assisted the ITC with various capacity-building and Inuit Action Plan activities through flexible transfer funding arrangements.

- Continued joint efforts with the ITC to develop and implement a mutually satisfactory Inuit Action Plan. Phase One of the Collaborative Process Project (an inventory of INAC programs accessible to Inuit) is complete.
- The Aboriginal Workforce Participation Initiative formed alliances with more than 100 Aboriginal Human Resource Development Associations as a source of qualified Aboriginal candidates for employment in corporate Canada.
- Worked in concert with other federal departments to maximize procurement opportunities under the Procurement Strategy for Aboriginal Business. In 2000, more than $136 million of contracts were awarded to Aboriginal-owned firms by the Government of Canada in comparison to $112 million the previous year.
- Developed policy/directives related to the registration of band mortgages and other ancillary activities, namely Power of Sale Proceedings, Quit Claim Deeds and Foreclosures.
- Worked with the Assembly of First Nations (AFN) and the Alberta Treaty 7 Chiefs on policy options relating to the administration of Indian moneys.
- Hosted a national gathering jointly with the AFN, of over 1,800 participants to continue work on the Joint Initiative on Lands and Trust Services (LTS). The gathering completed work on options related to a number of LTS business lines and provided recommendations.

Commitment

New Approaches to Federal, Provincial, Territorial Relations with First Nations and Inuit

- Developed regional partnering strategies within the Prairie provinces as a way to encourage effective partnerships for development.
- Funded approximately 240 negotiations by First Nations to access economic opportunities in the harvesting and managing of natural resources, and in securing benefits from major resource projects near reserves.
- Worked with other departments to support federal, provincial and territorial Ministers responsible for Aboriginal Affairs and National Aboriginal leaders. Continued work on joint priority setting, sharing of information and best practices, and identification of solutions.
- Worked with other federal departments on a comprehensive analysis of the mobility provisions of federal programs for a federal government report on mobility that was shared with the signatories of the Social Union Framework Agreement (SUFA).
- Participated in an interdepartmental project led by the Treasury Board Secretariat to pilot enhanced reporting of accountability practices consistent with the principles of the SUFA (see http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/account/sufa_e.asp).
- Through 50 AWPI workshops, built capacity among federal, provincial and private sector employers to recruit, promote and retain Aboriginal employees.
- AWPI actively promoted innovative Aboriginal employment practices. For example, AWPI worked with the Alberta Chamber of Commerce to sponsor the INAC/AWPI "Aboriginal Relations Best Practice Award of Distinction" presented to Flint Energy Services. This award promotes public awareness of Aboriginal employment issues.

How do these results contribute to the department's strategic outcomes?

Renewed partnerships provide the foundation necessary for moving forward on strengthening Aboriginal governance, developing a new fiscal relationship, and ultimately supporting strong people, communities and economies. Addressing relationship issues in tandem with quality-of-life issues provides the greatest chance of success.

Improved relationships with First Nations and Inuit, together with the active engagement of other partners, help create a climate favourable to investment and help reduce disparities in social and economic conditions. They also support the transition to self-government and the negotiation of agreements.

Specific claims settlements enable First Nations and Canada to resolve longstanding grievances in a manner that is non-litigious and mutually respectful. They increase trust and cooperation and provide resources which benefit First Nations and their neighbouring non-Aboriginal communities.

Partnerships with First Nations, Inuit and Northerners, in cooperation with other federal departments, provincial and territorial governments and the private sector, help build a better future for all Canadians.

What are the risks associated with not delivering on this priority?

Renewed partnerships are essential for progress on delivering INAC's mandate. Addressing issues related to reconciliation and community helps to avoid litigation and to resolve issues in a more timely, constructive and less adversarial manner.

Increased public awareness of Aboriginal issues is key to creating a supportive environment for policy and program initiatives. In some instances, a lack of understanding can impede the settlement of claims and the resolution of past grievances.

Finally, stronger working relationships with key partners, including First Nations and Inuit people, Aboriginal organizations, and provinces and territories, are needed to ensure that our policies and programs effectively respond to their needs and priorities.

Areas for Improvement

Early experience with the Regional Partnering Strategy (RPS) has shown there are still considerable hurdles to overcome to achieve horizontal cooperation within the federal system. Limits within individual departments (authorities, mandates and answering relationships) can hamper our ability to respond to issues where responsibilities overlap departments.

Reconciliation of historic grievances is an important part of the healing process between Canada and First Nations. Failure to settle claims may undermine efforts to build future arrangements between Canada and First Nations based on a strengthened relationship. Failure to resolve outstanding claims results in continuing liability and/or costly litigation.

How do these results contribute to the department's strategic outcomes?

Renewed partnerships provide the foundation necessary for moving forward on strengthening Aboriginal governance, developing a new fiscal relationship, and ultimately supporting strong people, communities and economies. Addressing relationship issues in tandem with quality-of-life issues provides the greatest chance of success.

Improved relationships with First Nations and Inuit, together with the active engagement of other partners, help create a climate favourable to investment and help reduce disparities in social and economic conditions. They also support the transition to self-government and the negotiation of agreements.

Specific claims settlements enable First Nations and Canada to resolve longstanding grievances in a manner that is non-litigious and mutually respectful. They increase trust and cooperation and provide resources which benefit First Nations and their neighbouring non-Aboriginal communities.

Partnerships with First Nations, Inuit and Northerners, in cooperation with other federal departments, provincial and territorial governments and the private sector, help build a better future for all Canadians.

What are the risks associated with not delivering on this priority?

Renewed partnerships are essential for progress on delivering INAC's mandate. Addressing issues related to reconciliation and community helps to avoid litigation and to resolve issues in a more timely, constructive and less adversarial manner.

Increased public awareness of Aboriginal issues is key to creating a supportive environment for policy and program initiatives. In some instances, a lack of understanding can impede the settlement of claims and the resolution of past grievances.

Finally, stronger working relationships with key partners, including First Nations and Inuit people, Aboriginal organizations, and provinces and territories, are needed to ensure that our policies and programs effectively respond to their needs and priorities.

Areas for Improvement

Early experience with the Regional Partnering Strategy (RPS) has shown there are still considerable hurdles to overcome to achieve horizontal cooperation within the federal system. Limits within individual departments (authorities, mandates and answering relationships) can hamper our ability to respond to issues where responsibilities overlap departments.

Reconciliation of historic grievances is an important part of the healing process between Canada and First Nations. Failure to settle claims may undermine efforts to build future arrangements between Canada and First Nations based on a strengthened relationship. Failure to resolve outstanding claims results in continuing liability and/or costly litigation.

Strengthened Aboriginal Governance ($906 million in 2000–01)

What did we promise to achieve?

We are committed to strengthened Aboriginal governments that are stable, legitimate, culturally appropriate and accountable to their people; have an effective public service and institutions; have functional government-to-government relationships; and have the power, resources and economic base to solve problems locally and provide programs and services comparable to those received by other Canadians.

What did we deliver in 2000–01? (❑ Operational ■ Collaborative)

Commitment

Self-Government and Claims Agreements

Self-government

- ■ Canada, Manitoba and Sioux Valley Dakota Nation signed their Self-Government Comprehensive Agreement-in-Principle and the Tripartite Agreement-in-Principle. Refer to http://www.ainc-inac.gc.ca/pr/agr/sv/svcaip_e.html.
- ■ Canada, Saskatchewan, Meadow Lake Tribal Council and the Meadow Lake First Nations signed their Self-Government Comprehensive Agreement-in-Principle and the Tripartite Agreement-in-Principle. Refer to http://www.ainc-inac.gc.ca/pr/agr/ml/mlcaip_e.html, http://www.ainc-inac.gc.ca/pr/agr/ml/mltaip_e.html.
- ■ Canada and Westbank First Nation initialed their Self-Government Final Agreement on July 6, 2000.
- ■ Canada, Saskatchewan and the Federation of Saskatchewan Indian Nations signed the Common Table Process Framework Agreement on May 27, 2000.
- ■ On March 31, 2001, the Nunavik Commission tabled its report, *Amiqqaaluta – Let Us Share – Mapping the Road Toward a Government for Nunavik*. The report is available at http://www.ainc-inac.gc.ca/pr/agr/nunavik/lus_e.html.
- ■ Canada and the Mohawks of Kanesatake signed a land governance agreement on December 21, 2000. Refer to http://www.ainc.gc.ca/nr/prs/m-a2000/00146_agr_e.pdf.

Stages of Negotiation

Settling a self-government agreement or comprehensive claim is a long and detailed process. It takes time because it is important to get it right. Agreements are solemn and legally binding documents that may or may not be protected by the Constitution of Canada. Once a claim or self-government proposal is accepted by the Minister of Indian Affairs and Northern Development, the parties will negotiate the following:

- ✓ ***Framework Agreement:*** This is the result of the first stage of negotiations, when the governments involved and the Aboriginal group agree on which issues are important. At this point, the parties usually set deadlines for reaching an agreement-in-principle.
- ✓ ***Agreement-in-Principle:*** This is the deal-making stage. The parties negotiate the issues that were set out in the framework agreement. It is usually the longest period of negotiation. The agreement-in-principle (AIP) should contain all the features of the eventual settlement.
- ✓ ***Final Agreement:*** Final agreements, accompanied by implementation plans and financial arrangements, require the approval of the federal government and provincial/territorial government and must be formally ratified by the parties to the agreements.

After the final agreement is signed and brought into force, the process of implementation begins, marking the start of a new and enduring relationship among the parties to the agreement.

Strengthened Aboriginal Governance ($906 million in 2000–01)

What did we promise to achieve?

We are committed to strengthened Aboriginal governments that are stable, legitimate, culturally appropriate and accountable to their people; have an effective public service and institutions; have functional government-to-government relationships; and have the power, resources and economic base to solve problems locally and provide programs and services comparable to those received by other Canadians.

What did we deliver in 2000–01? (❑ Operational ■ Collaborative)

Commitment

Self-Government and Claims Agreements

Self-government

- ■ Canada, Manitoba and Sioux Valley Dakota Nation signed their Self-Government Comprehensive Agreement-in-Principle and the Tripartite Agreement-in-Principle. Refer to http://www.ainc-inac.gc.ca/pr/agr/sv/svcaip_e.html.
- ■ Canada, Saskatchewan, Meadow Lake Tribal Council and the Meadow Lake First Nations signed their Self-Government Comprehensive Agreement-in-Principle and the Tripartite Agreement-in-Principle. Refer to http://www.ainc-inac.gc.ca/pr/agr/ml/mlcaip_e.html, http://www.ainc-inac.gc.ca/pr/agr/ml/mltaip_e.html.
- ■ Canada and Westbank First Nation initialed their Self-Government Final Agreement on July 6, 2000.
- ■ Canada, Saskatchewan and the Federation of Saskatchewan Indian Nations signed the Common Table Process Framework Agreement on May 27, 2000.
- ■ On March 31, 2001, the Nunavik Commission tabled its report, *Amiqqaaluta – Let Us Share – Mapping the Road Toward a Government for Nunavik.* The report is available at http://www.ainc-inac.gc.ca/pr/agr/nunavik/lus_e.html.
- ■ Canada and the Mohawks of Kanesatake signed a land governance agreement on December 21, 2000. Refer to http://www.ainc.gc.ca/nr/prs/m-a2000/00146_agr_e.pdf.

Stages of Negotiation

Settling a self-government agreement or comprehensive claim is a long and detailed process. It takes time because it is important to get it right. Agreements are solemn and legally binding documents that may or may not be protected by the Constitution of Canada. Once a claim or self-government proposal is accepted by the Minister of Indian Affairs and Northern Development, the parties will negotiate the following:

- ✓ ***Framework Agreement:*** This is the result of the first stage of negotiations, when the governments involved and the Aboriginal group agree on which issues are important. At this point, the parties usually set deadlines for reaching an agreement-in-principle.
- ✓ ***Agreement-in-Principle:*** This is the deal-making stage. The parties negotiate the issues that were set out in the framework agreement. It is usually the longest period of negotiation. The agreement-in-principle (AIP) should contain all the features of the eventual settlement.
- ✓ ***Final Agreement:*** Final agreements, accompanied by implementation plans and financial arrangements, require the approval of the federal government and provincial/territorial government and must be formally ratified by the parties to the agreements.

After the final agreement is signed and brought into force, the process of implementation begins, marking the start of a new and enduring relationship among the parties to the agreement.

Claims

- ❑ Legislation was proclaimed bringing the Nisga'a Final Agreement into effect. This is the first modern treaty in B.C. and the first treaty in Canada to incorporate both a land claim and constitutionally protected self-government provisions. Refer to http://www.ainc-inac.gc.ca/pr/agr/nsga/nisdex_e.html.
- ❑ 87 of 177 proposals were approved for funding under the Negotiations Preparedness/Capacity Initiative. This initiative was created to enhance the capacity and expertise of Aboriginal groups to prepare for negotiations on the land and resources components of comprehensive land claims settlements.
- ■ Signed framework agreements with the Deh Cho First Nations in the Northwest Territories; the Katzie Indian Band in British Columbia, each of the five First Nations belonging to the Winalagalis Treaty Group in British Columbia and the Akaitcho Dene First Nation in the Northwest Territories.
- ■ AIPs were initialled by the Chief Negotiators of the governments of Canada and British Columbia with the Chief Negotiators of the Nuu-chah-nulth Tribal Council and the Sliammon First Nation.
- ■ The principals to the tripartite negotiation process (B.C., Canada and the First Nations Summit) made progress on critical issues by jointly endorsing a "Statement on Certainty Principles for Treaty Negotiations in British Columbia" and a "Statement on Interim Measures Principles for Treaty Negotiations in British Columbia."
- ■ Implemented 44 out of 75 Treaty Related Measures (TRMs) with First Nations in British Columbia projected over the next three years. TRMs are used as strategic tools to facilitate negotiations and to deal with issues that may be reflected in future treaty arrangements.
- ■ The governments of Canada and British Columbia and the Westbank First Nation signed a Tripartite Political Accord on Treaty Negotiations. The signing sets the stage for a return to the treaty table for the three parties.

Commitment

Governance Capacity-Building Initiatives

- ❑ Funded 23 First Nations proposals across the country to address communication needs, governance modelling and capacity building for the transition to self-government.

Commitment

Devolved Federal Responsibilities

- Four of the 14 signatory First Nations are now working under the *First Nations Land Management Act*.
- Completed new draft of the Additions to Reserve Policy.
- The National Aboriginal Land Managers Association delivered land management training to First Nations.
- Made the *Manual for the Administration of Band Moneys* available on the Internet.

How do these results contribute to the department's strategic outcomes?

Settling claims and promoting self-government benefits Aboriginal people and all Canadians by providing Aboriginal communities with the authorities, resources and economic base necessary to improve socio-economic conditions and decrease social dependency. Claims settlements remove uncertainty regarding title to land and access to resources, which in turn facilitate business transactions and support economic development. Self-government agreements ensure that Aboriginal communities have stable, legitimate, culturally appropriate and accountable governments that have the capacity to promote economic well-being and provide the quality of life and standards of service most other Canadians enjoy.

Professional development initiatives enhance First Nations governance and accountability, through partnerships with other public or private sector interests, and create an environment suitable to long-term sustainable development.

First Nations require the tools to exercise effective and accountable governance and to engage in sustainable economic growth and development. In turn, political and fiscal stability enable First Nations to move effectively into self-government negotiations.

Initiatives such as the *First Nations Land Management Act*, comprehensive claims negotiations and the professional development program contribute significantly to the Sustainable Development Strategy's commitment to increase the involvement of First Nations in the management of natural resources and establish effective and culturally appropriate environmental regulatory regimes.

What are the risks associated with not delivering on this priority?

The economic and social costs of not delivering on this priority are high. Failure to settle comprehensive land claims or modern-day treaties results in increased legal costs to settle issues in court, lost opportunities for the development of land and resources, loss of possible investors and lost opportunities for Aboriginal groups to assume their rightful place as equal and active citizens of Canada.

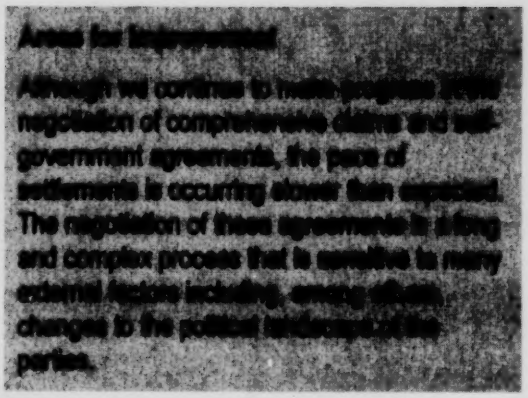

The absence of modern-day treaties hinders economic and resource development. Knowing who owns or may use an area's lands and resources provides a more secure climate for investment and economic development.

Self-government provides Aboriginal groups with the power to govern themselves and assume greater responsibility and control over decision making that affects their communities. It also establishes stable political relationships for more sustainable governance arrangements within the Canadian federal system, and in harmony with other governments.

Treaties and self-government contribute to self-sufficiency and jobs for Aboriginal people, bringing a better quality of life and hope for the future for Aboriginal communities.

What are the risks associated with not delivering on this priority?

The economic and social costs of not delivering on this priority are high. Failure to settle comprehensive land claims or modern-day treaties results in increased legal costs to settle issues in court, lost opportunities for the development of land and resources, loss of possible investors and lost opportunities for Aboriginal groups to assume their rightful place as equal and active citizens of Canada.

Areas for Improvement

Although we continue to make progress in the negotiation of comprehensive claims and self-government agreements, the pace of settlements is occurring slower than expected. The negotiation of these agreements is a long and complex process that is sensitive to many external factors including, among others, changes to the political landscape of the parties.

The absence of modern-day treaties hinders economic and resource development. Knowing who owns or may use an area's lands and resources provides a more secure climate for investment and economic development.

Self-government provides Aboriginal groups with the power to govern themselves and assume greater responsibility and control over decision making that affects their communities. It also establishes stable political relationships for more sustainable governance arrangements within the Canadian federal system, and in harmony with other governments.

Treaties and self-government contribute to self-sufficiency and jobs for Aboriginal people, bringing a better quality of life and hope for the future for Aboriginal communities.

New Fiscal Relationship ($9 million in 2000–01)

What did we promise to achieve?

We are committed to helping to create effective intergovernmental relations, including fiscal relationships through: First Nations and Inuit governments that have institutional and human resource capacities for managing new fiscal arrangements; fiscal arrangement mechanisms that are transparent, stable and predictable, and support the generation of own-source revenues; and accountability of First Nations and Inuit governments to their members, as well as appropriate intergovernmental accountabilities.

What did we deliver in 2000–01? (❑ Operational ■ Collaborative)

Commitment

Effective Fiscal Relationships Including New Fiscal Arrangements Models and Practical Examples

- ❑ Participated in the First Nations/Federal Data and Statistics Technical Working Group to develop a proposal on a First Nations Statistical Institute as part of the National Table on Fiscal Relations.
- ❑ Revised and further developed guidelines for self-government negotiators on financing and accountability.
- ❑ Developed basis of federal policy on own-source revenues.
- ❑ Provided advice on institutional development to the National Table on Fiscal Relations.
- ■ 25 First Nations entered into Canada/First Nations Funding Agreement, which enables funding from participating federal departments to be consolidated into a single agreement.
- ■ Completed the renewal of the Yukon Self-Government Financial Transfer Agreements, the first agreements in the Yukon to take into account the ability of the Yukon First Nations to generate own-source revenues.
- ■ Created a policy proposal, in collaboration with the AFN, to create four mutually supportive First Nations institutions to strengthen the First Nations real property tax system, to enable First Nations to have better access to long-term capital market borrowing, and to strengthen financial and statistical management.

Commitment

Strengthened Fiscal Accountability

- ❑ Virtually all (97%) of Accountability and Management Assessments have been completed. The majority of Management Development Plans are in place and being actively monitored.
- ❑ Implemented the department's intervention policy in January 2001; additional policy work to improve the effectiveness of the remedial management process will lead to improvements in fiscal year 2001–02.
- ■ *Gathering Strength* capacity-building funds were used to work with First Nations, particularly with the Alberta Chiefs Accountability Initiative, to develop financial management codes.
- ■ First Nations have significantly improved the quality of their annual consolidated financial statements based on standards used by governments in Canada. Since 1984–85, statements that received a clear (unqualified) opinion from an independent and accredited auditor rose from 57 to 79 percent (see Figure 2). Furthermore, these audits are prepared and disclosed to both band members and the federal government.

Figure 2

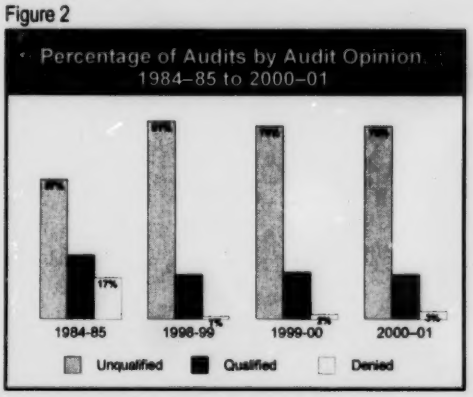

- ■ INAC reviews the audits of First Nations and their organizations in order to assess their financial health and compliance with the financial requirements of funding arrangements. As of March 31, 2001, 77 percent of audits (700 of 910 audits) required no further follow-up. Where an audit indicated a problem such as excess indebtedness (First Nations use debt primarily for housing and economic development purposes), an intervention is required. Based on the severity of the problem, INAC applies three levels of intervention that progress from recipient-managed plans, to co-managed, to those managed by a third party (see Figure 3).

Figure 3

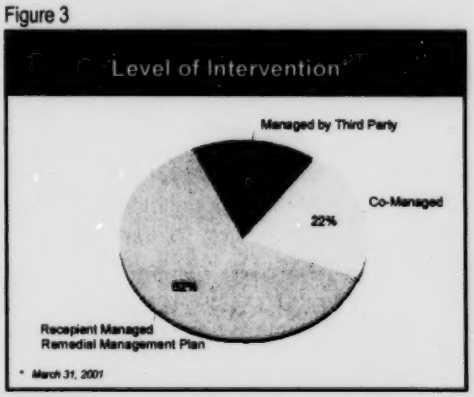

- ■ INAC's management of allegations and complaints involving First Nations continues to evolve. Dealing effectively with issues raised in the allegations and complaints process supports sound First Nations governance. In 2000–01, INAC received 69 allegations (criminal wrongdoing) and 286 complaints (non-criminal concerns). For allegations received, INAC's policy requires informal consultation with, and/or referral to, the appropriate policing authorities. For complaints received, the department's role is to try to facilitate a resolution, working with First Nations where possible, and always maintaining confidentiality within the process.

Commitment

Financial Skills and Capacity in First Nations

- ❑ Completed research on the fit between local government standards and First Nations' operating requirements.
- ❑ The new Certified Aboriginal Financial Managers (CAFM) program is now offered nationally.
- ❑ The first 100 CAFM designations were certified.
- ❑ Assisted First Nations in acquiring skill sets required to meet criteria for financial reporting, audits and management assessments.
- ■ Regional INAC professional development funding enables First Nations and Inuit communities to identify needs and fund capacity-building projects.

How do these results contribute to the department's strategic outcomes?

New fiscal relationships take time to develop, but will lead to more stable and predictable funding and to increasing self-reliance for First Nations. They will support delivery of programs and services, public confidence in First Nations governments, greater stability and more effective use of financial resources. Fostering good government and strong accountability in First Nations communities will also increase investor confidence, support economic partnerships and improve living conditions.

What are the risks associated with not delivering on this priority?

The proposed First Nations fiscal institutions are essential to enhance financial management and governance capacity, create economic benefits and continue negotiation and implementation of self-government agreements. Without this fundamental infrastructure in place, Canada risks losing the trust that has been built up with First Nations in the area of fiscal responsibility.

Areas for Improvement

Timely receipt of annual audits has continued to be a concern for the department. First Nations know that their long-term interests are best served by taking firm control of their finances and continuing to improve their management and accountability practices. Through *Gathering Strength*, the department is working in partnership with Aboriginal people to strengthen governance and to build capacity for improved community management and fiscal relations. Due to the growing complexity of First Nations operations, an extra month has been provided tor preparation of audited financial statements, which means that effective fiscal year 2000–01 audits will be due 120 days after fiscal year end. Where a financial audit indicates an indebtedness situation, the department assesses whether an intervention is required and will apply, where required, an intervention plan tailored to the cause and severity of the problem.

Commitment

Financial Skills and Capacity in First Nations

- ❑ Completed research on the fit between local government standards and First Nations' operating requirements.
- ❑ The new Certified Aboriginal Financial Managers (CAFM) program is now offered nationally.
- ❑ The first 100 CAFM designations were certified.
- ❑ Assisted First Nations in acquiring skill sets required to meet criteria for financial reporting, audits and management assessments.
- ■ Regional INAC professional development funding enables First Nations and Inuit communities to identify needs and fund capacity-building projects.

How do these results contribute to the department's strategic outcomes?

New fiscal relationships take time to develop, but will lead to more stable and predictable funding and to increasing self-reliance for First Nations. They will support delivery of programs and services, public confidence in First Nations governments, greater stability and more effective use of financial resources. Fostering good government and strong accountability in First Nations communities will also increase investor confidence, support economic partnerships and improve living conditions.

What are the risks associated with not delivering on this priority?

The proposed First Nations fiscal institutions are essential to enhance financial management and governance capacity, create economic benefits and continue negotiation and implementation of self-government agreements. Without this fundamental infrastructure in place, Canada risks losing the trust that has been built up with First Nations in the area of fiscal responsibility.

Areas for Improvement

Timely receipt of annual audits has continued to be a concern for the department. First Nations know that their long-term interests are best served by taking firm control of their finances and continuing to improve their management and accountability practices. Through *Gathering Strength*, the department is working in partnership with Aboriginal people to strengthen governance and to build capacity for improved community management and fiscal relations. Due to the growing complexity of First Nations operations, an extra month has been provided for preparation of audited financial statements, which means that effective fiscal year 2000-01 audits will be due 120 days after fiscal year end. Where a financial audit indicates an indebtedness situation, the department assesses whether an intervention is required and will apply, where required, an intervention plan tailored to the cause and severity of the problem.

Strong Communities, People and Economies ($3,465 million in 2000–01)

What did we promise to achieve?

We are committed to a quality of life for First Nations and Inuit comparable to that of neighbouring communities and to increased self-sufficiency through improved access to economic opportunities. Partnerships between First Nations and Inuit and the private sector, non-governmental organizations and other governments are essential to achieve this goal.

What did we deliver in 2000–01? (❑ Operational ■ Collaborative)

Commitment

Strengthened Economic Development

- The number of province- or territory-wide Aboriginal business/government economic partnerships has increased from 12 in 1999–2000 to 24 in 2000–01 through the Resource Partnerships Program and the Regional Partnership Fund.
- A longstanding obstacle to access capital which was overcome through the Aboriginal Contract Guarantee Instrument provides First Nations contractors and businesses with guarantees equivalent to mainstream surety products.
- Equity-based programming assisted in the creation or expansion of 196 businesses.
- Economic development programming helped create 1,532 jobs, including indirect, direct, part-time and full-time job creation.

Commitment

Increased Self-Sufficiency

Improved education programming and achievement

- In 2000–01, the number of First Nations students on-reserve attending elementary and secondary schools rose to 119,800, 87 percent of the relevant population (see Figure 4). Of these, 61 percent attended band-managed schools on reserve.

Figure 4

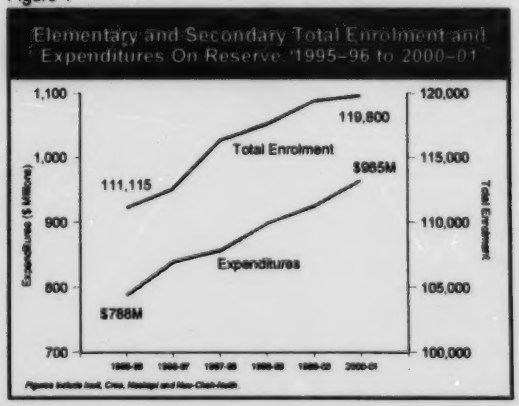

- Investments in post-secondary education have increased from $260 million in 1995–96 to $284 million in 2000–01 (see Figure 5). Enrolment of First Nations students has risen from 250 in 1968–69, to 27,183 in 1995–96, and to approximately 26,800 in 2000–01. Employment-population ratios for on-reserve Status Indians are substantially higher for post-secondary graduates (64 percent) than for high school graduates (45 percent).
- Supported establishment of the National Association of Indigenous Institutes of Higher Learning, representing Aboriginal post-secondary institutes across Canada.

Figure 5

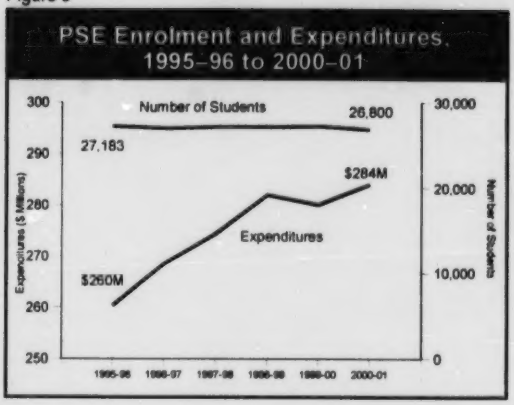

Initiatives to increase self-reliance

- ❑ INAC supplies funding for First Nations to deliver social assistance programs and services to community members. These programs provide approximately 151,000 beneficiaries per month with the means to meet basic needs such as food, clothing and shelter according to standards similar to those of provincial governments.
- ❑ Continued support of Department of Justice's Aboriginal Justice Strategy.
- As partners in the Income Security Reform initiative, INAC, the AFN and First Nations have gathered feedback from demonstration projects to identify issues and make recommendations for the joint development of a draft national policy framework on social assistance. A redesigned national policy framework will in the future offer First Nations across the country new ways of supporting self-reliance in their communities through the social assistance program. As of March 2001, First Nations communities, tribal councils and other First Nations organizations across the country were engaged in over 245 demonstration projects, compared to 148 in 1998–99 and 176 in 1999–00. Demonstration projects have enabled First Nations to test innovative approaches to changing on-reserve social assistance programs. Refer to http://www.ainc-inac.gc.ca/ps/isr/index_e.html.

Enhanced support for children and youth

- ❑ $55 million was re-invested in more than 500 National Child Benefit programs involving approximately 45,600 families and 83,000 children.
- The *First Nations National Child Benefit Progress Report 2000* was released in April 2001. See http://www.ainc-inac.gc.ca/pe-cp/111_e.html.
- Over 24,000 participants accessed the First Nations and Inuit Youth Employment Strategy. The annual progress report is available at http://www.ainc-inac.gc.ca/ps/ys/rep/index_e.html.
- The first phase of the National Policy Review of First Nations' Child and Family Services was completed.

Commitment

Improved Health and Safety

Improvements in housing conditions

- The number of adequate housing units (housing units that do not require any minor or major renovations or replacement) was 50,169 or 55.8 percent of the total (see Figure 6).
- The total number of housing units increased by 1,412 to 89,897 houses towards the target number of 92,000 by 2003.
- In 2000–01, an additional 94 First Nations submitted community-based housing proposals (compared to the planned target of 50 First Nations).
- A mold information tool-kit was published and a training program on indoor air quality and prevention of mold contamination was developed and delivered to First Nations technicians. INAC, Health Canada, the Canada Mortgage and Housing Corporation and the AFN worked in partnership to develop these materials.

Improvements in water and sewer services

- In 2000-01, 98 percent of houses had water delivery and 94 percent had sewage disposal systems, up from 96 percent and 90 percent respectively in 1995-96 (see Figure 7).

Figure 6

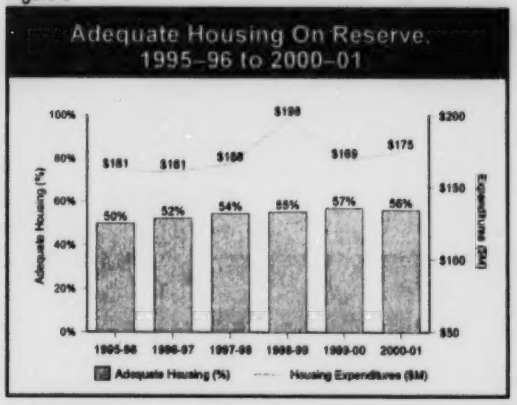

Figure 7

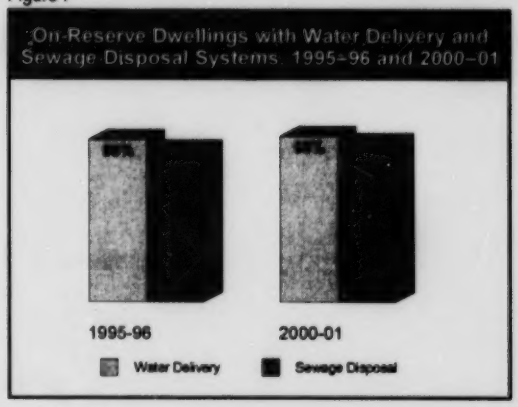

How do these results contribute to the department's strategic outcomes?

Investments in strong communities, people and economies reduce health and other social costs, and contribute to the health and well-being of on-reserve populations. They also benefit the broader Canadian economy through economic development projects that indirectly benefit neighbouring communities and increase regional economic stability and growth. Institutional development also fosters the capacity of First Nations communities to implement self-reliance initiatives, governance and accountability.

What are the risks associated with not delivering on this priority?

Strong communities, people and economies are essential to reduce the significant disparities that exist between First Nations and Inuit and other Canadians. Unacceptable housing and health conditions, social dependency, and poor educational achievement are barriers that limit the ability of First Nations and Inuit to participate in all aspects of the broader Canadian society. Despondent, despairing and marginalized First Nations and Inuit, individually and collectively, weaken the social, political and economic fabric of Canada.

Areas for Improvement

Community-Based Education reform: The interest, innovation and creativity demonstrated in the 390 education reform projects supported by $40 million in funding for 2000–01 reinforces the relevance of community-based education reform. Four broad themes (education management and governance, improved classroom instruction, parental involvement, and school-to-work transitions) were developed in partnership with the AFN Chiefs Committee on Education.

Measures to improve water quality: The Walkerton tragedy provided a wake-up call to all jurisdictions regarding the need to ensure the safety of water supply. Initial measures were undertaken in 2000–01 to increase funding and training to test water quality on reserves.

What are the risks associated with not delivering on this priority?

Strong communities, people and economies are essential to reduce the significant disparities that exist between First Nations and Inuit and other Canadians. Unacceptable housing and health conditions, social dependency, and poor educational achievement are barriers that limit the ability of First Nations and Inuit to participate in all aspects of the broader Canadian society. Despondent, despairing and marginalized First Nations and Inuit, individually and collectively, weaken the social, political and economic fabric of Canada.

Areas for Improvement

Community-based Education reform: The interest, innovation and creativity demonstrated in the 269 education reform projects supported by $49 million in funding for 2000-01 reinforces the importance of community-based education reform. Four broad themes (education management and governance, improved classroom instruction, parental involvement, and school-to-work transitions) were developed in partnership with the AFN Chiefs Committee on Education.

Measures to improve water quality: The Walkerton tragedy provided a wake-up call to all jurisdictions regarding the need to ensure the safety of water supply. Initial measures were undertaken in 2000-01 to increase funding and training to test water quality on reserves.

Northern Affairs Program

Strategic Outcome

To provide Canadians with management of the federal Northern Agenda to strengthen territorial governance systems that are sensitive to Aboriginal rights and interests while meeting the needs of all northerners, safeguarding the environment, and promoting sustainable development in the North.

How much did it cost?

Planned Spending	$158,942,900
Total Authorities	*$206,290,899*
2000–01 Actuals	**$198,866,806**

Explanation of Variance

The variance of approximately $47 million between planned spending and total authorities is primarily attributable to the following major items: contributions for environmental initiatives/waste management and contaminants program ($13 million); Northern Air Stage Parcel Service ($9 million) and $23 million for operating costs for major undertakings including emergency environmental initiatives in the Yukon and Northwest Territories, Nunavut implementation, oil and gas exploration and development, and increases in mining activity.

The variance of approximately $7 million between total authorities and actual spending is primarily attributable to the carry forward to future years of funding for operating resources.

Context: Challenges and Opportunities

A number of factors affect the department's performance accomplishments:

Global Circle (i.e., broad communities of interest)
- investments in natural resources are influenced by instability of world prices, status of land claims, decisions of northern governments and Northerners, efficiency of regulatory frameworks, assumption of new decision-making powers over land and resource management by tripartite boards and northern governments;
- international pressures for new sources of oil and gas;
- investments in diamond mine exploration and development in the Northwest Territories and Nunavut;
- failure of large mining operations resulted in INAC's unplanned involvement in environmental protection and management of abandoned mines;
- geographic barriers; i.e., isolated communities, severe climate, climate change, fragile environments, high cost of doing business and gaps in basic infrastructure;
- variability in skills and capacities at the government, community and individual levels.

Collaborative Circle (i.e., people/groups in direct contact with INAC operations)
- complexities associated with preparing the North to meet the challenges and opportunities of resource exploration and development;
- difficulties of obtaining greater resources for economic development and ensuring adequate delivery of programs and services;
- need to build stronger working relationships and coordinate pan-northern solutions to climate change and other environmental and socio-economic influences.

Operational Circle (i.e., INAC's operational activities)
- challenges associated with addressing key policy gaps, replacing outdated policy and closing legislative gaps; e.g., draft legislation for Nunavut Waters and Surface Rights;
- complexities associated with the management, coordination, and communication of various initiatives such as pipeline preparedness, federal northern sustainable development strategy, promoting circumpolar initiatives through the new Northern Dimension of Canada's Foreign Policy (NDFP), and the Northern Contaminants Program;
- supporting the evolution of northern governments through devolution and land claim activities.

What did we promise to achieve?

We are committed to increasing the capacity of all Northerners to manage their own political, resource, economic and social affairs. Through its Northern Affairs Program (NAP), INAC is committed to working in partnership with Aboriginal peoples, territorial governments and other Northerners to facilitate the evolution of strong northern governments, economies, communities and people.

What did we deliver in 2000–01? (❑ Operational ■ Collaborative)

Commitment

Strengthening Northern Governance

Establishing new government-to-government processes

Nunavut

- ■ Established the Nunavut Senior Officials Working Group (Government of Nunavut, Nunavut Tunngavik Inc. and INAC) to identify common priorities and make joint decisions on matters of territory-wide importance.
- ■ Created a Shared Management Agenda with the Government of Nunavut that defines federal/territorial interests in resource management.
- ■ Established the Nunavut Federal Council to ensure better informed and better coordinated action by federal departments.

Northwest Territories

- ■ Established a common agenda and priorities at an intergovernmental forum (Government of the Northwest Territories, Aboriginal Summit and INAC) in May 2000.
- ■ Developed objectives, principles and process for devolution and resource revenue sharing, and strengthened a coordinated approach to economic development interests through working groups with the Aboriginal Summit and the Government of the Northwest Territories.

Completion of a comprehensive devolution agreement with the Yukon government

- ■ Completed Devolution Transfer Agreement and draft implementing legislation, ready for consideration by the parties.

Commitment

A Healthy Human and Natural Environment

Continued protection of the Arctic environment and renewable resources

- ❑ Published key documents including, *Synopsis of Research Conducted under the Northern Contaminants Program in 1999–2000*, *Summary of Northern Contaminants Program Projects for 2000–2001*, and *Northern Science and Technology in Canada — Federal Framework and Research Plan*.
- ❑ Prepared draft policy on contaminated sites.
- ❑ Completed remediation at Discovery Tailings ($1.5 million), continued three site remediations in various stages of completion ($9.8 million) and performed ongoing monitoring at four more sites ($0.2 million).
- ■ Conducted legal analysis of jurisdiction surrounding offshore mineral rights.
- ■ Effected the Department of Fisheries and Oceans' Management Strategy under the new *Oceans Act*.
- ■ Established a regional Contaminants Committee to coordinate the Northern Contaminants Program in Nunavut, with the Government of Nunavut.

- Completed West Kitikmeot Slave Study (WKSS) involving 24 research projects over a five-year period. Results have been used to assess development proposals, to establish baseline data for impact studies and monitoring, and to evaluate potential protected areas.
- North Yukon Land Use Planning Commission was appointed and planning commenced. Keewatin and North Baffin Land Use Plans were approved by federal Cabinet, and five other plans are in preparation in Nunavut and the Northwest Territories.

Implementation of a northern sustainable development strategy

- An interdepartmental team is preparing a draft federal Sustainable Development Strategy for the North.

Managing Northern Air Stage (Food Mail) Program

- Accommodated an 11 percent increase in the volume of shipments of nutritious perishable food and other essential items to isolated communities while maintaining existing postage rates.

Commitment

Sustainable Utilization of Northern Natural Resources

Completion of claims-related resource management legislation

- Established Mackenzie Valley Land and Water Board pursuant to Part 4 of the *Mackenzie Valley Resource Management Act* (proclaimed April 2000). The new board brings all five regions of the Mackenzie Valley into one consistent regulatory and enforcement regime.
- Finalized the *Nunavut Waters and Nunavut Surface Rights Tribunal Act*, with introduction planned for the Fall 2001 session of Parliament. Once enacted, the bill will provide a statutory base for regulatory decisions of the current water board and will establish the ground rules for settling disputes about access and compensation between land owners and exploration ventures.

Effective natural resource legislation, regulations and policies

- Approved discussion paper on Yukon Mine Development, Production and Reclamation Regulations, for consultation. Mining Land Use triggers were added to the *Canadian Environmental Assessment Act* Law List.
- Completed Yukon Blue Book review of regulatory procedures and implemented recommendations.
- Drafted Northwest Territories Mine Reclamation Policy and began public consultations.
- In Nunavut, developed an Internet application, PLANNER, to allow online applications for access, land use permits, water licences and quarry and storage permits.
- Developed regulatory guides for oil and gas activities covering the southern Northwest Territories and the Mackenzie Delta as a first step in regulatory review.
- Drafted proposed *Yukon Environmental and Socio-economic Assessment Act* and distributed it throughout the Yukon and Mackenzie Delta for public consultations.
- Yukon Water Board assumed responsibility for Class 4 screenings under the Yukon Placer Mining Land Use Regulations.

Facilitating resource development activity

- ❑ Diavik Diamond Mines received all necessary permits and began construction.
- ❑ Effected the production start-up of three gas fields in April/May 2000 by completing environmental reviews and securing Ministerial approval of benefits plans.
- ❑ For the first time in ten years, exploration lands were offered to industry in the high Arctic islands with the full support of Nunavut Tunngavik Inc. (NTI) and the Government of Nunavut.
- ❑ Issued nine new exploration licences in the Mackenzie Delta/Beaufort Sea region and six new exploration licences in the central Mackenzie Valley pursuant to successful bids totalling $467 million and $57.5 million in work expenditures respectively.
- ■ With Environment Canada as co-lead, continued development of a Cumulative Effects Assessment and Management Framework (CEAMF) in the Northwest Territories with the full participation of stakeholders.
- ■ The Yukon and Northwest Territories initialled a transboundary water agreement in collaboration with INAC.
- ■ The tenth annual report on Aboriginal Mining was produced and published by the Aboriginal Participation in Mining Sub-Committee of the Intergovernmental Working Group on the Minerals Industry. The report is a collaboration between INAC and the mining departments of British Columbia, Alberta and Saskatchewan.
- ■ Established federal coordinating committee on northern energy to respond to northern pipeline development and advised the Ministerial Reference Group on Energy.
- ■ Created Industry-Government Overview Committee (IGOC) to examine issues related to the northern operating environment for mining.

Commitment

Fostering Circumpolar Cooperation

Promoting strong international Arctic relationships

- ❑ The United Nations Environment Programme (UNEP) initiated an assessment that will be tabled at the Governing Council for UNEP in the Spring of 2003 due to INAC advice on the need for global assessment of mercury at the Arctic Council Meeting in Barrow, Alaska. See http://www.unep.org and http://amap.no/news/abs-ws-hm.doc.
- ❑ The Yukon Association of Municipalities and the City of Dawson signed a cooperation agreement with two municipalities of the Komi Republic]. Recommended developing a network of circumpolar municipalities consistent with the Habitat Agenda. See http://esd.inac.gc.ca/nin/.
- ❑ Sponsored and coordinated the Chambers of Commerce Seminar Series on Business Opportunities in Canada and Russia March 2001 in Toronto in association with the Prospectors and Developers Association of Canada Annual Mining Conference. The series included the participation of the Department of Foreign Affairs and International Trade, Natural Resources Canada, the Canada Russia Business Forum (Canadian NGO) and Russian and Canadian Chambers of Commerce. It recommended developing a Circumpolar Chamber of Commerce to be actioned by the Arctic and North Working Group of the Canada-Russia Intergovernmental Economic Commission (http://www.canada-russia.com/Events/2000/IEC_2000.PDF).

- Collaborated with federal departments and territorial governments in developing Canada's proposal for a sustainable development framework for Arctic Council activities and projects, as well as Rules of Procedure and Terms of Reference for a Sustainable Development Working Group Program for acceptance by senior Arctic officials at Rovaniemi, Finland in June 2001. See http://www.arctic-council.org/sao_roi2/index.asp.
- Achieved Arctic Council endorsement of a proposal to have an Arctic voice at the World Summit on Sustainable Development to be held in 2002 in Johannesburg, South Africa. The summit will be hosted by the United Nations Commission for Sustainable Development. The key messages will identify the disproportionate human and environmental impact of unsustainable development on the Arctic, whether that development occurs in the Arctic or the rest of the world, and recommend actions. See http://johannesburgsummit.org/default.htm.
- Achieved Arctic Council endorsement to make capacity building an integral part of all Arctic Council activities. Began planning for the Capacity Building Workshop to be held November 2001 in Helsinki, Finland. See http://www.arctic-council.org/events.asp.
- Completed internship pilot projects to give international work opportunities to four youths. Led the development of *Future of Children and Youth of the Arctic* Work Plan 2000–02 under the auspices of the Arctic Council, to engage northern young people in activities that contribute to sustainable livelihoods. See http://esd.inac.gc.ca/nin/.
- Participated in Barrow Ministerial Meeting, October 2000, which welcomed the Arctic Athabascan Council and the Gwich'in Council International as permanent participants. See http://www.arctic-council.org/participants.asp.
- Initiated and chaired the Expert Group on Persistent Organic Pollutants (POPs) under the Convention on Long-Range Transboundary Air Pollution to consider proposals to add new pollutants to the Convention list to protect the Arctic environment. See http://www.unece.org/env/lrtap, especially the pages on the 1998 Aarhus Protocol on POPs.

How do these results contribute to the department's strategic outcomes?

Efforts to settle land claims, to create an efficient and stable regulatory regime, and to work with Northerners, territorial governments and the private sector are having a direct impact on jobs and growth throughout the North. Ensuring that economic development does not compromise future generations is at the core of INAC's sustainable development efforts in the North.

The devolution of responsibilities for land and resource management will result in stronger, more self-reliant territories. Northern Aboriginal people have become full partners in the development and implementation of resource management boards and agencies. Finally, Northerners will increase their participation in circumpolar affairs, have a direct impact on transboundary issues, and develop and exchange "best practices" on sustainable development with residents of other Arctic states.

INAC's collaboration with Environment Canada and the Department of Foreign Affairs and International Trade has ensured that Canada promotes strong international Arctic relationships, is a leader in the Arctic Council and meets its bilateral obligations (including the Canada-Russia Agreement on Cooperation in the Arctic and the North).Through participation in all five of the Arctic Council working groups, INAC has been instrumental in key international agreements and protocols to monitor and enforce the reduction of transboundary Arctic contaminants (e.g., POPs Global Convention), to expedite hazardous waste remediation (e.g., Arctic Shoreline Cleanup Assessment Technology with the United States) and to protect the Arctic environment.

What are the risks associated with not delivering on this priority?

Northerners, both Aboriginal and non-Aboriginal, are receptive to development provided they participate in decision-making, share in the benefits and are confident that such activities can be carried out in a sustainable manner. Without concerted efforts in the North, we risk compromising the territories' ability to control their own destinies and develop the potential of the North for the benefit of Northerners and all Canadians.

Areas for Improvement

Some important projects were delayed by the difficulty of reconciling diverse interests in the North and the requirement for extensive consultation. Examples of some high-profile issues affecting a wide range of stakeholders include the Yukon devolution, the *Yukon Development Assessment Bill*, mine reclamation policy for the Northwest Territories, and the Nahanni Park extension.

Collaboration with the territorial governments, development of northern resource boards, consultative processes and participation of northern stakeholders are all necessary to the health and well-being of Northerners and the northern environment. Failure to meet circumpolar objectives will result in increased Arctic environmental degradation and decrease the quality of life in the Canadian north and in Canada overall. In addition, failure to learn from "best practices" in the sustainable development of other northern jurisdictions would increase the human and financial cost of learning these lessons independently.

What are the risks associated with not delivering on this priority?

Northerners, both Aboriginal and non-Aboriginal, are receptive to development provided they participate in decision-making, share in the benefits and are confident that such activities can be carried out in a sustainable manner. Without concerted efforts in the North, we risk compromising the territories' ability to control their own destinies and develop the potential of the North for the benefit of Northerners and all Canadians.

Areas for Improvement

Some important projects were delayed by the difficulty of reconciling diverse interests in the North and the requirement for extensive consultation. Examples of some high-profile issues affecting a wide range of stakeholders include the Yukon devolution, the *Yukon Development Assessment Bill*, mine reclamation policy for the Northwest Territories, and the Nahanni Park extension.

Collaboration with the territorial governments, development of northern resource boards, consultative processes and participation of northern stakeholders are all necessary to the health and well-being of Northerners and the northern environment. Failure to meet circumpolar objectives will result in increased Arctic environmental degradation and decrease the quality of life in the Canadian north and in Canada overall. In addition, failure to learn from "best practices" in the sustainable development of other northern jurisdictions would increase the human and financial cost of learning these lessons independently.

Canadian Polar Commission

Strategic Outcome

To provide Canadians with an effective national and international presence in relation to polar science and technology that contributes to a broader understanding of polar issues.

How much did it cost?

Planned Spending	$950,000
Total Authorities	*$1,002,200*
2000–01 Actuals	**$980,080**

Explanation of Variance

The variance of $52,200 between planned spending and total authorities is primarily attributable to the carry forward from 1999–2000 of funding for operating resources. The variance of $22,120 between actual spending and total authorities is mainly attributable to the carry forward to future years of funding for operating resources.

Context: Challenges and Opportunities

A number of environmental factors affect the department's performance accomplishments:

Global Circle (i.e., broad communities of interest)
- the research community is diverse and dispersed, with research institutes supporting a broad range of activities;
- different priorities accorded to polar initiatives by members;
- uncertainty surrounding government's commitment to polar research;
- need for improved collaboration and communication between public and private sector research communities.

Collaborative Circle (i.e., people/groups in direct contact with CPC's operations)
- significant gaps in research capacity and infrastructure;
- need to rejuvenate the polar research community.

Operational Circle (i.e., CPC's operational activities)
- complexities associated with communicating polar science to Canadians, identifying new partnerships for the development of polar information resources, facilitating bilateral and multilateral research activities, and strengthening Canada's presence in international organizations.

What did we promise to achieve?

The Commission is Canada's primary point of contact with the circumpolar scientific community. It is Canada's adhering body to the International Arctic Science Committee and the Scientific Committee on Antarctic Research and maintains liaisons with research organizations throughout the circumpolar world. The Commission's international efforts complement its domestic research activities and provide input into multilateral scientific projects of relevance to Canadian interests.

What did we deliver in 2000–01? (❑ Operational ■ Collaborative)

Commitment

Enhanced Polar Knowledge

- ❑ The Canadian Polar Information Network is a focal point that brings together a wealth of information sources on current polar science and makes Canadian and international polar data widely available. It is accessible through the Commission's website at http://www.polarcom.gc.ca.
- ■ The publication of *Indicators of Canadian Polar Knowledge 1999* represents an important first step in the long-term effort to report regularly on the state of Canadian polar knowledge. Using 1998 as a base year for all indicators, the Commission identified sources and types of data that could serve as reliable indicators when tracked from year to year. This report is available through the Commission's website.

Commitment

Public Awareness of Polar Science

- ❑ Enhanced website with more information and more links to national and international organizations. See http://www.polarcom.gc.ca.
- ❑ Produced several key publications, including the *Meridian* newsletter, the *Newsletter of the Canadian Arctic Research Network* and a series on *Arctic and Antarctic Research in Canada* that features Canadian Arctic archaeology.
- ❑ Board members and staff have met with many organizations, scientists and Northerners to make them aware of the Commission's mandate and to hear their concerns.
- ❑ Sponsored an essay contest for high school students to help spark interest in polar science, created a portable display for use at conferences, workshops and other public events, and developed press kits.
- ■ Continue to work with federal, provincial and territorial governments and agencies, as well as with academic and research communities, to encourage greater access to and sharing of polar knowledge.

Commitment

International Profile as a Circumpolar Nation

- ❑ Continued to develop a more active Canadian presence in Antarctica, to meet international treaty obligations and to ensure a prominent position for Canada on the global stage. Conducted world-class research and maintained effective representation on international organizations; for example, at the 26th Scientific Committee for Antarctic Research meeting in Tokyo, the Commission put forward *Canadians in Antarctica*, a report on Canadian research in the Antarctic, available at http://www.polarcom.gc.ca.
- ❑ Worked closely with the Arctic Council and the Northern Research Forum on implementing key objectives of the *Northern Dimension of Canada's Foreign Policy*, and continued to provide advisory support for the University of the Arctic.
- ■ Enhanced Canada's profile as a circumpolar nation through collaboration with international organizations including the International Arctic Science Committee, the Scientific Committee for Antarctic Research, the Arctic Council, the Northern Research Forum and the Nunavut Research Institute.

Commitment

Science and Technology in Polar Regions

- ❑ Continued work with public and private sector committees to develop cooperative approaches to using scientific resources and to achieving sustainable development, advancing knowledge, and improving the quality of life and environment in the North.
- ■ Strengthened links with the academic community through the Association of Canadian Universities for Northern Studies (ACUNS), and by participating on committees and helping research institutes to get their project information to the public.
- ■ Cooperated with many organizations in preparing *Indicators of Canadian Polar Knowledge 1999*, (http://www.polarcom.gc.ca) published in June 2001. It is important for Canada to develop a detailed picture of polar research.

How do these results contribute to the department's strategic outcomes?

The CPC provides valuable input into the state of Canadian polar knowledge and helps focus national attention on the need for world-class research, information and infrastructure. The Commission serves as an important source of information on polar research and as a link between governments, the research sector, Aboriginal communities, industry, academics and Canadians. It is Canada's primary point of contact with the circumpolar scientific community. The Commission's activities improve domestic research and provide input into multinational scientific projects of relevance to Canadian interests.

What are the risks associated with not delivering on this priority?

Lack of cooperation will engender inefficiencies and duplication, driving up the cost of research while lowering its effectiveness. In addition, Canadians will lose polar-region expertise and have to depend increasingly on other nations to solve problems and undertake research in our North. Canada's status will suffer if it becomes a weak link among polar nations, while polar research is steadily increasing in importance around the world. Finally, academics and Northerners will lose an important venue for raising issues and concerns.

Areas for Improvement

In preparing *Indicators of Canadian Polar Knowledge 1999*, it was difficult to achieve a quick turn-around on input from science-based public and private sector organizations. More time than originally anticipated had to be devoted to the coordination of tasks and ensuring data were compatible.

How do these results contribute to the department's strategic outcomes?

The CPC provides valuable input into the state of Canadian polar knowledge and helps focus national attention on the need for world-class research, information and infrastructure. The Commission serves as an important source of information on polar research and as a link between governments, the research sector, Aboriginal communities, industry, academics and Canadians. It is Canada's primary point of contact with the circumpolar scientific community. The Commission's activities improve domestic research and provide input into multinational scientific projects of relevance to Canadian interests.

What are the risks associated with not delivering on this priority?

Lack of cooperation will engender inefficiencies and duplication, driving up the cost of research while lowering its effectiveness. In addition, Canadians will lose polar-region expertise and have to depend increasingly on other nations to solve problems and undertake research in our North. Canada's status will suffer if it becomes a weak link among polar nations, while polar research is steadily increasing in importance around the world. Finally, academics and Northerners will lose an important venue for raising issues and concerns.

Areas for Improvement

In preparing *Indicators of Canadian Polar Knowledge 1999*, it was difficult to achieve a quick turn-around on input from science-based public and private sector organizations. More time than originally anticipated had to be devoted to the coordination of tasks and ensuring data were compatible.

Section IV – Consolidated Reporting

Procurement and Contracting

1. Role played by procurement and contracting in delivering programs.

   The procurement and contracting activity supports the delivery of programs within INAC's headquarters and its 11 regional offices. Besides enabling all departmental personnel to acquire necessary office furniture, furnishings, stationery, supplies and equipment, this activity allows INAC to obtain professional and consulting services from the private sector in pursuit of its responsibilities to First Nations and Inuit. It provides a wide range of services, from forest fire fighting, diamond valuation,and mine management to auditing and claims/litigation research.

2. Audits and evaluations of procurement practices.

   During fiscal year 2000–01, headquarters conducted a review of departmental standing offers and call-ups. INAC also initiated evaluation of the Procurement Strategy for Aboriginal Business in partnership with other government departments with a view to submitting a report to Treasury Board in fiscal year 2001–02.

3. Progress and new initiatives for effective and efficient procurement practices.

   - Development and implementation of an Oracle-based integrated financial/purchasing system in compliance with the Financial Information Strategy (FIS) government initiative
   - Increased number of Acquisition Cards (MasterCard and Visa) by 16 percent and the value of transactions by 51 percent compared to fiscal year 1999–2000.
   - Implemented a Departmental Procurement Review Committee.
   - Revised and implemented new departmental procedures with respect to Advance Contract Award Notices (ACANs) published on MERX, the government electronic tendering service.
   - Improved procurement and contracting activity under the Procurement Strategy for Aboriginal Business (PSAB) by 11 percent from $36.9 million in 1999–2000 to $40.6 million in 2000–01.
   - Implemented a new policy and procedures with respect to the ownership of Intellectual Property (IP) in contracts.
   - Implemented new procedures with respect to hospitality expenses in service contracts in compliance with government policies and accepted practices in this area.
   - Developed and implemented a policy on the Acquisition of Information Technology (IT) Hardware and Software to ensure compliance with departmental IT standards and delegated authorities from central agencies.

Service Improvement Initiative

Improving Services to First Nations, Inuit and Northerners 2000–01

Results for Canadians commits the Government of Canada to measurable improvements in client satisfaction by 2005 for programs and services delivered by government departments. In this context, the department's Modern Comptrollership Action Plan has an ongoing focus on service improvement.

Building on the creation of the Service Improvement Branch and the Supporting Front Line Operations initiative in 1999–2000, service improvement is demonstrated by the following:

Indian and Inuit Affairs Program

- A review of the department's Transfer Payment Management Control Framework resulted in the Funding Agreement Amendment Process in Alberta being reduced from 49 steps to 13, and in enhanced accountability and improved service to our client partners.
- Service standards for responding to audited financial statements received from recipients of funding are 30 days for an initial response and 60 days for a complete analytical review. With the available resources, the 30-day standard was met in 74 percent of cases and the 60-day standard in 69 percent of cases.
- Online access was provided to authorized clients of the Indian Lands Registry System (ILRS), resulting in direct access to the ILRS for over 100 First Nations land officers. The Land Registry has a 48-hour registration standard, which was a achieved in 90 percent of cases in 2000–01.

Northern Affairs Program

- The Northern Affairs Program has harmonized several services with the territorial government in the Yukon and institutions of public government in Nunavut to improve the efficiency of the approval process for land and water use and environmental assessment. Citizens now have single-window access to the permitting and approval process.

Administrative Program

- The Library and Kiosk provide information about Aboriginal peoples, the North and the department. To improve service to citizens and employees, a standard of three business days has been established for responding to requests for information, and 15 to 20 business days if the request is complicated. An estimated response time is provided at the time of the initial response.
- The Access to Information (ATIP) unit has to meet a legislated response standard of 30 days. In 1999–2000, INAC received 167 complaints about the quality of its service and was identified as one of five departments with less than satisfactory performance. In 2000–01, the department was able to reduce the number of complaints to 17 and was commended in the Annual Report of the Information Commissioner.

Sustainable Development Strategy

Context

A fundamental aim of departmental policies, programs and initiatives is to help First Nations, Inuit and northern communities to attain economic, social and environmental sustainability according to eight principles of sustainable development. These principles result from extensive consultations with First Nations, Inuit and northern communities during the development of the first Sustainable Development Strategy (SDS) in 1996–97 (http://www.ainc-inac.gc.ca/sd/index_e.html). They are reiterated in SDS 2001–03, tabled in February 2001, which appears at http://www.ainc-inac.gc.ca/pr/sus/index_e.html. The eight principles are as follows:

1. Full consideration of economic viability, social implications and cultural and environmental values in decision making and policy and program development;
2. Open, inclusive and accountable decision making;
3. Honouring treaty and fiduciary obligations as well as land-claim, self-government and international agreements;
4. Engagement of interested local communities and organizations when planning and implementing federal programs;
5. Respect for diverse cultures and traditional values, as well as the land and its diversity as the foundation for healthy communities;
6. Fair and equitable opportunities for First Nations, Inuit and northern peoples to share in the benefits, risks and drawbacks of development;
7. Decisions based on the best available scientific, traditional and local knowledge; and
8. Efficient use of natural resources and minimization of pollution in INAC's internal operations.

INAC strives to view all its decisions in the context of these principles. In 2000–01, it launched an internal sustainable development (SD) communications strategy to increase awareness of the SDS among employees. It also designed and pilot tested a training session for senior managers at a meeting of the British Columbia senior management team. Late in the year, the Associate Deputy Minister was appointed departmental SD champion.

Sustainable Development in First Nations and Inuit Communities

Sustainable development on reserves and in Inuit communities is largely achieved through long-term planning that fosters strong economic development, vibrant cultures and effective systems of governance and enhances environmental quality.

The Indian and Inuit Affairs Program takes advantage of the close links between the principals of SD and the strategic objectives of *Gathering Strength*. For example, many initiatives funded under *Gathering Strength* related to First Nations professional development, comprehensive community planning, resource use and management; these initiatives have incorporated the principles of sustainable development.

Specific achievements in 2000–01 included six projects focused on enhancing sustainable practices in First Nations communities in the Quebec region. Over 65 projects enhanced the capacity of First Nations to manage environmental issues. The assessment and remediation of contaminated sites continue to be addressed; approximately $7.9 million was dedicated to assessment and remediation, bringing the total investment to $110 million since 1992. The introduction of traditional knowledge into both First Nations and departmental business practices

was explored. A report drafted as part of the work of the INAC-AFN Joint Initiative on Lands and Trust Policy Development recommended policy and operational changes to current departmental practices.

Sustainable Development in the North

Integration of SD principles into northern decision-making has resulted in approaches that emphasize strategic partnerships and/or community capacity building, leadership and skills development with respect to the Northern Contaminants Program, the Interim Resource Management Assistance Program in the Northwest Territories and the Band Resource Officer Program in the Yukon. The Mackenzie Valley Cumulative Impact Monitoring Program is also being designed in partnership with Aboriginal organizations and the Government of the Northwest Territories. Other examples include the Cumulative Effects Assessment and Management Framework and the Northwest Territories Protected Area Strategy. In Nunavut, the Planner Program is a co-operative venture for harmonizing regulatory and review processes using the Internet. Another area of collaboration has been the establishment of the Nunavut Geoscience Program with the cooperation of the Government of Nunavut and Natural Resources Canada. In the Yukon, First Nations have been contracted to deliver fire fighting services. See http://esd.inac.gc.ca/NIN/ for a fuller summary report.

Sustainable Development — Departmental Operations

Over the course of the last year, the Administrative Program has been working diligently to green the department's internal operations. Much of the work has revolved around developing targets and indicators and gathering baseline data in such areas as the department's fleet of vehicles, paper consumption, solid waste and real property for the purpose of SDS reporting requirements, as well as developing a web-based training module to educate employees about the SDS and Greening Internal Operations. In addition, an emphasis has been placed on clarifying roles and responsibilities for SDS commitments with key partners, especially Public Works and Government Services Canada, and regional coordinators. In collaboration with Environment Canada and Public Works and Government Services Canada, a web-based Automated Real Property Management System was launched in order to monitor activities, document remediation and update information on the department's current inventory of 375 properties. With much of this work completed, the Administrative Program is now in a better position to monitor its positive accomplishments and areas where further attention is required. Accomplishments and areas for improvement have been identified under Greening Internal Operations in the department's Sustainable Development Strategy for 2000–03.

Reporting

Internal and external audits have increased awareness of areas for improvement; accordingly, SDS 2000–03 has identified several areas for improvement at a corporate level. INAC is committed to developing SD assessment tools and to the development of an electronic tracking system so that it can monitor progress with respect to specific commitments and also how programs and initiatives in general are contributing to sustainability.

Status of Fuel Tanks on Land Owned by Indian and Northern Affairs Canada

Annual Report for April 30, 2001

As required under the *Canadian Environmental Protection Act*, Part IV, *Registration of Storage Tank Systems for Petroleum Products and Allied Petroleum Products on Federal Lands Regulations*, this report provides the information set out in Schedule II of the aforementioned regulation, updated to December 31, 2000.

1. The following number of aboveground storage tank systems:

Are registered with Indian and Northern Affairs Canada: 1,377 .

Comply with the *Federal Aboveground Storage Tank Technical Guidelines:* 46 .

Do not comply with the *Federal Aboveground Storage Tank Technical Guidelines:* 1,331 .

Should be upgraded in accordance with Schedule I of the *Federal Aboveground Storage Tank Technical Guidelines:*

a) N/A in 2001
b) N/A in 2002.

2. The following number of underground storage tank systems:

Are registered with Indian and Northern Affairs Canada: 309 .

Comply with the *Federal Underground Storage Tank Technical Guidelines:* 7 .

Do not comply with the *Federal Underground Storage Tank Technical Guidelines:* 302 .

Should be upgraded in accordance with Schedule II of the *Federal Underground Storage Tank Technical Guidelines:*

a) N/A in 2001.
b) N/A in 2002.

Other Initiatives Contributing to Results for Canadians

Exemplary Workplace

Aboriginal Representation Within a Dynamic and Skilled Work Force

2000–01 Achievements

- Established a three-year Aboriginal Auditors Development Program (AADP) leading to Certified Internal Auditor designation.
- The department maintained 28.9 percent Aboriginal representation; the separation rate for Aboriginal people was lower than the previous year. It also supported various initiatives including the Committee for the Advancement of Native Employment National Workshop, the Aboriginal Masters' Program, the Aboriginal Management and Executive Development Program and the establishment of Kumiks (a place to gather, seek solace or spiritual contemplation, and share in the traditional teachings of Elders).
- The Indian Registry increased its ratio of Aboriginal employees, including appointing an Acting Registrar to a one-year Career Development Program.
- In partnership with the Public Service Commission, provided support and assistance to the Aboriginal component of the Public Service's Career Assignment Program.

Modern Comptrollership

Sound Management Practices

2000–01 Achievements

- The department completed an assessment of the status of its management practices utilizing the Capacity Check diagnostic tool. This review was undertaken in conjunction with a major external consulting group. The overall results, reviewed and validated by INAC's senior management, indicate that the department has sound management practices and procedures in place. However, a number of opportunities for further development were identified in areas such as risk management, operating information and control systems. The assessment is found at http://www.ainc-inac.gc.ca/pr/pub/index_e.html.
- Published a booklet, *Responsible Risk-Taking for Innovation and Results* for inclusion in our *Leadership and Learning Guide* and established a department-wide Advisory Committee on the Management of Risk.
- Developed an online self-assessment tool for negotiators accessible through the Intranet site, with recommendations for courses, books, videos and audio-cassettes.
- Re-introduced Human Resource (HR) planning as a recurring business cycle. HR planning links strongly with business planning, modern comptrollership and accountability.
- Continued to build a supportive workplace through opening a career centre, launching a career website and developing an orientation CD-ROM. Promoted continuous learning environment through publication of the *Teams Handbook* and increased monitoring of individual training and development plans.

- Designed an Action Plan to improve management practices as a follow-up to the findings of the Capacity Check.
- Supported front-line operations by implementation of the Indian Land Registry System and streamlining the Funding Agreement Amendment Process of the Transfer Payment Management Control Framework.
- Recognized value of employees through over 1,000 recognition and reward events.
- Participated on the Treasury Board Secretariat committee which resulted in the April 2001 publication of the government's *Integrated Risk Management Framework*. See http://www.tbs-sct.gc.ca/pubs_pol/dcgpubs/riskmanagement/rmf-cgr01-1_e.html.

Government Online

Access to Government Information and Services by First Nations, Inuit and Northerners

2000–01 Achievements

- Provided online access to approximately 225 documents pertaining to INAC programs and services, meeting the Government-on-Line target.
- Continued support for First Nations reporting over the Internet (e.g., housing and infrastructure, non-registered on-reserve population).
- The Aboriginal Canada Portal partnership site (http://www.aboriginalcanada.gc.ca) was officially launched on March 28, 2001 at the Indigenous Summit of the Americas.
- First Nations and Inuit communities are considered as a priority for Broadband access as recommended by the National Broadband Task Force Report.

Section V – Financial Tables

Table 1 – Summary of Voted Appropriations

Financial Requirements by Authority (millions of dollars)

Vote		2000–2001 Planned Spending	Total Authorities	Actual
	Indian and Northern Affairs Canada			
	Administration Program			
1	Program expenditures	71.8	101.2	**99.6**
(S)	Statutory payments (see Table 5 for details)	7.9	8.9	**8.9**
	Total Program	79.7	110.1	**108.5**
	Indian and Inuit Affairs Program			
5	Operating expenditures	268.3	393.8	**388.1**
10	Capital expenditures	30.1	2.1	**2.1**
15	Grants and contributions	4,236.7	4,222.6	**4,218.5**
(S)	Statutory payments (see Table 5 for details)	172.3	222.6	**189.9**
	Total budgetary	4,707.4	4,841.1	**4,798.7**
L20	Loans and guarantees of loans through the Indian Economic Development Account	-	48.0	-
L20	Loans to native claimants	22.3	61.3	**57.2**
L21	Loans to the Yukon Elders	-	0.4	**0.3**
	Total non-budgetary	22.3	109.7	**57.5**
	Total Program	4,729.7	4,950.8	**4,856.2**
	Northern Affairs Program			
25	Operating expenditures	85.4	108.3	**101.3**
30	Grants and contributions	50.0	62.8	**62.7**
35	Payments to Canada Post Corporation	15.6	24.8	**24.5**
(S)	Statutory payments (see Table 5 for details)	8.0	10.3	**10.3**
	Total budgetary	158.9	206.3	**198.9**
L40	Loans to the Government of the Yukon Territory for making second mortgage loans to territory residents	-	0.3	-
L55	Provision of Inuit Loan Fund for loans to Inuit to promote commercial activities	-	6.5	-
L81	Loans for the establishment or expansion of small businesses in the Yukon Territory through the Yukon Territory small business loans account	-	5.0	-
	Total non-budgetary	-	11.9	-
	Total Program	158.9	218.1	**198.9**
	Total Department	4,968.4	5,279.0	**5,163.5**
	Canadian Polar Commission			
40	Program expenditures	0.9	0.9	**0.9**
(S)	Statutory payments (see Table 5 for details)	0.1	0.1	**0.1**
	Total Agency	1.0	1.0	**1.0**

Total authorities are Main Estimates plus Supplementary Estimates plus other authorities.
Due to rounding, figures may not add to totals shown.

Table 2 – Comparison of Total Planned to Actual Spending

Departmental Planned versus Actual Spending by Business Line (millions of dollars)

Business Line	FTEs	Operating	Capital	Grants and Contributions	Total Gross Expenditures	Less: Respendble Revenue	Total Net Expenditures
Indian and Northern Affairs Canada							
Claims							
(planned spending)	270	91.6	8.3	404.7	504.6	-	504.6
(total authorities)	*433*	*201.5*	*2.2*	*423.6*	*627.3*	-	*627.3*
(Actuals)	**433**	**201.3**	**2.2**	**421.3**	**624.8**	-	**624.8**
Indian and Inuit Programming							
(planned spending)	1,741	199.2	21.8	3,981.8	4,202.9	-	4,202.9
(total authorities)	*1,754*	*234.5*	*13.9*	*3,965.4*	*4,213.8*	-	*4,213.8*
(Actuals)	**1,754**	**196.4**	**13.9**	**3,963.6**	**4,173.9**	-	**4,173.9**
Northern Affairs Programming							
(planned spending)	555	108.9	-	50.0	158.9	-	158.9
(total authorities)	*620*	*139.9*	*3.6*	*62.8*	*206.3*	-	*206.3*
(Actuals)	**620**	**132.5**	**3.6**	**62.7**	**198.9**	-	**198.9**
Administration							
(planned spending)	728	79.2	-	0.5	79.7	-	79.7
(total authorities)	*871*	*102.5*	*7.1*	*0.5*	*110.1*	-	*110.1*
(Actuals)	**871**	**100.9**	**7.1**	**0.5**	**108.5**	-	**108.5**
Total							
(planned spending)	3,294	479.0	30.1	4,437.0	4,946.1	-	4,946.1
(total authorities)	*3,678*	*678.4*	*26.8*	*4,452.3*	*5,157.5*	-	*5,157.5*
(Actuals)	**3,678**	**631.1**	**26.8**	**4,448.1**	**5,106.0**	-	**5,106.0**
Other Revenues and Expenditures							
Non-Respendable Revenues							
(planned revenues)							(62.3)
(total authorities)							*(167.7)*
(Actuals)							**(167.7)**
Cost of services provided by other departments							
(planned spending)							44.0
(total authorities)							*59.7*
(Actuals)							**59.7**
Net Cost of the Department							
(planned spending)							4,927.7
(total authorities)							*5,049.5*
(Actuals)							**4,998.0**
Canadian Polar Commission							
(planned spending)	6	0.9	-	-	1.0	-	1.0
(total authorities)	*5*	*1.0*	-	-	*1.0*	-	*1.0*
(Actuals)	**5**	**1.0**	-	-	**1.0**	-	**1.0**

Total authorities are Main Estimates plus Supplementary Estimates plus other authorities.
Due to rounding, figures may not add to totals shown.

Table 3 – Historical Comparison of Total Planned Spending to Actual Spending

Historical Comparison of Departmental Planned Spending versus Actual Spending by Business Line (millions of dollars)

			2000–2001		
Business Lines	**Actual 1998–1999**	**Actual 1999–2000**	**Planned Spending**	**Total Authorities**	**Actual**
Indian and Northern Affairs Canada					
Budgetary					
Claims	445.4	444.2	504.6	627.3	**624.8**
Indian and Inuit Programming	4,141.7	3,946.3	4,202.9	4,213.8	**4,173.9**
Northern Affairs Programming	256.4	216.8	158.9	206.3	**198.9**
Administration	81.6	89.9	79.7	110.1	**108.5**
Total Budgetary	**4,925.1**	**4,697.2**	**4,946.1**	**5,157.5**	**5,106.0**
Non-Budgetary					
Claims	53.9	51.4	22.3	61.7	**57.5**
Indian and Inuit Programming	(0.1)	(1.2)	-	48.0	-
Northern Affairs Programming	-	-	-	11.9	-
Administration	-	-	-	-	-
Total Non-Budgetary	**53.8**	**50.2**	**22.3**	**121.5**	**57.5**
Total					
Claims	499.3	495.5	526.9	689.0	**682.3**
Indian and Inuit Programming	4,141.6	3,945.2	4,202.9	4,261.8	**4,173.9**
Northern Affairs Programming	256.4	216.8	158.9	218.1	**198.9**
Administration	81.6	89.9	79.7	110.1	**108.5**
Total Department	**4,978.9**	**4,747.4**	**4,968.4**	**5,279.0**	**5,163.5**
Canadian Polar Commission	**1.0**	**1.0**	**1.0**	**1.0**	**1.0**

Total authorities are Main Estimates plus Supplementary Estimates plus other authorities.
Due to rounding, figures may not add to totals shown.

Table 4 – Non-Respendable Revenues

Non-Respendable Revenues by Business Line (millions of dollars)

Business Lines	Actual 1998–1999	Actual 1999–2000	2000–2001 Planned Revenues	2000–2001 Total Authorities	2000–2001 Actual
Indian and Northern Affairs Canada					
Claims					
Return on investments:					
• Native claimants	3.3	6.2	3.3	6.1	**6.1**
Other non-tax revenue	9.5	5.5	9.4	5.5	**5.5**
Sub-total (Claims)	**12.8**	**11.7**	**12.7**	**11.7**	**11.7**
Indian and Inuit Programming					
Goods and services tax	0.3	0.3	0.3	0.5	**0.5**
Return on investments:					
• Indian economic development fund	0.8	0.8	0.8	0.8	**0.8**
Recovery from guaranteed loans	0.1	0.1	0.1	0.2	**0.2**
Refunds of previous years' expenditures	13.0	14.3	10.2	14.5	**14.5**
Adjustment of prior year's payables at year end	19.7	0.3	6.6	0.9	**0.9**
Privileges, licences and permits	0.1	0.1	0.1	0.1	**0.1**
Services and service fees	-	-	-	-	**-**
Proceeds from:					
• Sales	-	0.3	0.1	0.3	**0.3**
• Disposal of surplus Crown assets	0.1	-	0.1	0.1	**0.1**
Other non-tax revenue	0.1	-	-	-	**-**
Sub-total (Indian and Inuit Programming)	**34.3**	**16.4**	**18.3**	**17.4**	**17.4**
Northern Affairs Programming					
Goods and Services Tax	0.1	0.1	0.1	0.1	**0.1**
Return on investments:					
• Norman Wells Project profits	11.7	61.3	11.7	103.3	**103.3**
• Other	0.9	-	0.9	0.9	**0.9**
Refunds of previous years' expenditures	0.8	1.1	1.6	1.2	**1.2**
Adjustments of prior year's payables at year end	1.3	0.2	0.9	3.2	**3.2**
Canada mining	8.2	10.8	5.2	2.6	**2.6**
Yukon quartz mining	0.8	0.6	0.9	0.6	**0.6**
Placer mining fees	0.2	0.3	0.2	0.2	**0.2**
Quarrying royalties	0.2	1.0	0.2	9.1	**9.1**
Coal leases	-	-	-	-	**-**
Metallic and non-metallic	-	-	-	-	**-**
Oil and gas royalties	6.0	9.1	4.8	14.2	**14.2**
Oil and gas forfeitures	1.5	1.9	1.5	0.6	**0.6**
Forestry	0.9	1.3	2.1	0.4	**0.4**
Land, building and machinery rentals	0.7	0.8	0.3	0.6	**0.6**
Land use fees	0.2	0.2	0.1	0.6	**0.6**
Other fees, rentals, licences	0.1	0.1	0.3	0.1	**0.1**
Living accommodation and services	0.2	0.2	-	0.3	**0.3**
Proceeds from:					
• Sales	0.2	0.2	0.1	0.2	**0.2**
• Disposal of surplus Crown assets	-	-	-	-	**-**
Other non-tax revenues	0.7	-	0.2	0.4	**0.4**
Sub-total (Northern Affairs Programming)	**34.6**	**89.2**	**31.1**	**138.5**	**138.5**

Business Lines	Actual 1998–1999	Actual 1999–2000	2000–2001 Planned Revenues	2000–2001 Total Authorities	2000–2001 Actual
Administration					
Refunds of previous years' expenditures	0.3	0.1	0.1	0.1	**0.1**
Adjustments of prior year's payables at year end	0.1	0.1	-	-	-
Living accommodation and services	-	-	-	-	-
Service and service fees	-	-	-	-	-
Proceeds from disposal of surplus Crown assets	-	-	-	-	-
Other non-tax revenues	-	-	-	-	-
Sub-total (Administration)	**0.3**	**0.2**	**0.2**	**0.2**	**0.2**
Total Non-Respendable Revenues (Department)	**82.0**	**117.5**	**62.3**	**167.7**	**167.7**
Canadian Polar Commission	-	-	-	-	-

Due to rounding, figures may not add to totals shown.

Table 5 – Statutory Payments

Statutory Payments by Business Line (millions of dollars)

Business Lines	Actual 1998–1998	Actual 1999–2000	2000–2001 Planned Spending	2000–2001 Total Authorities	2000–2001 Actuals
Indian and Northern Affairs Canada					
Claims					
Grants to Aboriginal organizations designated to receive claim settlement payments pursuant to comprehensive land claim settlement acts	127.9	127.8	148.4	164.8	**164.8**
Grassy Narrow and Islington Bands Mercury Disability Board *(Grassy Narrows and Islington Indian Bands Mercury Pollution Claims Settlement Act)*	-	-	-	-	-
Court awards	0.1	0.3	-	0.3	**0.3**
Contributions to employee benefit plans	3.1	6.0	3.2	3.6	**3.6**
Sub-total (Claims)	**131.1**	**134.2**	**151.6**	**168.6**	**168.6**
Indian and Inuit Programming					
Liabilities in respect of loan guarantees made to Indians for housing and economic development *(Indian Act)*	0.1	0.3	2.0	-	-
Indian annuities *(Indian Act)*	1.7	1.8	1.4	1.6	**1.6**
Payment from the Consolidated Revenue Fund of guaranteed loans issued out of the Indian economic development account	-	-	-	32.7	**0.2**
Contributions to employee benefit plans	18.6	16.9	17.3	19.4	**19.4**
Refunds of amounts credited to revenues in previous years	-	0.3	-	-	-
Spending of proceeds from the disposal of surplus Crown assets	0.1	0.1	-	0.1	-
Sub-total (Indian and Inuit Programming)	**20.4**	**19.4**	**20.7**	**53.9**	**21.3**

Business Lines	Actual 1998–1998	Actual 1999–2000	2000–2001 Planned Spending	2000–2001 Total Authorities	2000–2001 Actuals
Northern Affairs Programming					
Payments to comprehensive claim beneficiaries in compensation for resource royalties	1.6	1.8	1.5	2.0	**2.0**
Contributions to employee benefit plans	7.5	7.9	6.5	7.3	**7.3**
Refunds of amounts credited to revenues in previous years	0.7	0.6	-	1.0	**1.0**
Spending of proceeds from the disposal of surplus Crown assets	-	-	-	-	**-**
Sub-total (Northern Affairs Programming)	**9.8**	**10.3**	**8.0**	**10.3**	**10.3**
Administration					
Minister of Indian Affairs and Northern Development - Salary and motor car allowance	-	0.1	0.1	0.1	**0.1**
Contributions to employee benefit plans	7.9	8.5	7.9	8.8	**8.8**
Refunds of amounts credited to revenues in previous years	-	-	-	-	**-**
Spending of proceeds from the disposal of surplus Crown assets	-	-	-	-	**-**
Sub-total (Administration)	**8.0**	**8.5**	**7.9**	**8.9**	**8.9**
Total Statutory Payments (Department)	**169.3**	**172.4**	**188.2**	**241.8**	**209.1**
Canadian Polar Commission					
Contributions to employee benefit plans	0.1	0.1	0.1	0.1	**0.1**

Total authorities are Main Estimates plus Supplementary Estimates plus other authorities.
Due to rounding, figures may not add to totals shown.

Table 6 – Transfer Payments

Transfer Payments by Business Lines (millions of dollars)

Business Lines	Actual 1998–1999	Actual 1999–2000	2000–2001 Planned Spending	2000–2001 Total Authorities	2000–2001 Actual
Indian and Northern Affairs Canada					
Grants					
Claims	301.3	314.5	356.5	369.1	**366.8**
Indian and Inuit Programming	529.9	206.5	306.0	239.7	**239.7**
Northern Affairs Programming	0.7	0.7	0.7	0.7	**0.7**
Administration	-	-	-	-	-
Total Grants	**832.0**	**521.7**	**663.2**	**609.5**	**607.2**
Contributions					
Claims	55.7	53.8	48.2	54.5	**54.5**
Indian and Inuit Programming	3,440.0	3,532.5	3,675.8	3,725.8	**3,723.9**
Northern Affairs Programming	122.4	76.4	49.3	62.1	**62.0**
Administration	0.5	0.5	0.5	0.5	**0.5**
Total Contributions	**3,618.6**	**3,663.2**	**3,773.8**	**3,842.8**	**3,840.9**
Total					
Claims	357.1	368.3	404.7	423.6	**421.3**
Indian and Inuit Programming	3,970.0	3,738.9	3,981.8	3,965.4	**3,963.6**
Northern Affairs Programming	123.2	77.1	50.0	62.8	**62.7**
Administration	0.5	0.5	0.5	0.5	**0.5**
Total Transfer Payments (Department)	**4,450.6**	**4,184.8**	**4,437.0**	**4,452.3**	**4,448.1**
Canadian Polar Commission	-	-	-	-	-

Total authorities are Main Estimates plus Supplementary Estimates plus other authorities.
Due to rounding, figures may not add to totals shown.

Table 7 – Capital Projects (Projects valued at $15 million or more)

Capital Spending by Business Line (millions of dollars)

Business Lines	Current Estimated Total Cost	Actual 1998–1999	Actual 1999–2000	2000–2001 Planned Spending	2000–2001 Total Authorities	2000–2001 Actual
Indian and Northern Affairs Canada*						
Claims						
Nunavik Housing	25.0	-	-	-	5.0	**5.0**
Indian and Inuit Programming						
Infrastructure						
Atlantic						
Davis Inlet Relocation	143.4	21.0	18.0	42.6	21.1	**21.1**
Quebec						
Northern Quebec Marine Transportation Infrastructure Program – Docking Facilities	35.1	3.0	7.6	-	3.5	**3.5**
Manitoba						
Garden Hill – Water and Sewer	47.3	-	-	-	3.0	**3.0**
Sandy Bay – Water and Sewer	17.1	0.4	-	-	-	-
Red Sucker Lake – Water and Sewer	23.6	0.4	1.4	0.3	2.0	**2.0**
God's Lake – Water and Sewer	36.1	2.8	2.5	2.5	-	-
Wasagamack – Water and Sewer	32.0	-	-	-	0.1	**0.1**
Mathias Colomb – Water and Sewer	21.8	5.1	1.0	-	0.1	**0.1**
St. Theresa Point – Water and Sewer	44.8	4.1	0.3	-	-	-
Sayisi Dene – Water and Sewer	15.9	-	0.1	-	-	-
Sub-total (Infrastructure)	**417.1**	**36.8**	**30.9**	**45.4**	**29.8**	**29.8**
Education Facilities						
Manitoba						
Chemawawin School	22.9	-	-	6.8	0.5	**0.5**
Garden Hill School Phase II	31.2	-	12.8	8.0	11.0	**11.0**
Mathias Colomb School	17.1	8.8	5.6	-	0.9	**0.9**
Peguis School Phase II	23.2	-	-	9.9	7.3	**7.3**
Sub-total (Education Facilities)	**94.4**	**8.8**	**18.4**	**24.7**	**19.7**	**19.7**
Land Acquisition						
Quebec						
Kanesatake Land Unification	37.4	0.2	0.4	16.9	-	-
Sub-total (Indian and Inuit Programming)	**548.9**	**45.8**	**49.7**	**87.0**	**49.5**	**49.5**
Total	**573.9**	**45.8**	**49.7**	**87.0**	**54.5**	**54.5**

Total authorities are Main Estimates plus Supplementary Estimates plus other authorities.
Due to rounding, figures may not add to totals shown.
* There are no capital projects valued at $15 million and over in the Administration Program or the Northern Affairs Program.

Table 8 – Loans

Loans by Business Line (millions of dollars)

Business Lines	Actual 1998–1999	Actual 1999–2000	2000–2001 Planned Spending	2000–2001 Total Authorities	2000–2001 Actual
Indian and Northern Affairs Canada					
Claims					
Loans to native claimants (gross)	30.1	28.2	22.3	61.3	**57.2**
Loans to theYukon Elders (gross)	0.2	0.4	-	0.4	**0.3**
Loans to First Nations in British Columbia for the purpose of supporting their participation in the British Columbia Treaty Commission process (gross)	23.6	22.8	-	-	-
Sub-total (Claims)	**53.9**	**51.4**	**22.3**	**61.7**	**57.5**
Indian and Inuit Programming					
Loans for the construction of houses through the Indian housing assistance account (net)	-	-	-	-	-
Loans and guarantees of loans through the Indian economic development account (net)	(0.1)	(1.2)	-	48.0	-
Sub-total (Indian and Inuit Programming)	**(0.1)**	**(1.2)**	-	**48.0**	-
Northern Affairs Programming					
Loans to the Government of the Yukon Territory for making second mortgage loans to territory residents (gross)	-	-	-	0.3	-
Provision of Inuit loan fund for loans to Inuit to promote commercial activities (net)	-	-	-	6.5	-
Loans for the establishment or expansion of small businesses in the Yukon Territory through the Yukon Territory small business loans account (net)	-	-	-	5.0	-
Sub-total (Northern Affairs Programing)	-	-	-	**11.9**	-
Administration	-	-	-	-	-
Total (Department)	**53.8**	**50.2**	**22.3**	**121.5**	**57.5**
Canadian Polar Commission	-	-	-	-	-

Total authorities are Main Estimates plus Supplementary Estimates plus other authorities.
Due to rounding, figures may not add to totals shown.

Table 9 – Contingent Liabilities

Contingent Liabilities (millions of dollars)

List of Contingent Liabilities	Amount of Contingent Liability March 31, 1999	March 31, 2000	Current as of March 31, 2001
Loans			
On-reserve Housing (CMHC and other approved lenders)	1,158.1	1,215.0	1,248.8
Farm Credit Corporation	0.1	0.1	0.1
Indian Economic Development Guarantee Fund	2.5	2.7	2.5
Claims and Pending and Threatened Litigation			
Litigation	8,382.9	8,446.3	6,263.9
Non-litigation	174.5	43.4	67.2
Specific Claims	1,361.3	1,652.4	2,597.7
Comprehensive Native Land Claims	741.6	583.1	833.1
Total (Department)	**11,821.1**	**11,943.0**	**11,013.2**

Sick Leave

Employees are permitted to accumulate unused sick leave. However, such leave entitlements do not vest and can be used only in the event of illness. The amount of accumulated sick leave entitlements which will become payable in future years cannot reasonably be determined and accordingly has not been recorded in the information provided. Payments of sick leave benefits are included in current operations as incurred.

Due to rounding, figures may not add to totals shown.

Section VI – Other Information

Contacts for Further Information

Indian and Northern Affairs Canada

Terrasses de la Chaudière
10 Wellington St., North Tower
Hull, Quebec
Postal Address:
Ottawa, Ontario K1A 0H4

Internet
http://www.inac-ainc.gc.ca
Email: webmaster@inac.gc.ca

General Enquiries and Publication Distribution

- Phone: (819) 997-0380
  E-mail: InfoPubs@inac.gc.ca

Departmental Library
Not sure who to contact in the department?

- Phone: (819) 997-0811
  E-mail: Reference@inac.gc.ca

Media Enquiries — Communications

- Phone: (819) 997-8404

Statistical Enquiries (socio-demographic)

- Phone: (819) 953-9999
  E-mail: Instat@inac.gc.ca
  Socio-Demographic Statistical publications available at: http://www.inac-ainc.gc.ca/pr/sts/index_e.html.

Northern Affairs Program

- Phone: (819) 953-3760
  E-mail: NAPInfo@inac.gc.ca

Canadian Polar Commission

Suite 1710
Constitution Square
360 Albert Street
Ottawa, Ontario
K1R 7X7
(613) 943-8605 or 1-888-POLAR01
E-mail: mail@polarcom.gc.ca

Internet
http://www.polarcom.gc.ca

Co-delivery Partner Contacts / Federal Department or Agency

Health Canada – Call (613) 954-8815 or see Web site at http://www.hc-sc.gc.ca.

- Non-Insured Health Benefits; Community Health Services; Environmental Health and Surveillance; Hospital Services; National Native Alcohol and Drug Abuse Program; Brighter Futures Program – Community Mental Health and Child Development and Aboriginal Head Start; National Children's Agenda; Aboriginal Diabetes Strategy; First Nations Home and Community Program; First Nations Health Information Systems; Food Safety and Nutrition; and Centre for the Advancement of Aboriginal People's Health.

Human Resources Development Canada – Call (819) 997-8677 or see Web site at http://www.hrdc-drhc.gc.ca.

- Aboriginal Human Resources Development Strategy; First Nations/Inuit Child Care; Urban Aboriginal People Initiative; and Youth Employment Strategy.

Canada Mortgage and Housing Corporation – Call (613) 748-2586 or see Web site at http://www.cmhc-schl.gc.ca.

- On Reserve – Non-Profit Housing and Residential Rehabilitation Assistance Programs; Home Adaptations for Seniors Independence, and Housing Internship Initiative. Off Reserve – Rural and Native Housing, Urban Native Non-Profit Housing, Residential Rehabilitation Assistance, and Emergency Repair Programs.

Solicitor General of Canada – Contact the Aboriginal Policing Directorate at (613) 991-0241 or see Web site at http://www.sgc.gc.ca.

- First Nations Policing Policy –Implementation, maintenance and development of the First Nations Policing Program, mainly on-reserve, through tripartite policing agreements between First Nations communities, provincial and territorial governments and the federal government, to provide First Nations with access to police services that are professional, effective, culturally sensitive and accountable to the communities they serve.

Canadian Heritage – Contact Aboriginal Peoples' and Human Rights Programs Directorate at (819) 994-3835.

- Aboriginal Friendship Centres Program; Northern Native Broadcast Access Program; Aboriginal Representative Organizations Program; Aboriginal Women's Program; Aboriginal Languages Initiative; Aboriginal Languages - Yukon; Aboriginal Languages - NWT; Urban Multi-purpose Aboriginal Youth Centres Initiative; and Young Canada Works for Urban Aboriginal Youth.

Industry Canada – Call (613) 954-4064 or see Web site at http://www.abc.gc.ca.

- Aboriginal Business Canada – Promotes the development, competitiveness and success of Aboriginal business in Canadian and world markets.

Fisheries and Oceans Canada – Contact Aboriginal Affairs Directorate at (613) 993-1917.

- Aboriginal Fisheries Strategy (AFS) and the Marshall Long Term Response Program (Fisheries Access and Co-Management Programs) – to increase Aboriginal involvement in all aspects of fisheries, fish habitat management and commercial fishing opportunities.

Natural Resources Canada – Contact the Financial Management Branch at (613) 996-6865.

- Aboriginal Model Forest; Canada Lands Surveys; CANMET Energy Technology Centre; Enhanced Aboriginal Involvement Strategic Initiative; First Nation Forestry Program; and capacity building grants/ initiatives in resource management.

Justice Canada – Contact the Aboriginal Justice Directorate at (613) 941-9298 or the Program Branch at (613) 957-3180.

- The Aboriginal Justice Strategy; Legal Studies for Aboriginal People Program (LSAP); Youth Justice Renewal Initiative (Aboriginal Community Capacity Building); and The Native Courtworker Program (provides Aboriginal people involved in the criminal justice system with non-legal advice and information).

Privy Council Office – For matters related to Indian Specific Claims, contact the Indian Specific Claims Commission at (613) 945-1515 or see Web site at http://www.indianclaims.ca; for any other matters, contact the Federal Interlocutor for Métis and Non-Status Indians at (613) 947-1848 (Privy Council Office).

- Indian Specific Claims Commission; Gathering Strength: Canada's Aboriginal Action Plan.

National Defence – Contact Corporate Services at (613) 992-6033.

- Bold Eagle Program; Canadian Forces Aboriginal Entry Program; Canadian Rangers Program; Junior Canadian Ranger Program; HEADSTART Program.

BUDGET DES DÉPENSES

Affaires indiennes et du Nord Canada et Commission canadienne

Rapport sur le rendement

Pour la période se terminant
le 31 mars 2001

Canada

Présentation améliorée des rapports au Parlement
Document pilote

Chaque année, le gouvernement établit son Budget des dépenses, qui présente l'information à l'appui des autorisations de dépenser demandées au Parlement pour l'affectation des fonds publics. Ces demandes d'autorisations sont présentées officiellement au moyen d'un projet de loi de crédits déposé au Parlement.

Le Budget des dépenses du gouvernement du Canada est divisé en plusieurs parties. Commençant par un aperçu des dépenses totales du gouvernement dans la Partie I, les documents deviennent de plus en plus détaillés. Dans la Partie II, les dépenses sont décrites selon les ministères, les organismes et les programmes. Cette partie renferme aussi le libellé proposé des conditions qui s'appliquent aux pouvoirs de dépenser qu'on demande au Parlement d'accorder.

Le *Rapport sur les plans et les priorités* fournit des détails supplémentaires sur chacun des ministères ainsi que sur leurs programmes qui sont principalement axés sur une planification plus stratégique et les renseignements sur les résultats escomptés.

Le *Rapport sur le rendement* met l'accent sur la responsabilisation basée sur les résultats en indiquant les réalisations en fonction des prévisions de rendement et les engagements à l'endroit des résultats qui sont exposés dans le *Rapport sur les plans et les priorités*.

Le Budget des dépenses, de même que le budget du ministre des Finances, sont le reflet de la planification budgétaire annuelle de l'État et de ses priorités en matière d'affectation des ressources. Ces documents, auxquels viennent s'ajouter par la suite les Comptes publics et les rapports ministériels sur le rendement, aident le Parlement à s'assurer que le gouvernement est dûment comptable de l'affectation et de la gestion des fonds publics.

©Ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada — 2001

En vente au Canada chez votre libraire local ou par la poste auprès des

Éditions du gouvernement du Canada – TPSGC

Ottawa, Canada K1A 0S9

No de catalogue BT31-4/6-2001
ISBN 0-660-61694-7

Avant-propos

Au printemps 2000, la présidente du Conseil du Trésor a déposé au Parlement le document intitulé *Des résultats pour les Canadiens et les Canadiennes : Un cadre de gestion pour le gouvernement du Canada*. Ce document expose clairement les mesures qu'entend prendre le gouvernement pour améliorer et moderniser les pratiques de gestion des ministères et organismes fédéraux.

En ce début de millénaire, l'approche utilisée par le gouvernement pour offrir ses programmes et services aux Canadiens et Canadiennes se fonde sur quatre engagements clés en matière de gestion. Tout d'abord, les ministères et les organismes doivent reconnaître que leur raison d'être est de servir la population canadienne et que tous leurs programmes, services et activités doivent donc être « axés sur les citoyens ». Deuxièmement, le gouvernement du Canada s'est engagé à gérer ses activités conformément aux valeurs les plus élevées de la fonction publique. Troisièmement, dépenser de façon judicieuse, c'est dépenser avec sagesse dans les secteurs qui importent le plus aux Canadiens et Canadiennes. En dernier lieu, le gouvernement du Canada entend mettre l'accent sur les résultats, c'est-à-dire sur les retombées et les effets des programmes.

Les rapports ministériels sur le rendement jouent un rôle de premier plan dans le cycle de planification, de suivi, d'évaluation ainsi que de communication des résultats, par l'entremise des ministres, au Parlement et aux citoyens. Plus tôt cette année, les ministères et les organismes ont été invités à rédiger leurs rapports en appliquant certains principes. Selon ces derniers, un rapport ne peut être efficace que s'il présente un tableau du rendement qui soit non seulement cohérent et équilibré mais bref et pertinent. Un tel rapport doit insister sur les résultats, soit les avantages dévolus aux Canadiens et Canadiennes, plutôt que sur les activités. Il doit mettre le rendement du ministère en contexte et le rattacher aux engagements antérieurs, tout en expliquant les écarts. Et comme il est nécessaire de dépenser judicieusement, il doit exposer clairement les liens qui existent entre les ressources et les résultats. Enfin, un tel rapport ne peut être crédible que si le rendement décrit est corroboré par la méthodologie utilisée et par des données pertinentes.

Par l'intermédiaire des rapports sur le rendement, les ministères et organismes visent à répondre au besoin croissant d'information des parlementaires et des Canadiens et Canadiennes. Par leurs observations et leurs suggestions, les parlementaires et les autres lecteurs peuvent contribuer grandement à améliorer la qualité de ces rapports. Nous invitons donc tous les lecteurs à évaluer le rendement d'une institution gouvernementale en se fondant sur les principes précités et à lui fournir des commentaires en vue du prochain cycle de planification.

Le présent rapport peut être consulté par voie électronique sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada à l'adresse suivante :
http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/dpr/dprf.asp
Les observations ou les questions peuvent être adressées directement au webmestre de ce site Web ou à l'organisme suivant :

Direction de la Gestion des résultats et des rapports
Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada
L'Esplanade Laurier
Ottawa (Ontario) K1A 0R5
Téléphone : (613) 957-7167 – Télécopieur : (613) 957-7044

Affaires indiennes et du Nord Canada

et

Commission canadienne des affaires polaires

Rapport sur le rendement

pour la période se terminant le 31 mars 2001

L'honorable Robert D. Nault, c.p., député
Ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien

Table des matières

Section I: Le message du ministre 1

Section II: Le contexte 3
Rassembler nos forces : le plan d'action du Canada pour les questions autochtones 3
Les cercles d'influence 4
Les résultats stratégiques 5
Les principaux partenaires de la prestation conjointe 6
Le profil de la population autochtone au Canada 7

Section III: Les réalisations en matière de rendement 9
Le Programme des affaires indiennes et inuites 9
Le Programme des affaires du Nord 29
La Commission canadienne des affaires polaires 37

Section IV: Les rapports consolidés 41
Les acquisitions et la passation des marchés 41
L'initiative d'amélioration des services 42
La stratégie de développement durable 43
Les réservoirs d'entreposage de carburants 46
D'autres initiatives avantageuses pour les Canadiens 47

Section V: Les tableaux financiers 49

Section VI: Autres renseignements 61
Les sources d'information 61
Les partenaires de la prestation conjointe – les institutions fédérales 62

Section I – Le message du ministre

Il me fait plaisir de déposer le Rapport sur le rendement d'Affaires indiennes et du Nord Canada et de la Commission canadienne des affaires polaires pour l'exercice 2000–2001.

C'est un privilège pour moi, avec une équipe de gens dévoués, de veiller à ce que les Premières nations, les Inuits et la population de nos collectivités nordiques puissent jouir le plus pleinement possible des promesses et des possibilités qu'offre le Canada. Nous savons que la prospérité du Canada est étroitement associée au bien-être des Premières nations, des Inuits et des gens du Nord et que nos partenariats pour leur assurer une qualité de vie élevée dans des collectivités saines et fortes sont à l'avantage de tous les Canadiens et Canadiennes.

Un avenir meilleur pour les populations des Premières nations et des Inuits est tributaire des travaux que nous effectuons aujourd'hui pour que les bases fondamentales en place soient propices. Les progrès présentés dans ce rapport font valoir notre engagement à travailler en partenariat dans la réalisation d'objectifs que nous avons en commun et dans la quête de solutions durables à des défis de longue date. L'éventail des politiques et des programmes, qu'il s'agisse d'initiatives de développement économique ou du règlement de revendications territoriales et de la signature d'ententes sur l'autonomie gouvernementale, sont le fruit d'un ensemble de priorités communes initialement établies dans *Rassembler nos forces : le plan d'action du Canada pour les questions autochtones* et reprises plus précisément dans le discours du Trône de 2001. En misant simultanément sur le capital humain, le renforcement des capacités de gouvernance, l'amélioration de l'infrastructure et la promotion du développement économique, nous établissons le fondement nécessaire à des collectivités des Premières nations, inuites et nordiques plus autosuffisantes, plus saines et plus dynamiques

Dans le but de stimuler la création d'emplois dans les collectivités des Premières nations et des Inuits, nous avons rendu accessible une somme additionnelle de 75 millions de dollars pour le développement économique en 2000–2001 et nous avons engagé 25 millions de dollars de plus pour le présent exercice, créant ainsi un climat propice à l'investissement et des possibilités de croissance. Nous avons aussi travaillé avec les Premières nations dans l'élaboration d'initiatives visant à accroître l'autosuffisance. En date de mars 2001, des collectivités des Premières nations, des conseils tribaux et d'autres organisations des Premières nations participaient à plus de 245 projets pour expérimenter de nouvelles approches en vue de transformer le programme d'aide sociale actuel dans les réserves d'un soutien passif au revenu à un programme intégré qui procure un meilleur accès au perfectionnement des compétences, à la formation et aux possibilités d'emploi.

Notre engagement envers le développement du Nord canadien, qui représente la voie vers de nouveaux débouchés et vers la croissance, se manifeste aussi de manière évidente. Le projet de la Diavick Diamonds, la deuxième mine de diamants au Canada, est devenu réalité grâce aux efforts de coopération de tous les ordres de gouvernement, des Autochtones et des intervenants de l'environnement et de l'industrie. Nous avons aussi été témoins de la mise en production de trois nouveaux champs de gaz naturel dans la région de Fort Liard et quinze nouveaux permis d'exploration ont été délivrés pour la région du delta du Mackenzie et de la mer de Beaufort ainsi que de la vallée du Mackenzie. Le développement durable des ressources naturelles du Nord établira l'assise de collectivités plus fortes, d'une plus grande autosuffisance et d'une meilleure qualité de vie pour la population.

Le règlement des revendications territoriales et les ententes sur l'autonomie gouvernementale sont aussi essentiels à l'édification de collectivités plus stables, plus autosuffisantes qui sont davantage en mesure de participer à la prospérité économique du Canada. Le renforcement de la capacité de gouvernance des Premières nations permet de veiller à ce que les questions prioritaires, comme la santé, l'éducation et le logement, soient réglées de manière ouverte, efficace et transparente.

Plus tôt cette année, nous avons signé deux ententes de principe sur l'autonomie gouvernementale avec la Nation de Sioux Valley Dakota au Manitoba et avec les Premières nations de Meadow Lake en Saskatchewan. Ces ententes témoignent de ce qui peut être accompli quand les gouvernements et les Premières nations travaillent ensemble à la réalisation d'un but commun, soit celui d'établir des gouvernements efficaces, stables et responsables envers leurs populations.

Ce ne sont là qu'un échantillon des réalisations décrites dans le Rapport sur le rendement de cette année. En poursuivant la lecture, vous y trouverez les détails des travaux accomplis avec les Premières nations, les Inuits et les gens du Nord dans un esprit de bonne volonté et de respect mutuel en vue non seulement de renforcer les collectivités autochtones et nordiques mais aussi de bâtir un Canada plus fort et meilleur. Je vous invite à visiter notre site Web au www.inac-ainc.gc.ca pour plus de renseignements.

Le défi d'améliorer la qualité de vie des Premières nations, des Inuits et des gens du Nord est considérable, mais notre détermination à y réussir l'est tout autant. Par ailleurs, relever ce défi ne nous incombe pas uniquement à nous en tant que gouvernement; dans un esprit de réconciliation et de renouvellement, la tâche de réaliser les promesses de notre pays nous concernent tous. C'est dans cette grande entreprise collective et inspirés par un but commun et valorisant que nous instaurerons un avenir meilleur et plus prometteur pour les Premières nations, les Inuits, les gens du Nord, et de fait, tous les Canadiens et les Canadiennes.

Section II – Le contexte

Rassembler nos forces : le plan d'action du Canada pour les questions autochtones

En 1998, le gouvernement du Canada lançait *Rassembler nos forces : le plan d'action du Canada pour les questions autochtones* en réponse au rapport de la Commission royale sur les peuples autochtones. Le plan d'action préconise un nouveau partenariat entre les Autochtones et les autres Canadiens; il a pour but à long terme d'amener tous les intervenants à collaborer pour faire en sorte que les Autochtones jouissent d'une qualité de vie comparable à celle des autres Canadiens.

Rassembler nos forces établit l'orientation stratégique que doit suivre le gouvernement fédéral, insiste sur la nécessité de procéder à une planification et à une élaboration intégrées des politiques fédérales et encourage la formation de partenariats avec les provinces et les territoires. Affaires indiennes et du Nord Canada (AINC) appuie ces efforts horizontaux et favorise la mise en œuvre de *Rassembler nos forces* dans les secteurs suivants :

Les Affaires indiennes et inuites : *Rassembler nos forces* a comme grands objectifs le renouvellement des partenariats, le renforcement des gouvernements autochtones, une nouvelle relation financière, le renforcement des collectivités et des économies et l'appui aux gens.

Les Affaires du Nord : Les travaux des Affaires du Nord sont menés en partenariat avec les résidants du Nord, autochtones et non autochtones, y compris avec les gouvernements des trois territoires et le secteur privé dans le but de faire progresser l'évolution sociale et politique de même que le développement durable pour tous les gens du Nord. La consolidation de l'assise économique des collectivités du Nord, l'édification de partenariats plus solides et la promotion d'une gouvernance plus efficace sont des initiatives qui se conforment toutes aux objectifs de *Rassembler nos forces*.

Les cercles d'influence

Le processus de planification d'AINC tient compte de trois « cercles d'influence » dans les rapports que présente le Ministère sur les résultats de ses activités dans l'immédiat, ainsi que le moyen et le long termes.

Le **cercle opérationnel** comporte les activités courantes du Ministère, l'utilisation de ses ressources, de même que le fonctionnement de ses politiques et de ses programmes. Les activités à ce chapitre ont pour but de contribuer directement à celles du prochain palier, le cercle de collaboration.

Le **cercle de collaboration** est celui dans lequel s'inscrit l'appui que nous apportent nos partenaires pour réaliser nos buts, édifier les capacités, améliorer les pratiques et créer un climat propice au succès des initiatives. Les activités menées à ce chapitre influent directement sur les résultats à court et à moyen termes.

Quand nous parlons de **cercle global**, nous faisons à la fois référence aux conditions qui influencent les résultats stratégiques et aux modifications qu'il serait bon d'y apporter. Même si ces conditions échappent souvent à l'influence directe d'AINC, il importe de se consacrer aux activités qui entraînent des changements susceptibles de se révéler bénéfiques à long terme pour les Premières nations, les Inuits et les gens du Nord.

Les résultats stratégiques

Le rapport est structuré en fonction des engagements d'AINC à obtenir les résultats stratégiques sur le plan global grâce aux efforts ministériels et aux travaux en collaboration. Nous cernons les défis relatifs à chaque résultat stratégique et mentionnons les succès remportés sur le plan du cercle opérationnel et au chapitre du cercle de collaboration.

Affaires indiennes et du Nord Canada		
Résultats stratégiques	**Priorités**	**Réalisations**
Programme des affaires indiennes et inuites Procurer aux Canadiens un environnement favorable à un avenir plus prometteur pour les Premières nations et les Inuits en raffermissant notre relation avec eux et en comblant les écarts qui existent entre les conditions de vie des Premières nations et des Inuits et celles des non-Autochtones; favoriser le perfectionnement des compétences et du savoir-faire pour rendre les gouvernements autochtones plus durables et plus responsables, ainsi que pour accroître l'autosuffisance et l'indépendance économique de leurs collectivités.	• Des partenariats renouvelés avec les Premières nations et les Inuits	pages 12–16
	• Le renforcement de la gouvernance autochtone	pages 17–20
	• Une nouvelle relation financière avec les gouvernements autochtones	pages 21–24
	• Le renforcement des collectivités et des économies et l'appui aux gens	pages 25–28
Programme des affaires du Nord Gérer, au profit des Canadiens, le plan d'action fédéral pour le Nord pour que les régimes de gouvernance territoriaux tiennent compte des droits et des intérêts des Autochtones tout en répondant aux besoins de tous les résidants du Nord; protéger l'environnement et favoriser le développement durable dans le Nord.	• La gestion efficace des intérêts fédéraux dans le Nord, notamment les progrès du développement durable et l'édification de solides gouvernements dans le Nord	pages 29–36
Commission canadienne des affaires polaires		
Résultats stratégiques	**Priorités**	**Réalisations**
Procurer aux Canadiens une présence efficace dans les milieux nationaux et internationaux des sciences et de la technologie polaires, en vue de contribuer à une meilleure compréhension des questions polaires.	• Approfondir et disséminer les connaissances sur les régions polaires	pages 37–40

Les principaux partenaires de la prestation conjointe

Rassembler nos forces épouse largement le principe d'un travail horizontal entre les ministères et organismes qui participent à la prestation des programmes aux Autochtones. Dans l'ensemble, 12 institutions fédérales, dont AINC, dispensent des programmes aux Autochtones; leurs dépenses totales pour l'exercice 2000–2001 s'élèvent à environ 7 397 millions de dollars (voir le graphique 1). Les services essentiels de type provincial représentent plus de 80 p. 100 de l'ensemble des fonds versés aux réserves. Plus de renseignements sur les partenaires de la prestation conjointe sont donnés à la page 62.

Graphique 1

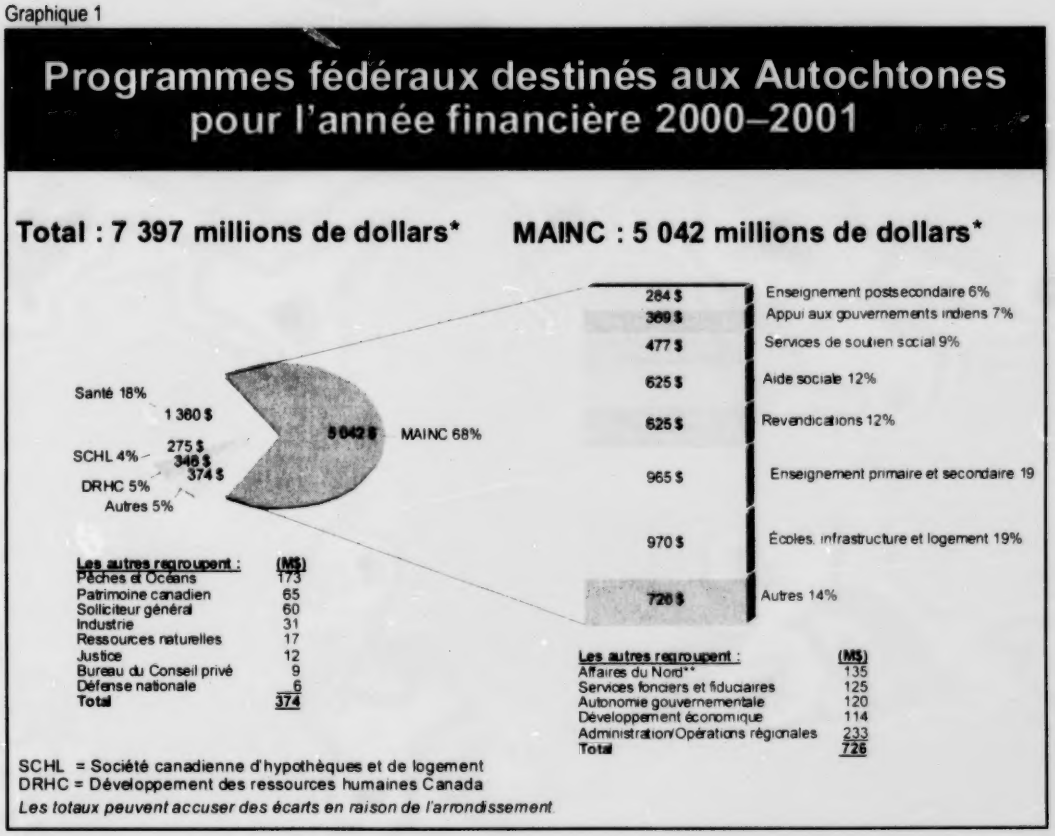

* Les dépenses illustrées dans le graphique 1 sont de nature budgétaire seulement.

** Illustre les programmes précisément à l'intention des Autochtones et une part des programmes qui ne sont pas exclusivement à leur intention.

Les principaux partenaires de la prestation conjointe

Rassembler nos forces épouse largement le principe d'un travail horizontal entre les ministères et organismes qui participent à la prestation des programmes aux Autochtones. Dans l'ensemble, 12 institutions fédérales, dont AINC, dispensent des programmes aux Autochtones; leurs dépenses totales pour l'exercice 2000–2001 s'élèvent à environ 7 397 millions de dollars (voir le graphique 1). Les services essentiels de type provincial représentent plus de 80 p. 100 de l'ensemble des fonds versés aux réserves. Plus de renseignements sur les partenaires de la prestation conjointe sont donnés à la page 62.

Graphique 1

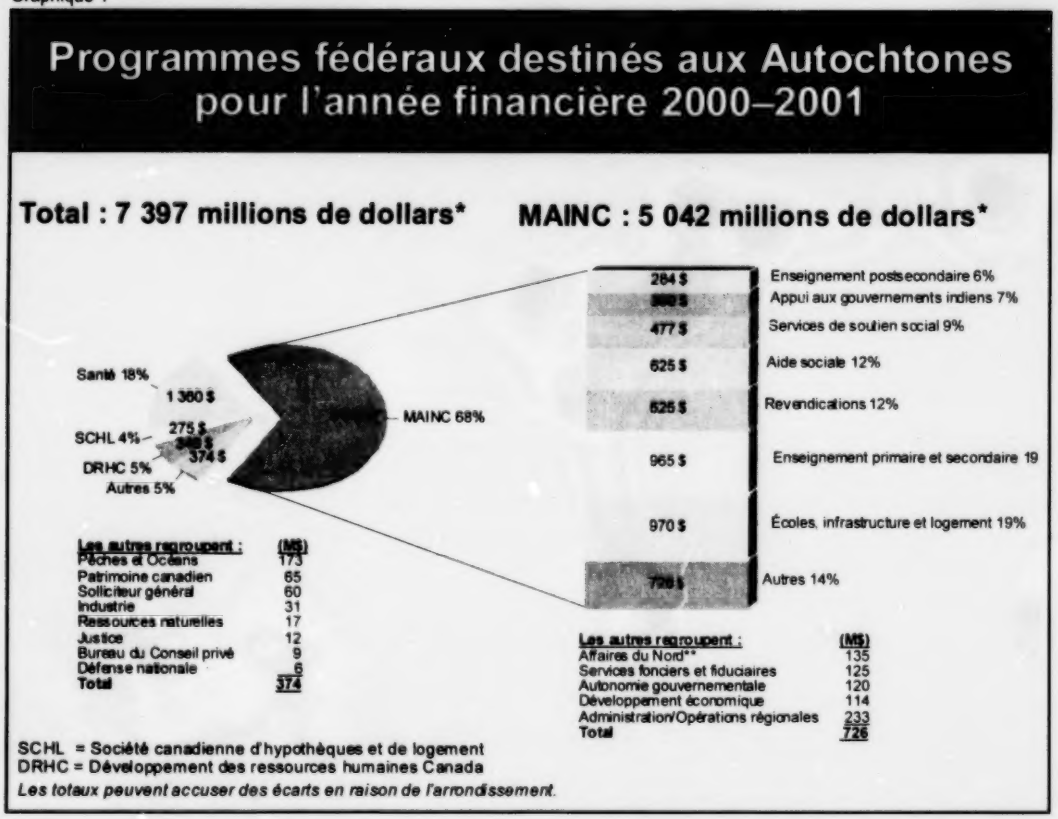

* Les dépenses illustrées dans le graphique 1 sont de nature budgétaire seulement.

** Illustre les programmes précisément à l'intention des Autochtones et une part des programmes qui ne sont pas exclusivement à leur intention.

Le profil de la population autochtone au Canada

La *Loi constitutionnelle de 1982* reconnaît trois catégories d'Autochtones – **les Indiens, les Métis et les Inuits**. De plus, la *Loi sur les Indiens* donne la définition juridique de ce qu'on entend par **Indiens inscrits** au Canada. Un Indien inscrit est une personne indienne qui est inscrite au Registre en vertu de la *Loi sur les Indiens*[1]. Les **Métis** ont des ancêtres à la fois de souche européenne et des Premières nations et s'identifient eux-mêmes comme étant des Métis. Les **Inuits** sont les Autochtones de l'Arctique canadien et ils habitent principalement au Nunavut, dans les Territoires du Nord-Ouest et les régions septentrionales du Labrador et du Québec. Les Inuits ne vivent pas dans des réserves et la *Loi sur les Indiens* ne s'applique pas à eux.

Les responsabilités d'AINC à l'endroit des Autochtones concernent principalement les Indiens inscrits vivant dans les réserves ainsi que les Inuits. Le Ministère est chargé d'exécuter la majorité des programmes et des services de type provincial dans les réserves. Dans le Nord, AINC travaille avec les Inuits et les autres collectivités autochtones à élaborer de solides structures de gouvernance ainsi qu'à conclure et à mettre en œuvre les ententes sur les revendications territoriales et l'autonomie gouvernementale. Compte tenu du contexte unique du Nord canadien, et conformément à la politique fédérale sur l'autonomie gouvernementale des Autochtones[2], certaines de ces ententes visent aussi les Métis établis au nord du 60e degré de latitude.

Les Indiens inscrits vivant dans les réserves représentent environ 60 p. 100 de la population des Indiens inscrits. Cette population est répartie en 423 200 personnes vivant dans les réserves et 281 000 personnes qui habitent en dehors des réserves[3]. Il existe au total 612 Premières nations qui se regroupent en 52 nations ou groupes culturels et parlent plus de 50 langues. Environ 61 p. 100 des collectivités des Premières nations comptent moins de 500 résidants – seulement 5 p. 100 en comptent plus de 2 000. Chez les Indiens inscrits vivant dans les réserves, 34,6 p. 100 habitent en milieu urbain, tandis que 44,5 p. 100 vivent en milieu rural, 17,2 p. 100 dans des zones d'accès particulier et 3,7 p. 100 en région éloignée.

[1] Un **Indien visé par un traité** est un Indien inscrit appartenant à une Première nation qui a signé un traité avec la Couronne. Tous les Indiens inscrits ne sont pas nécessairement membres d'une Première nation signataire d'un traité. Un **Indien non inscrit** est une personne indienne qui n'est pas inscrite au Registre en vertu de la *Loi sur les Indiens*.

[2] Veuillez consulter http://www.ainc-inac.gc.ca/pr/pub/sg/plcy_f.html.

[3] Les projections de 1998 se fondent sur les données du système d'inscription des Indiens.

On s'attend à ce que le taux de croissance de la population des Indiens inscrits vivant dans les réserves se chiffre à 31,2 p. 100 entre 1998 et 2008 et que l'ensemble de la population canadienne croisse plutôt de 10 p. 100. Environ 41 p. 100 de la population d'Indiens inscrits appartient au groupe des moins de 19 ans en comparaison de 25,6 p. 100 dans la population canadienne. À mesure que vieillira cette population, les pressions se feront grandissantes sur l'emploi, le logement et d'autres services.

Dans le Nord du Canada (qui représente 40 p. 100 de la superficie émergée du pays), on compte trois territoires et quelque 93 collectivités où vivent des populations peu nombreuses de Premières nations, de Métis et d'Inuits. La population du Nord est jeune; en fait, 45 p. 100 des personnes ont de moins de 25 ans. La population étant disséminée sur une vaste superficie, la prestation des services est d'autant plus onéreuse : quelque 95 000 résidants sont répartis sur tout ce territoire; la population du Nunavut s'élève à 25 000 âmes, celle des Territoires du Nord-Ouest à 39 000 et celle du Yukon à 31 000.

Les Autochtones représentent un peu plus de la moitié de la population et leur concentration varie entre 85 p. 100 au Nunavut, environ 49 p. 100 dans les T. N.-O. et près de 22,5 p. 100 au Yukon. Les réserves sont peu nombreuses et les résidants inuits et des Premières nations reçoivent la plupart de leurs services par l'entremise des administrations territoriales. Les principaux moteurs de l'économie sont la fonction publique, les mines et, dans les T. N.-O, les hydrocarbures. Partout dans le Nord, les valeurs culturelles, notamment en ce qui concerne l'intendance des terres, demeurent fortes et les activités traditionnelles telles les récoltes, les arts et l'artisanat traditionnels restent des dimensions importantes de l'économie.

Section III – Les réalisations en matière de rendement

Le Programme des affaires indiennes et inuites

Le résultat stratégique

Procurer aux Canadiens un environnement favorable à un avenir plus prometteur pour les Premières nations et les Inuits en renforçant la relation entre eux et en comblant les écarts qui existent entre les conditions de vie des Premières nations et des Inuits et celles des non-Autochtones; favoriser le perfectionnement des compétences et du savoir-faire pour rendre ainsi les gouvernements autochtones plus durables et plus responsables, et accroître l'autosuffisance et l'indépendance économique de leurs collectivités.

Ce qu'il en coûté?

	Services aux Indiens et aux Inuits	Revendications	Total
Dépenses prévues	4 202 868 000 $	504 577 000 $	4 707 445 000 $
Dépenses totales autorisées	*4 213 820 273 $*	*627 328 240 $*	*624 771 274 $*
Dépenses réelles en 2000– 2001	**4 173 909 376 $**	**624 771 274 $**	**4 798 680 650 $**

Explication des écarts

Les services aux Indiens et aux Inuits. L'écart d'environ 40 millions de dollars entre les dépenses autorisées et les dépenses réelles est principalement attribuable au report à des années ultérieures des frais d'exploitation (6 millions de dollars) et des ressources pour financer les garanties de prêts consenties à même le Compte pour l'expansion économique chez les Indiens (33 millions de dollars).

Les revendications : L'écart de quelque 123 millions de dollars entre les dépenses prévues et les dépenses totales autorisées s'explique principalement par les fonds supplémentaires alloués aux ententes de règlement avec la Première nation de Squamish (83 millions de dollars) et la Première nation de Horse Lake (41 millions de dollars).

Le tableau suivant présente les ressources qui, en 2000–2001, ont été allouées à l'atteinte des objectifs prioritaires donnés au Programme des affaires indiennes et inuites dans le cadre de *Rassembler nos forces* et de la Stratégie de développement durable. (http://www.ainc-inac.gc.ca/pr/sus/sds_f.html).

	Priorités				
(Millions de dollars)	**Partenariat renouvelé**	**Renforcement de la gouvernance autochtone**	**Nouvelle relation financière**	**Renforcement des collectivités et des économies et appui aux gens**	**Total**
Enseignement primaire et secondaire	-	-	-	965	965
Immobilisations	-	-	-	795	795
Aide sociale	-	-	-	625	625
Revendications*	288	337	-	-	625
Services de soutien social	-	-	-	477	477
Appui aux gouvernements indiens	6	360	3	-	369
Éducation post-secondaire	-	-	-	284	284
Logement	-	-	-	175	175
Services fonciers et fiduciaires	-	96	-	30	125
Autonomie gouvernementale	-	114	6	-	120
Développement économique	-	-	-	114	114
Sous-total	**294**	**906**	**9**	**3 465**	**4 674**
Activités régionales					124
Total					**4 799**

Les totaux peuvent accuser des écarts en raison de l'arrondissement.

* Pour plus de renseignements sur les revendications, veuillez consulter http://www.inac-ainc.gc.ca/ps/clm/index_f.html.

Le contexte : les défis et les possibilités

Un certain nombre de facteurs influencent les réalisations du Ministère en matière de rendement.

Le cercle global (c.-à-d. de larges communautés d'intérêt) :
- la diversité des cultures, des objectifs, des capacités et des visions au sein des collectivités des Premières nations et des Inuits;
- les barrières géographiques, notamment le grand nombre de petites collectivités isolées;
- les conditions socio-économiques difficiles, un déséquilibre de longue date entre pouvoirs et dépendance, des possibilités limitées de procéder au développement économique et de tirer parti de recettes autonomes dans une économie de plus en plus axée sur le marché;
- les problèmes entourant la *Loi sur les Indiens*, notamment les conséquences de son administration et de la dévolution, l'incertitude concernant la propriété des terres et des ressources, les restrictions sur l'utilisation de l'argent des Indiens et les structures inadéquates pour une gouvernance et des relations financières contemporaines;
- la position et les engagements du gouvernement fédéral concernant certaines questions comme le respect des traités historiques, les pensionnats, la protection des droits des femmes autochtones, ainsi que la nécessité de progresser sur les plans du développement durable et du développement économique.

Le cercle de collaboration (c.-à-d. les personnes et les groupes en contact direct avec AINC) :
- la diversité des approches et des priorités des gouvernements fédéral, provinciaux, territoriaux, des Premières nations et des Inuits;
- le manque de compréhension et de soutien de la part du public, notamment à l'endroit des traités historiques et du processus des revendications;
- la complexité des questions relatives aux négociations sur les revendications territoriales et l'autonomie gouvernementale;
- l'élaboration d'autres régimes de gouvernance;
- la mise en œuvre d'ententes de transfert financier plus souples;
- les obstacles à la mise en valeur des compétences, des ressources et de l'expérience de la main-d'œuvre des Premières nations et des Inuits, notamment les programmes d'aide sociale mal adaptés, la hausse des frais de scolarité, les incohérences dans la planification communautaire, le besoin de rénover ou de construire des infrastructures essentielles et l'accès insuffisant aux capitaux.

Le cercle opérationnel (c.-à-d. les activités ministérielles d'AINC)
- le nombre croissant de litiges et la nécessité de recourir à des modes de règlement extrajudiciaire des différends;
- le besoin de vérifier si les pouvoirs légaux en place sont capables de créer et d'entretenir des partenariats efficaces;
- l'élaboration des politiques et des mandats nécessaires pour faciliter la tenue des consultations et des négociations interministérielles et intergouvernementales;
- la nécessité de consacrer des efforts aux investissements stratégiques qui se traduiront par une saine gouvernance, une meilleure reddition des comptes, ainsi que des institutions et des ressources humaines plus compétentes;
- la recherche de moyens d'accroître l'accès aux capitaux, aux terres et aux ressources;
- la coordination de l'élaboration de politiques et des besoins en matière de programmes entre les partenaires;
- la difficulté d'intégrer les principes du développement durable aux processus décisionnels au Ministère (http://www.ainc-inac.gc.ca/sd/index_f.html).

Les pages qui suivent présentent les réalisations en fonction de chacune des priorités.

Des partenariats renouvelés (294 millions de dollars en 2000–2001)

Quels étaient nos engagements?

Nous nous sommes engagés à régler les problèmes du passé et à aller au-delà des griefs historiques de manière à ce que nous puissions ensemble relever les défis du présent et tirer profit des possibilités de l'avenir. Cette approche témoigne du fait que la guérison et la réconciliation sont essentielles pour établir des relations plus étroites et plus significatives avec les Autochtones. Elle implique également un travail en partenariat avec les Premières nations et les Inuits, ainsi qu'avec d'autres partenaires pour trouver des moyens de rendre les collectivités des Premières nations et des Inuits saines, durables et économiquement viables.

Qu'avons-nous accompli en 2000–2001? (❑ Cercle opérationnel ■ Cercle de collaboration)

L'engagement

La réconciliation et la guérison communautaire

Les traités historiques et les revendications particulières

- ❑ Le Cabinet a approuvé une stratégie fédérale à long terme pour répondre aux pressions découlant de l'affaire *Marshall;* un processus de négociation tripartite a été lancé avec les Mi'kmaqs de la Nouvelle-Écosse et cette province concernant les droits ancestraux et les droits issus des traités.
- ❑ L'adoption de la Partie 2 de la *Loi sur la mise en œuvre de mesures concernant le règlement de revendications au Manitoba* (le projet de loi C-14) a permis au gouvernement de s'acquitter en partie de son engagement de présenter des lois à l'intention des trois régions des Prairies, lois visant à faciliter l'expansion des réserves en vertu du règlement des revendications territoriales. Les ébauches de projets de loi semblables pour l'Alberta et la Saskatchewan sont presque terminées.
- ■ Sept revendications particulières, d'une valeur totale de 160 millions de dollars, ont été réglées. Quatre autres règlements ont été conclus; on attend leur ratification. En outre, deux ententes de principe concernant de tels règlements ont été signées.
- ■ Des progrès ont été réalisés dans les discussions avec les Premières nations sur la possibilité de créer un organisme indépendant qui serait chargé de s'occuper des revendications. Son indépendance lui permettrait de s'attaquer avec plus de transparence et de rigueur au règlement des revendications particulières.

Les pensionnats

- ■ Plus de 230 règlements à l'amiable, représentant 445 requérants, ont été conclus jusqu'à présent. Par contre, une quantité appréciable de causes, soit 4 244 dossiers représentant 8 493 requérants, sont toujours en suspens et ce nombre continue d'augmenter à raison de quelque 140 nouveaux requérants par mois.

- Le Canada a présenté une déclaration de regrets aux Nuu-chah-nulths de la Colombie-Britannique pour le rôle qu'il avait joué dans le régime des pensionnats indiens (appelés aussi écoles résidentielles). En posant ce geste, notre pays prouvait son désir de réconciliation et de guérison. Ces excuses contribueront à établir, entre les Nuu-chah-nulths et le gouvernement du Canada, de nouvelles relations fondées sur le respect et le partenariat.

L'engagement

Une plus grande sensibilisation du public aux questions autochtones

- AINC a contribué à la création d'un jeu autochtone sur l'important site Web d'un réseau de télévision éducative qui reçoit plus de 500 000 jeunes visiteurs par mois. Un lien entre ce site et le site Web du Carrefour Jeunesse permet aux jeunes Canadiens d'en apprendre davantage sur les peuples des Premières nations et des Inuits (http://www.ainc-inac.gc.ca/ks/francais/4000_f.html).
- Les Canadiens peuvent maintenant consulter, sur le Web, des rapports d'étape qui leur permettent de suivre les faits nouveaux dans le règlement des revendications particulières (http://www.ainc-inac.gc.ca/ps/clm/pis_f.html).
- Le registre des terres peut maintenant être consulté sur Internet (plus de 500 utilisateurs s'étaient enregistrés au 18 décembre 2000.
- Carrefour Jeunesse, le site Web à l'intention des jeunes qui fait la promotion des ressources éducatives d'AINC, a reçu des commentaires favorables de la part des jeunes et des enseignants canadiens de tous les coins du Canada. Il figure régulièrement parmi les emplacements les plus visités du site Web d'AINC, ayant reçu plus de 10 000 visiteurs par mois après moins d'un an d'existence. Entre le 21 juin 2000 et le 31 mars 2001, 273 messages en anglais et 100 en français avaient été envoyés aux adresses de courriel (Learningcircle@inac.gc.ca et Cercleapprentissage@ainc.gc.ca).

- Dans la région de la capitale nationale, plus de 10 000 élèves du niveau primaire ont pu bénéficier du projet expérimental de visites dans les écoles.
- Les partenariats avec Inuit Tapirisat du Canada (ITC) et Aboriginal Peoples Television Network ont été renforcés, et de nouveaux liens ont été noués avec TV Ontario et TFO pour aider AINC à s'acquitter, au moyen d'initiatives particulières, de son mandat d'accroître la sensibilisation aux questions autochtones.
- Un appui a été apporté aux programmes d'éducation du public sur les traités et les questions autochtones offerts par le Bureau du Commissaire aux traités en Saskatchewan, l'Atlantic Policy Congress et la Commission des traités de la Colombie-Britannique.
- Le public a été sensibilisé davantage aux négociations relatives à 53 traités en Colombie-Britannique. Des programmes de sensibilisation et de consultation à multiples facettes ont resserré les relations communautaires entre les collectivités urbaines et rurales dans l'ensemble de la province.

L'engagement

Des relations de travail plus solides avec les Autochtones et leurs organisations

- ❑ Une assistance a été offerte à ITC pour mener diverses activités d'édification des capacités et faire progresser son plan d'action pour les Inuits grâce à des ententes de transfert financier souples.
- ■ On a poursuivi avec ITC les travaux d'élaboration et de mise en œuvre du plan d'action pour les Inuits à la satisfaction réciproque des parties. La première étape du processus de collaboration (un répertoire des programmes offerts aux Inuits par AINC) est terminée.
- ■ Dans le cadre de l'initiative de Participation des Autochtones au marché du travail (PAMT), des alliances ont été formées avec plus de 100 associations de perfectionnement des ressources humaines autochtones qui servent de source de candidats autochtones qualifiés pour des emplois dans des entreprises canadiennes.
- ■ Des travaux ont été réalisés en collaboration avec d'autres ministères fédéraux dans le but d'exploiter au maximum les possibilités de marchés découlant de la Stratégie d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones. En 2000, des marchés d'une valeur totale de plus de 136 millions de dollars (au lieu des 112 millions de dollars de l'année précédente) ont été accordés à des entreprises appartenant à des Autochtones par le gouvernement du Canada.
- ■ On a élaboré des politiques et des lignes directrices sur l'inscription des hypothèques des bandes et d'autres activités connexes, comme les modalités du pouvoir de vente, les renonciations et les forclusions.
- ■ On a coopéré, avec l'Assemblée des Premières Nations (APN) et les chefs des Premières nations signataires du Traité n° 7 en Alberta, à la détermination de possibilités d'action concernant l'administration de l'argent des Indiens.
- ■ On a organisé, avec l'APN, une rencontre nationale à laquelle ont assisté plus de 1 800 participants. Ceux-ci ont poursuivi les travaux concernant l'Initiative conjointe sur les services fonciers et fiduciaires. La rencontre s'est conclue par la détermination des possibilités d'actions qui pourraient être menées dans certains secteurs d'activité des Services fonciers et fiduciaires, ainsi que par la présentation de recommandations.

L'engagement

De nouvelles approches en matière de relations fédérales, provinciales et territoriales avec les Premières nations et les Inuits

- ■ Des stratégies de partenariat ont été élaborées avec les provinces des Prairies en vue de favoriser la formation de partenariats efficaces en matière de développement.

- Un financement a été versé pour permettre à des Premières nations de procéder à environ 240 séances de négociations. Ces Premières nations souhaitent ainsi en arriver à tirer profit des activités de récolte et de gestion des ressources naturelles, ainsi que des avantages provenant des grands projets d'exploitation des ressources près des réserves.
- Des travaux ont été effectués avec d'autres ministères pour appuyer les ministres fédéral, provinciaux et territoriaux responsables des questions autochtones, ainsi que les dirigeants autochtones nationaux. L'établissement des priorités communes, ainsi que le partage de renseignements et des pratiques exemplaires et la détermination des solutions se sont poursuivis.
- Nos responsables ont collaboré avec d'autres ministères fédéraux à une analyse exhaustive des dispositions sur la mobilité contenues dans les programmes fédéraux. À la suite de cette analyse, un rapport du gouvernement fédéral sur la mobilité a été produit et distribué aux signataires de l'Accord cadre sur l'union sociale.
- On a participé à un projet interministériel dirigé par le Secrétariat du Conseil du Trésor en vue de mettre à l'essai des modalités de rapport sur les pratiques de reddition des comptes qui soient conformes aux principes de l'Accord cadre sur l'union sociale (consulter http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/account/sufa_f.asp).
- Nous avons tenu 50 ateliers sur l'initiative PAMT, grâce auxquels des employeurs fédéraux, provinciaux et du secteur privé sont dorénavant mieux en mesure de recruter des employés autochtones, de les maintenir en poste ou de favoriser leur avancement.
- Les responsables du PAMT préconisent activement les pratiques novatrices en matière d'emploi pour les Autochtones. Par exemple, en collaboration avec la Chambre de commerce de l'Alberta, ils ont parrainé la remise d'un prix de distinction pour les pratiques exemplaires dans les relations avec les Autochtones. Ce prix, qui a été décerné à Flint Energy Services, accroît la sensibilisation du public aux questions relatives à l'emploi des Autochtones.

Comment ces résultats contribuent-ils aux résultats stratégiques du Ministère?

Des partenariats renouvelés procurent le fondement voulu pour aller de l'avant dans le renforcement de la gouvernance autochtone, l'élaboration d'une nouvelle relation financière et en bout de ligne, le renforcement des collectivités et des économies et l'appui aux gens. Les chances de réussite sont augmentées si on aborde simultanément les questions concernant la relation et celles sur la qualité de vie.

En nouant de meilleures relations avec les Premières nations et les Inuits, ainsi qu'en obtenant l'appui d'autres partenaires, nous pouvons établir un climat propice à l'investissement et réduire l'écart qui existe entre les conditions socio-économiques de ces groupes et celles du reste de la population. Ces relations améliorées facilitent aussi la transition vers l'autonomie gouvernementale et la négociation d'ententes.

Les ententes de règlement des revendications particulières permettent aux Premières nations et au Canada de régler des griefs de longue date sans recourir aux tribunaux et ce, dans un esprit de respect mutuel. Elles renforcent la confiance et la coopération et procurent, aux Premières nations et aux collectivités non autochtones avoisinantes, de précieuses ressources.

Les partenariats avec les Premières nations, les Inuits et les résidants du Nord, ainsi qu'avec les autres ministères fédéraux, les gouvernements provinciaux et territoriaux ainsi que le secteur privé, favorisent l'avènement d'un avenir meilleur pour tous les Canadiens et Canadiennes.

Quels sont les risques associés à une absence de résultats à ce chapitre?

Il est essentiel de renouveler les partenariats renouvelés si on veut que le Ministère s'acquitte de son mandat. En s'attaquant aux problèmes des collectivités et en s'efforçant de se réconcilier avec elles, on peut éviter les litiges et, ainsi, résoudre ces problèmes plus rapidement, de manière constructive et plus positive.

Il importe aussi de sensibiliser davantage le public aux questions concernant les Autochtones pour obtenir son appui aux politiques et aux programmes conçus à leur intention. Dans certains cas, un manque de compréhension peut nuire au règlement des revendications et des griefs du passé.

Enfin, il nous faut resserrer nos liens avec nos principaux partenaires, notamment les Premières nations et les Inuits, les organisations autochtones, les provinces et les territoires, pour faire en sorte que nos politiques et nos programmes répondent bel et bien à leurs besoins et à leurs priorités.

Les éléments à améliorer

La stratégie régionale de partenariat a démontré qu'il restait encore des obstacles considérables à surmonter pour amener les institutions fédérales à coopérer horizontalement. Les contraintes au sein des ministères et des organismes (aux chapitres des pouvoirs, des mandats et des relations) peuvent nuire à leur capacité de régler les questions qui relèvent de la compétence de plusieurs d'entre eux.

Le règlement des griefs historiques est une condition importante du succès du processus de guérison entre le Canada et les Premières nations. À défaut de régler les revendications, on peut compromettre la conclusion de nouvelles ententes fondées sur une relation plus étroite entre le Canada et les Premières nations. Un échec à ce chapitre maintient notre pays en position d'obligé et peut aussi le contraindre à payer les frais de procès onéreux.

Le renforcement de la gouvernance autochtone
(906 millions de dollars en 2000–2001)

Quels étaient nos engagements?

Nous nous sommes engagés à renforcer les gouvernements autochtones pour qu'ils soient stables, légitimes, adaptés à la culture de leurs commettants et responsables envers eux. Nous nous sommes aussi engagés à édifier une fonction publique autochtone dotée d'institutions efficaces et capable d'entretenir des relations intergouvernementales fonctionnelles. Nous étions également résolus à faire en sorte que ces gouvernement aient les pouvoirs, les ressources et l'assise économique leur permettant de régler les problèmes sur le plan local et de dispenser à leur commettants des programmes et des services comparables à ceux dont jouissent les autres Canadiens.

Qu'avons-nous accompli en 2000–2001? (❑ Cercle opérationnel ■ Cercle de collaboration)

L'engagement
Des ententes sur l'autonomie gouvernementale et les revendications

L'autonomie gouvernementale

- ■ Le Canada, le Manitoba et la nation des Dakotas de Sioux Valley ont signé une entente de principe globale sur l'autonomie gouvernementale et une entente de principe tripartite. Veuillez consulter le http://www.ainc-inac.gc.ca/pr/agr/sv/svcaip_f.html.
- ■ Le Canada, la Saskatchewan, le conseil tribal de Meadow Lake et la Première nation de Meadow Lake ont signé une entente de principe globale sur l'autonomie gouvernementale et une entente de principe tripartite. Veuillez consulter le http://www.ainc-inac.gc.ca/pr/agr/ml/mlcaip_f.html et http://www.ainc-inac.gc.ca/pr/agr/ml/mltaip_f.html.
- ■ Le Canada et la Première nation de Westbank ont signé une entente définitive sur l'autonomie gouvernementale le 6 juillet 2000.
- ■ Le Canada, la Saskatchewan et la Federation of Saskatchewan Indian Nations ont signé une entente cadre sur un processus commun de négociation le 27 mai 2000.

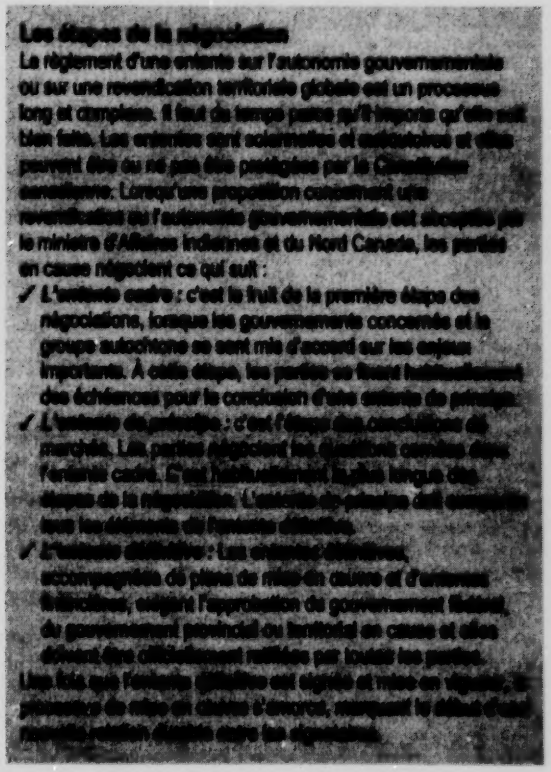
Les étapes de la négociation

Le règlement d'une entente sur l'autonomie gouvernementale ou sur une revendication territoriale globale est un processus long et complexe. Il faut du temps parce qu'il importe qu'elle soit bien faite. Les ententes sont solennelles et autonomes et elles peuvent être ou ne pas être protégées par la Constitution canadienne. Lorsqu'une proposition concernant une revendication ou l'autonomie gouvernementale est acceptée par le ministre d'Affaires indiennes et du Nord Canada, les parties en cause négocient ce qui suit :

✓ **L'entente cadre :** c'est le fruit de la première étape des négociations, lorsque les gouvernements concernés et le groupe autochtone se sont mis d'accord sur les enjeux importants. À cette étape, les parties se fixent habituellement des échéances pour la conclusion d'une entente de principe.

✓ **L'entente de principe :** c'est l'étape des concessions du marchés. Les parties négocient les questions traitées dans l'entente cadre. C'est habituellement la plus longue des étapes de la négociation. L'entente de principe doit comporter tous les éléments de l'entente définitive.

✓ **L'entente définitive :** Les ententes définitives, accompagnées de plans de mise en œuvre et d'annexes financières, exigent l'approbation du gouvernement fédéral, du gouvernement provincial ou territorial en cause et elles doivent être officiellement ratifiées par toutes les parties. Une fois que l'entente définitive est signée et mise en vigueur, la prestation de mise en œuvre s'amorce, marquant le début d'une nouvelle relation établie entre les signataires.

Quels sont les risques associés à une absence de résultats à ce chapitre?

Il est essentiel de renouveler les partenariats renouvelés si on veut que le Ministère s'acquitte de son mandat. En s'attaquant aux problèmes des collectivités et en s'efforçant de se réconcilier avec elles, on peut éviter les litiges et, ainsi, résoudre ces problèmes plus rapidement, de manière constructive et plus positive.

Il importe aussi de sensibiliser davantage le public aux questions concernant les Autochtones pour obtenir son appui aux politiques et aux programmes conçus à leur intention. Dans certains cas, un manque de compréhension peut nuire au règlement des revendications et des griefs du passé.

Enfin, il nous faut resserrer nos liens avec nos principaux partenaires, notamment les Premières nations et les Inuits, les organisations autochtones, les provinces et les territoires, pour faire en sorte que nos politiques et nos programmes répondent bel et bien à leurs besoins et à leurs priorités.

Les éléments à améliorer

La stratégie régionale de partenariat a démontré qu'il restait encore des obstacles considérables à surmonter pour amener les institutions fédérales à coopérer horizontalement. Les contraintes au sein des ministères et des organismes (aux chapitres des pouvoirs, des mandats et des relations) peuvent nuire à leur capacité de régler les questions qui relèvent de la compétence de plusieurs d'entre eux.

Le règlement des griefs historiques est une condition importante du succès du processus de guérison entre le Canada et les Premières nations. À défaut de régler les revendications, on peut compromettre la conclusion de nouvelles ententes fondées sur une relation plus étroite entre le Canada et les Premières nations. Un échec à ce chapitre maintient notre pays en position d'obligé et peut aussi le contraindre à payer les frais de procès onéreux.

Le renforcement de la gouvernance autochtone
(906 millions de dollars en 2000–2001)

Quels étaient nos engagements?

Nous nous sommes engagés à renforcer les gouvernements autochtones pour qu'ils soient stables, légitimes, adaptés à la culture de leurs commettants et responsables envers eux. Nous nous sommes aussi engagés à édifier une fonction publique autochtone dotée d'institutions efficaces et capable d'entretenir des relations intergouvernementales fonctionnelles. Nous étions également résolus à faire en sorte que ces gouvernement aient les pouvoirs, les ressources et l'assise économique leur permettant de régler les problèmes sur le plan local et de dispenser à leur commettants des programmes et des services comparables à ceux dont jouissent les autres Canadiens.

Qu'avons-nous accompli en 2000–2001? (❑ Cercle opérationnel ■ Cercle de collaboration)

L'engagement

Des ententes sur l'autonomie gouvernementale et les revendications

L'autonomie gouvernementale

- ■ Le Canada, le Manitoba et la nation des Dakotas de Sioux Valley ont signé une entente de principe globale sur l'autonomie gouvernementale et une entente de principe tripartite. Veuillez consulter le http://www.ainc-inac.gc.ca/pr/agr/sv/svcaip_f.html.
- ■ Le Canada, la Saskatchewan, le conseil tribal de Meadow Lake et la Première nation de Meadow Lake ont signé une entente de principe globale sur l'autonomie gouvernementale et une entente de principe tripartite. Veuillez consulter le http://www.ainc-inac.gc.ca/pr/agr/ml/mlcaip_f.html et http://www.ainc-inac.gc.ca/pr/agr/ml/mltaip_f.html.
- ■ Le Canada et la Première nation de Westbank ont signé une entente définitive sur l'autonomie gouvernementale le 6 juillet 2000.
- ■ Le Canada, la Saskatchewan et la Federation of Saskatchewan Indian Nations ont signé une entente cadre sur un processus commun de négociation le 27 mai 2000.

Les étapes de la négociation

Le règlement d'une entente sur l'autonomie gouvernementale ou sur une revendication territoriale globale est un processus long et complexe. Il faut du temps parce qu'il importe qu'elle soit bien faite. Les ententes sont solennelles et exécutoires et elles peuvent être ou ne pas être protégées par la *Constitution canadienne*. Lorsqu'une proposition concernant une revendication ou l'autonomie gouvernementale est acceptée par le ministre d'Affaires indiennes et du Nord Canada, les parties en cause négocient ce qui suit :

- ✓ ***L'entente cadre :*** c'est le fruit de la première étape des négociations, lorsque les gouvernements concernés et le groupe autochtone se sont mis d'accord sur les enjeux importants. À cette étape, les parties se fixent habituellement des échéances pour la conclusion d'une entente de principe.
- ✓ ***L'entente de principe :*** c'est l'étape des conclusions de marchés. Les parties négocient les questions cernées dans l'entente cadre. C'est habituellement la plus longue des étapes de la négociation. L'entente de principe doit comporter tous les éléments de l'entente définitive.
- ✓ ***L'entente définitive :*** Les ententes définitives, accompagnées de plans de mise en œuvre et d'ententes financières, exigent l'approbation du gouvernement fédéral, du gouvernement provincial ou territorial en cause et elles doivent être officiellement ratifiées par toutes les parties.

Une fois que l'entente définitive est signée et mise en vigueur, le processus de mise en œuvre s'amorce, marquant le début d'une nouvelle relation durable entre les signataires.

- Le 31 mars 2001, la Commission du Nunavik déposait son rapport, *Amiqqaaluta – Partageons – Tracer la voie vers un gouvernement pour le Nunavik*. On peut consulter le rapport au http://www.ainc-inac.gc.ca/pr/agr/nunavik/lus_f.pdf.
- Le Canada et les Mohawks de Kanesatake ont signé une entente le 21decembre 2000 concernant l'exercice de pouvoirs gouvernementaux sur leur assise territoriale provisoire. Veuillez consulter le http://www.ainc-inac.gc.ca/nr/prs/m-a2000/00146_agr_f.pdf.

Les revendications

- La loi rendant exécutoire l'Accord définitif Nisga'a a reçu la sanction royale. C'est le premier traité moderne en Colombie-Britannique et le premier au Canada à comporter à la fois des dispositions sur les revendications territoriales et des clauses sur l'autonomie gouvernementale protégées par la Constitution. Veuillez vous reporter au http://www.ainc-inac.gc.ca/pr/agr/nsga/nisdex_f.html.
- Des fonds ont été approuvés dans le cas de 87 des 177 demandes présentées dans le cadre de l'Initiative de préparation aux négociations et de l'initiative sur le renforcement des capacités. Elles ont pour but de rehausser les compétences et les connaissances des groupes autochtones qui se préparent à mener des négociations concernant les dispositions sur les terres et les ressources qui feront partie des ententes sur les revendications territoriales globales.
- Des ententes cadres ont été signées avec les Premières nations du Deh Cho dans les Territoires du Nord-Ouest; la bande indienne Katzie en Colombie-Britannique; chacune des cinq premières nations du groupe visé par le traité de Winalagalis en Colombie-Britannique; et la Première nation des Dénés d'Akaitcho dans les Territoires du Nord-Ouest.
- Des ententes de principes ont été paraphées par les négociateurs en chef des gouvernements du Canada et de la Colombie-Britannique et ceux du conseil tribal des Nuu-chah-nulths et de la Première nation de Sliammon.
- Les principaux porte-parole dans le processus de négociation tripartite (la C.-B., le Canada et les dirigeants du Sommet des Premières nations) ont fait des progrès sur des questions essentielles en donnant conjointement leur aval à une « déclaration sur les principes de la certitude s'appliquant aux négociations sur les traités en Colombie-Britannique », ainsi qu'une « déclaration sur les principes des mesures préalables à la négociation des traités en Colombie-Britannique ».
- Quarante-quatre mesures reliées aux traités avec les Premières nations de la Colombie-Britannique ont été mises en œuvre sur les 75 qui étaient prévues au cours des trois prochaines années. Ces mesures servent d'instruments stratégiques pour faciliter les négociations et régler des problèmes qui pourraient avoir des répercussions sur de prochaines négociations d'ententes.
- Les gouvernements du Canada, de la Colombie-Britannique et la Première nation de Westbank ont signé un accord politique tripartite sur les négociations de traités. En signant cet accord, les trois parties se sont engagées à retourner à la table de négociation.

L'engagement

Des initiatives d'édification des capacités de gouvernance

- ❑ Des Premières nations de diverses régions du pays ont reçu un financement pour mener à bien 23 projets d'amélioration des communications, de modélisation de la gouvernance et d'édification des capacités pour la transition à l'autonomie gouvernementale.

L'engagement

Le transfert des responsabilités fédérales

- ❑ Quatre des 14 Premières nations signataires mènent présentement leurs activités conformément à la *Loi sur la gestion des terres des Premières nations*.
- ❑ Une nouvelle ébauche de la politique sur les ajouts aux réserves a été rédigée.
- ❑ La National Aboriginal Land Managers Association a offert de la formation en gestion des terres aux Premières nations.
- ❑ Le manuel sur l'administration de l'argent des bandes peut maintenant être consulté sur Internet.

En quoi cela contribue-t-il aux résultats stratégiques du Ministère?

Le règlement des revendications territoriales et l'avènement de l'autonomie gouvernementale bénéficient aux Premières nations et au grand public canadien en donnant aux collectivités autochtones les pouvoirs, les ressources et l'assise économique nécessaires à l'amélioration des conditions socio-économiques et à la réduction de la dépendance à l'endroit de l'aide sociale. En outre, le règlement des revendications territoriales dissipe l'incertitude relative aux titres fonciers et à l'accès aux ressources, ce qui, à son tour, facilite les transactions commerciales et favorise le développement économique. Les ententes sur l'autonomie gouvernementale procurent aux collectivités autochtones des gouvernements stables, légitimes, culturellement adaptés et responsables, qui sont en mesure de veiller au bien-être économique de leurs commettants et de leur offrir la qualité de vie et les normes de service dont jouissent la plupart des autres Canadiens.

Grâce aux initiatives de perfectionnement professionnel, les Premières nations deviennent capables d'exercer une meilleure gouvernance et une meilleure reddition des comptes, parce qu'elles établissent ainsi des partenariats avec d'autres intervenants des secteurs public et privé. Ces initiatives créent aussi un environnement propice au développement durable à long terme.

Les Premières nations ont besoin des instruments nécessaires à l'exercice d'une gouvernance efficace et responsable, ainsi qu'à la mise en place d'une croissance et d'un développement économiques durables. La stabilité politique et financière ainsi obtenue permet aux Premières nations de s'engager pleinement dans les négociations sur l'autonomie gouvernementale.

Des démarches, comme la mise en vigueur de la *Loi sur la gestion des terres des Premières nations*, les négociations sur les revendications territoriales globales et le programme de perfectionnement professionnel, aident considérablement le Ministère à respecter son engagement énoncé dans la Stratégie de développement durable, engagement qui consiste à accroître la participation des Premières nations à la gestion des ressources naturelles et à établir des régimes de réglementation environnementale efficaces et adaptés à leur culture.

Quels sont les risques associés à l'absence de résultats à ce chapitre?

Le prix à payer sur les plans économique et social pour l'absence de résultats dans la réalisation de cette priorité est très élevé. À défaut de régler les revendications territoriales globales ou de conclure des traités modernes, le Canada risque de devoir payer les frais de procès onéreux et de voir fuir des investisseurs potentiels. Par ailleurs, des possibilités d'exploitation des terres et des ressources pourraient disparaître, tout comme l'occasion, pour les groupes autochtones, d'occuper la place qui leur revient en tant que citoyens égaux et actifs de notre pays.

Les éléments à améliorer

Même si nous accomplissons des progrès dans la négociation des revendications territoriales globales et des ententes sur l'autonomie gouvernementales, il faut plus de temps que prévu pour en arriver à des règlements. Il s'agit d'un processus long et complexe qui est influencé par de nombreux facteurs extérieurs, notamment les changements qui se produisent sur le plan politique chez les parties en cause.

L'absence de traités contemporains freine la mise en valeur des ressources et le développement économique. La certitude quant à la propriété des terres et des ressources et aux droits de les exploiter procure un climat plus sûr et plus propice à l'investissement et au développement économique.

L'autonomie gouvernementale offre aux groupes autochtones les pouvoirs de se gouverner eux-mêmes et d'assumer de plus grandes responsabilités ainsi qu'une influence plus marquée sur les décisions qui concernent leurs collectivités. Elle établit également une relation politique stable qui favorise la conclusion d'ententes durables de gouvernance au sein du régime fédéral canadien et avec les autres ordres de gouvernement.

Les traités et l'autonomie gouvernementale contribuent à l'autosuffisance et à la création d'emplois pour les Autochtones, d'où une meilleure qualité de vie et un avenir plus prometteur pour les collectivités autochtones.

Des démarches, comme la mise en vigueur de la *Loi sur la gestion des terres des Premières nations*, les négociations sur les revendications territoriales globales et le programme de perfectionnement professionnel, aident considérablement le Ministère à respecter son engagement énoncé dans la Stratégie de développement durable, engagement qui consiste à accroître la participation des Premières nations à la gestion des ressources naturelles et à établir des régimes de réglementation environnementale efficaces et adaptés à leur culture.

Quels sont les risques associés à l'absence de résultats à ce chapitre?

Le prix à payer sur les plans économique et social pour l'absence de résultats dans la réalisation de cette priorité est très élevé. À défaut de régler les revendications territoriales globales ou de conclure des traités modernes, le Canada risque de devoir payer les frais de procès onéreux et de voir fuir des investisseurs potentiels. Par ailleurs, des possibilités d'exploitation des terres et des ressources pourraient disparaître, tout comme l'occasion, pour les groupes autochtones, d'occuper la place qui leur revient en tant que citoyens égaux et actifs de notre pays.

Les éléments à améliorer

Même si nous accomplissons des progrès dans la négociation des revendications territoriales globales et des ententes sur l'autonomie gouvernementales, il faut plus de temps que prévu pour en arriver à des règlements. Il s'agit d'un processus long et complexe qui est influencé par de nombreux facteurs extérieurs, notamment les changements qui se produisent sur le plan politique chez les parties en cause.

L'absence de traités contemporains freine la mise en valeur des ressources et le développement économique. La certitude quant à la propriété des terres et des ressources et aux droits de les exploiter procure un climat plus sûr et plus propice à l'investissement et au développement économique.

L'autonomie gouvernementale offre aux groupes autochtones les pouvoirs de se gouverner eux-mêmes et d'assumer de plus grandes responsabilités ainsi qu'une influence plus marquée sur les décisions qui concernent leurs collectivités. Elle établit également une relation politique stable qui favorise la conclusion d'ententes durables de gouvernance au sein du régime fédéral canadien et avec les autres ordres de gouvernement.

Les traités et l'autonomie gouvernementale contribuent à l'autosuffisance et à la création d'emplois pour les Autochtones, d'où une meilleure qualité de vie et un avenir plus prometteur pour les collectivités autochtones.

Une nouvelle relation financière (9 millions de dollars en 2000–2001)

Quels étaient nos engagements?

Nous nous sommes engagés à contribuer à la création de relations intergouvernementales bien concrètes, y compris sur le plan financier, en dotant les gouvernements des Premières nations et des Inuits des ressources institutionnelles et humaines voulues pour administrer les nouvelles ententes de financement. Au nombre des autres moyens figuraient des modalités de transfert financier transparentes, stables et prévisibles, qui favorisent la production de recettes autonomes, de même que l'obligation des gouvernements des Premières nations et des Inuits de rendre des comptes à leurs membres ainsi qu'à d'autres gouvernements.

Qu'avons-nous accompli en 2000–2001? (❑ Cercle opérationnel ■ Cercle de collaboration)

L'engagement

L'établissement de relations financières efficaces, notamment au moyen de nouveaux modèles d'ententes de transfert financier et d'exemples concrets

- ❑ Nous avons participé aux travaux d'un groupe de travail technique réunissant les Premières nations et le gouvernement fédéral; ce groupe compile des données et des statistiques en vue de créer un modèle d'institut de la statistique pour les Premières nations dans le cadre des travaux de la table nationale de négociation sur les relations financières.
- ❑ Nous avons révisé et mis au point des directives à l'intention des négociateurs sur l'autonomie gouvernementale; elles concernent les finances et l'obligation de rendre compte.
- ❑ Le fondement d'une politique fédérale sur la génération de recettes autonomes a été créé.
- ❑ Des conseils sur la conception des institutions ont été fournis aux membres de la table nationale de négociation sur les relations financières.
- ■ Vingt-cinq Premières nations ont signé une entente de financement Canada-Premières nations permettant de regrouper sous une même entente les fonds versés par les ministères fédéraux participants.
- ■ Les ententes de transfert financier associées à l'accord sur l'autonomie gouvernementale des Premières nations du Yukon ont été renouvelées. Dans ce territoire, il s'agit des premières ententes à tenir compte de la capacité des Premières nations du Yukon de générer des recettes à partir de leurs propres sources.
- ■ Une proposition de politique a été produite en collaboration avec l'APN. Elle vise à créer quatre institutions des Premières nations qui s'entraideraient en vue de renforcer le régime d'imposition foncière des Premières nations et de procurer ainsi à ces dernières un meilleur accès aux prêts de capitaux à long terme sur le marché. La démarche se traduirait aussi par une meilleure gestion des finances et des statistiques.

L'engagement

Une meilleure reddition des comptes en matière de gestion financière

- ❑ Presque toutes (97 p. 100) les évaluations de la reddition de comptes et de la gestion ont été terminées. La majorité des plans de perfectionnement des compétences des gestionnaires sont en place et font activement l'objet d'un suivi.
- ❑ La politique du Ministère sur l'intervention est entrée en vigueur en janvier 2001; certains travaux doivent être terminés pour améliorer l'efficacité des modalités de gestion des mesures correctives. Ces travaux devraient aboutir durant l'exercice 2001–2002.
- ■ Les fonds alloués à l'édification des capacités dans le cadre de *Rassembler nos forces* ont servi à des travaux avec les Premières nations, particulièrement pour l'élaboration de codes de gestion financière dans le cadre de l'initiative des chefs de l'Alberta sur la reddition des comptes.
- ■ Les Premières nations ont amélioré considérablement la qualité de leurs états financiers consolidés en respectant les normes utilisées par les gouvernements au Canada. Depuis 1984–1985, la proportion d'états financiers qui ont reçu une opinion favorable (approuvés sans condition) d'un vérificateur agréé indépendant est passée de 57 p. 100 à 79 p. 100 (voir le graphique 2). De plus, les rapports de vérification ont été remis aux membres de la bande et au gouvernement fédéral.

Graphique 2

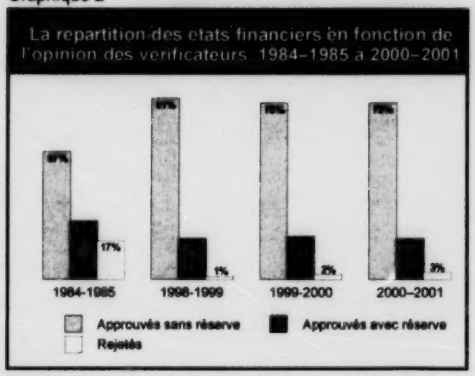

- ■ AINC passe en revue les vérifications des états financiers des Premières nations et de leurs organisations pour évaluer leur santé financière et s'assurer qu'elles se conforment aux exigences des ententes de transfert financier. Au 31 mars 2001, 77 p. 100 des rapports de vérification (700 rapports sur 910) n'exigeaient aucun suivi subséquent. Lorsque le vérificateur cerne un problème, comme l'endettement excessif (les Premières nations recourent à l'endettement surtout à des fins de logement et de développement économique), une intervention s'impose. Selon la gravité du problème, AINC procède à l'une ou l'autre des interventions suivantes : plan d'action géré par la Première nation, cogestion du plan ou encore, gestion de ce plan par une tierce partie (voir le graphique 3).

Graphique 3

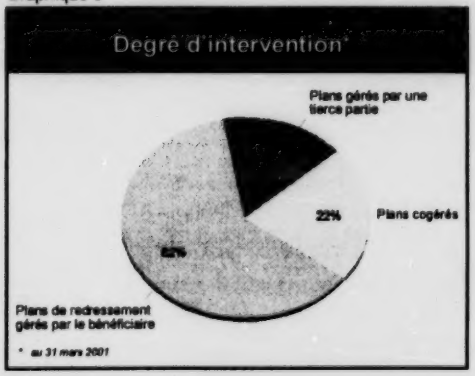

- AINC a poursuivi le traitement des allégations et des plaintes à l'endroit des Premières nations, car en réglant les problèmes ainsi soulevés, on favorise l'exercice d'une saine gouvernance par les Premières nations. En 2000–2001, AINC a reçu 69 allégations (de délits criminels) et 286 plaintes (non liées au droit criminel). Pour ce qui en est des allégations, AINC a pour politique de consulter officieusement les services de maintien de l'ordre concernés ou de mettre l'auteur de l'allégation en contact avec ces derniers, ou encore, de faire les deux. En ce qui a trait aux plaintes, le Ministère doit tenter d'en faciliter le règlement en toute confidentialité, en travaillant si possible avec la Première nation.

L'engagement

L'accroissement des compétences des Premières nations sur le plan financier

- ❑ AINC a terminé ses recherches sur l'adéquation entre les normes des gouvernements locaux et les besoins opérationnels des Premières nations.
- ❑ Le nouveau programme du certificat de l'Association des agents financiers autochtones (AAFA) du Canada est maintenant offert à l'échelle nationale.
- ❑ Les 100 premiers certificats de l'AAFA ont été décernés.
- ❑ Une assistance a été apportée aux Premières nations pour qu'elles puissent acquérir l'ensemble des compétences nécessaires afin de satisfaire aux critères concernant la production des rapports financiers, des vérifications et des évaluations de la gestion.
- Des fonds ont été alloués aux bureaux régionaux d'AINC pour le perfectionnement professionnel; ils permettent aux collectivités des Premières nations et des Inuits de cerner leurs besoins et de financer des projets d'édification des capacités.

En quoi cela contribue-t-il aux résultats stratégiques du Ministère?

Il faut du temps pour établir de nouvelles relations financières, mais elles aboutissent à des sources de financement plus stables et prévisibles pour les Premières nations ainsi qu'à l'accroissement de leur autosuffisance. Ces nouvelles relations faciliteront la prestation des programmes et des services, rehausseront la confiance du public envers les gouvernements des Premières nations, apporteront une plus grande stabilité et assureront une utilisation judicieuse des ressources financières. La mise en place d'administrations publiques compétentes et responsables dans les collectivités des Premières nations augmentera la confiance des investisseurs, favorisera la formation de partenariats économiques et améliorera les conditions de vie.

Quels sont les risques associés à l'absence de résultats à ce chapitre?

Les institutions financières des Premières nations qui sont proposées sont hautement susceptibles d'améliorer la gestion financière et la capacité de gouvernance. Elles créeront des avantages économiques et permettront la poursuite des négociations et de la mise en œuvre des ententes sur l'autonomie gouvernementale. Sans la mise en place de cette insfrastucture essentielle, le Canaqa risque de perdre la confiance que les Premières nations en sont venues à lui accorder dans le domaine de la responsabilité financière.

Les éléments à améliorer

AINC continue à se préoccuper du fait qu'il ne reçoit pas tous les rapports de vérification à temps. Les Premières nations savent qu'il est dans leur intérêt à long terme de gérer fermement leurs finances et de continuer à améliorer leurs pratiques de gestion et de reddition des comptes. En vertu de *Rassembler nos forces*, le Ministère collabore avec les Autochtones au renforcement de leur gouvernance et à l'édification de leurs capacités en gestion des collectivités et en relations financières. En raison de la complexité accrue des activités des Premières nations, un délai d'un mois a été accordé pour la préparation des états financiers vérifiés, ce qui veut dire que pour l'exercice 2000–2001, les vérifications seront dues 120 jours après la fin de l'exercice financier. Lorsque le vérificateur cerne un problème d'endettement excessif, le Ministère détermine si une intervention s'impose et met en œuvre, au besoin, un plan d'intervention adapté à la gravité et à la cause du problème.

Quels sont les risques associés à l'absence de résultats à ce chapitre?

Les institutions financières des Premières nations qui sont proposées sont hautement susceptibles d'améliorer la gestion financière et la capacité de gouvernance. Elles créeront des avantages économiques et permettront la poursuite des négociations et de la mise en œuvre des ententes sur l'autonomie gouvernementale. Sans la mise en place de cette insfrastucture essentielle, le Canada risque de perdre la confiance que les Premières nations en sont venues à lui accorder dans le domaine de la responsabilité financière.

Les éléments à améliorer

AINC continuer à se préoccuper du fait qu'il ne reçoit pas tous les rapports de vérification à temps. Les Premières nations savent qu'il est dans leur intérêt à long terme de gérer fermement leurs finances et de continuer à améliorer leurs pratiques de gestion et de reddition des comptes. En vertu de *Rassembler nos forces*, le Ministère collabore avec les Autochtones au renforcement de leur gouvernance et à l'édification de leurs capacités en gestion des collectivités et en relations financières. En raison de la complexité accrue des activités des Premières nations, un délai d'un mois a été accordé pour la préparation des états financiers vérifiés, ce qui veut dire que pour l'exercice 2000–2001, les vérifications seront dues 120 jours après la fin de l'exercice financier. Lorsque le vérificateur cerne un problème d'endettement excessif, le Ministère détermine si une intervention s'impose et met en œuvre, au besoin, un plan d'intervention adapté à la gravité et à la cause du problème.

Le renforcement des collectivités et des économies, et l'appui aux gens (3 465 millions de dollars en 2000–2001)

Quels étaient nos engagements?

Nous nous sommes engagés à offrir aux Premières nations et aux Inuits une qualité de vie comparable à celle des collectivités voisines et l'accroissement de leur autosuffisance grâce à un meilleur accès aux débouchés économiques. Des partenariats entre les Premières nations, les Inuits et le secteur privé, les organisations non gouvernementales et les autres gouvernements sont essentiels à la réalisation de cet objectif.

Qu'avons-nous accompli en 2000–2001? (❑ Cercle opérationnel ■ Cercle de collaboration)

L'engagement

Le renforcement du développement économique

- ■ Le nombre de partenariats économiques entre des entreprises autochtones et des gouvernements provinciaux ou territoriaux est passé de 12 en 1999–2000 à 24 en 2000–2001 dans le cadre du Programme de partenariats pour l'exploitation des ressources et du programme du Fonds de partenariat régional.
- ■ Un obstacle de longue date à l'accès aux capitaux a été surmonté grâce à un instrument de garantie contractuelle pour les Autochtones. Il permet aux entrepreneurs et aux entreprises des Premières nations de jouir de garanties équivalentes aux produits de cautionnement sur le marché.
- ■ Des programmes de participation au capital-action ont contribué à la création ou à l'expansion de 196 entreprises.
- ■ Des programmes de développement économique ont aidé à la création de 1 532 emplois, notamment des emplois indirects, directs, à temps partiel et à temps plein.

L'engagement

Une autosuffisance accrue

De meilleurs programmes d'éducation et un meilleur taux d'achèvement des études

- ■ En 2000–2001, le nombre d'élèves des Premières nations qui fréquentaient des écoles primaires ou secondaires dans les réserves est passé à 119 800, ce qui représente un taux de participation de 87 p. 100 de la population concernée (voir le graphique 4 à la page 26). De ce nombre, 61 p. 100 fréquentaient des écoles administrées par leur Première nation dans la réserve.

- Les investissements en éducation post-secondaire sont passés de 260 millions de dollars en 1995–1996 à 284 millions en 2000–2001 (voir le graphique 5). Chez les Premières nations, le nombre d'étudiants inscrits est passé de 250 en 1968–1969 à 27 183 en 1995–1996, et à environ 26 800 en 2000–2001. Le taux d'emploi des diplômés du niveau post-secondaire (64 p. 100) chez les Indiens inscrits vivant dans les réserves dépasse de beaucoup celui des diplômés du niveau secondaire (45 p. 100).
- Un appui a été accordé pour la création de la National Association of Indigenous Institutes of Higher Learning, qui représente les établissements d'enseignement post-secondaire autochtones de toutes les régions duCanada.

Graphique 4

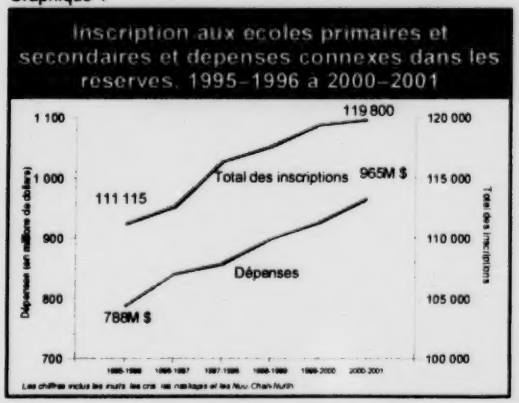

Graphique 5

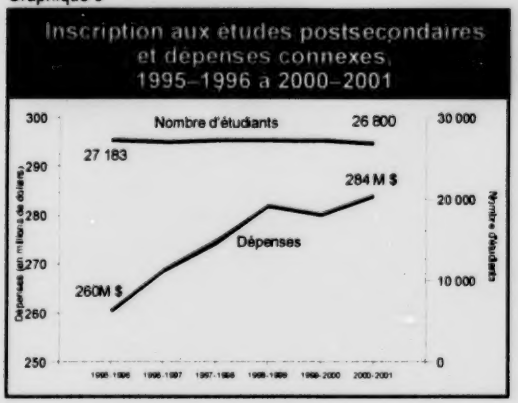

Les initiatives pour accroître l'autosuffisance

- ❑ AINC verse des fonds aux Premières nations pour la prestation des programmes et des services d'aide sociale aux membres des collectivités. Ces programmes, qui respectent des normes similaires à celles des gouvernements provinciaux, procurent chaque mois à environ 151 000 bénéficiaires les moyens de combler leurs besoins essentiels comme l'alimentation, les vêtements et le logement.
- ❑ AINC a continué d'apporté son soutien à la Stratégie en matière de justice applicable aux Autochtones du ministère de la Justice.
- À titre de partenaires dans l'Initiative de réforme de la sécurité du revenu, AINC, l'APN et les Premières nations ont recueilli durant des projets de démonstration des commentaires qui les aideront à cerner des problèmes et à présenter des recommandations pour l'élaboration d'un cadre national de politiques sur l'aide sociale. Ce nouveau cadre offrira aux Premières nations de toutes les régions du pays des façons novatrices de rehausser l'autosuffisance de leurs collectivités grâce au programme d'aide sociale. En mars 2001, les conseils tribaux, les Premières nations et certaines de leurs organisations, à l'échelle du pays, participaient à plus de 245 projets de démonstration par rapport à 148 en 1998–1999 et à 176 en 1999–2000. Ces projets ont permis aux Premières nations de mettre à l'essai des approches innovatrices visant à modifier les programmes d'aide sociale dans les réserves. Veuillez consulter http://www.ainc-inac.gc.ca/pe-cp/index_f.html.

Un soutien accru à l'enfance et à la jeunesse

- ❑ On a réinvesti 55 millions de dollars à même les fonds prévus dans 500 programmes reliés à la Prestation nationale pour enfants. Ces programmes touchaient quelque 45 600 familles et 83 000 enfants.

- Le rapport *La Prestation nationale pour enfants chez les Premières nations : Rapport d'étape 2000* a été rendu public en avril 2001. Veuillez consulter http://www.ainc-inac.gc.ca/pe-cp/index_f.html.
- Plus de 24 000 participants se sont prévalus de la Stratégie d'emploi pour les jeunes Inuits et des Premières nations. Le rapport sur les progrès du programme peut être consulté au http://www.ainc-inac.gc.ca/ps/ys/rep/.
- AINC a mené à bien la première étape de la revue des politiques nationales concernant l'aide à l'enfance et à la famille à l'intention des Premières nations.

L'engagement

Une meilleure santé et une sécurité accrue

Les améliorations dans les conditions de logement

- Le nombre d'unités de logement convenables (celles qui n'exigent pas de rénovations mineures ou majeures ou d'être remplacées) s'élevait à 50 169, soit à 55,8 p. 100 du total (voir le graphique 6).
- Le nombre d'unités de logement s'est accru de 1 412 pour atteindre 89 897. L'objectif visé pour 2003 se chiffre à 92 000 unités.
- En 2000–2001, 94 autres Premières nations ont présenté des propositions sur le logement communautaire (l'objectif visé était de 50 Premières nations).
- Une trousse d'information concernant les moisissures a été publiée, et un programme de formation sur la qualité de l'air et la prévention de la contamination par les moisissures a été élaboré et dispensé aux spécialistes des Premières nations. AINC, Santé Canada, la Société canadienne d'hypothèques et de logement ainsi que l'APN ont collaboré à la production de ce matériel.

L'amélioration des services d'approvisionnement en eau et d'égouts

- En 2000–2001, 98 p. 100 des logements étaient pourvus de services d'approvisionnement en eau et 94 p. 100 de services d'égouts, ce qui représente une hausse par rapport à 1995–1996, année où c'était le cas pour 96 p. 100 et 90 p. 100 respectivement (voir le graphique 7).

Graphique 6

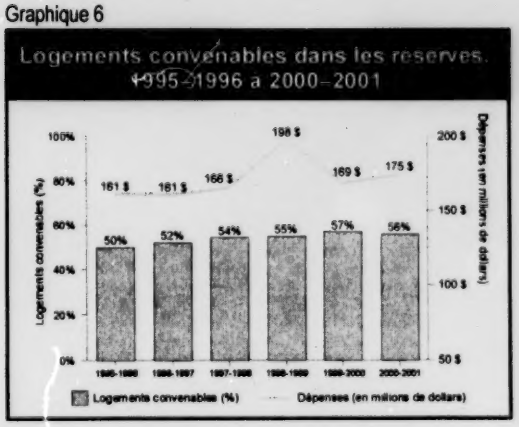

Graphique 7

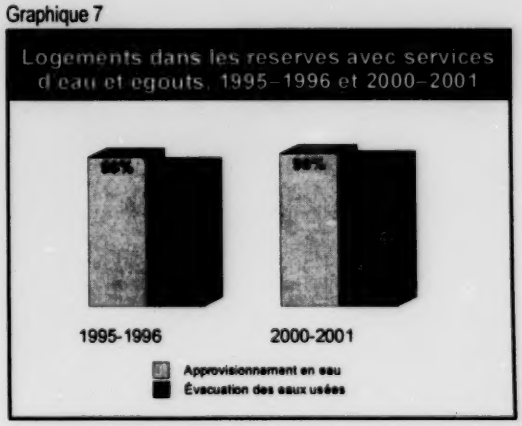

En quoi cela contribue-t-il aux résultats stratégiques du Ministère?

Les investissements dans le renforcement des collectivités et des économies et l'appui aux gens se traduisent par une réduction correspondante dans les coûts en matière de santé et les autres coûts sociaux. Ils bénéficient aussi à l'ensemble de l'économie canadienne par l'entremise de projets de développement économique qui profitent indirectement aux collectivités avoisinantes et accroissent la stabilité économique et la croissance régionales. De plus, la mise sur pied d'institutions rend les collectivités des Premières nations capables de lancer des initiatives menant à l'autosuffisance, d'exercer leurs pouvoirs et de s'acquitter de leur obligation de rendre compte.

Quels sont les risques associés à l'absence de résultats à ce chapitre?

Il est essentiel de renforcer les économies et les collectivités des Premières nations et des Inuits et d'aider leurs membres pour réduire les disparités qui existent entre eux et les autres Canadiens. Des conditions de logement et de santé inacceptables, la dépendance à l'endroit de l'aide sociale et un taux d'achèvement des études médiocre sont tous des obstacles qui empêchent les Premières nations et les Inuits de participer pleinement à tous les aspects de la vie en société au Canada. Le désespoir, le découragement et le sentiment d'exclusion qui règnent parmi ces personnes et ces collectivités affaiblissent le tissu social, politique et économique de notre pays.

Les éléments à améliorer

La réforme de l'éducation dans les collectivités : l'intérêt, l'innovation et la créativité qui caractérisent les 390 projets de réforme de l'éducation mis en branle grâce aux 40 millions de dollars versés en 2000–2001 font ressortir la pertinence d'un tel exercice. Quatre grands thèmes (la gestion et la gouvernance de l'éducation, l'amélioration de l'enseignement en salle de classe, la participation des parents et la transition entre les études et le marché de l'emploi) ont été élaborés en partenariat avec le Comité de l'éducation des chefs de l'APN.

Les mesures d'amélioration de la qualité de l'eau : la tragédie de Walkerton a lancé à tous les gouvernements un sérieux avertissement sur la nécessité d'assurer un approvisionnement sûr en eau. Des mesures initiales ont été prises en 2000–2001 pour augmenter les fonds alloués à la formation et à l'évaluation de la qualité de l'eau dans les réserves.

En quoi cela contribue-t-il aux résultats stratégiques du Ministère?

Les investissements dans le renforcement des collectivités et des économies et l'appui aux gens se traduisent par une réduction correspondante dans les coûts en matière de santé et les autres coûts sociaux. Ils bénéficient aussi à l'ensemble de l'économie canadienne par l'entremise de projets de développement économique qui profitent indirectement aux collectivités avoisinantes et accroissent la stabilité économique et la croissance régionales. De plus, la mise sur pied d'institutions rend les collectivités des Premières nations capables de lancer des initiatives menant à l'autosuffisance, d'exercer leurs pouvoirs et de s'acquitter de leur obligation de rendre compte.

Quels sont les risques associés à l'absence de résultats à ce chapitre?

Il est essentiel de renforcer les économies et les collectivités des Premières nations et des Inuits et d'aider leurs membres pour réduire les disparités qui existent entre eux et les autres Canadiens. Des conditions de logement et de santé inacceptables, la dépendance à l'endroit de l'aide sociale et un taux d'achèvement des études médiocre sont tous des obstacles qui empêchent les Premières nations et les Inuits de participer pleinement à tous les aspects de la vie en société au Canada. Le désespoir, le découragement et le sentiment d'exclusion qui règnent parmi ces personnes et ces collectivités affaiblissent le tissu social, politique et économique de notre pays.

Les éléments à améliorer

La réforme de l'éducation dans les collectivités : l'intérêt, l'innovation et la créativité qui caractérisent les 390 projets de réforme de l'éducation mis en branle grâce aux 40 millions de dollars versés en 2000–2001 font ressortir la pertinence d'un tel exercice. Quatre grands thèmes (la gestion et la gouvernance de l'éducation, l'amélioration de l'enseignement en salle de classe, la participation des parents et la transition entre les études et le marché de l'emploi) ont été élaborés en partenariat avec le Comité de l'éducation des chefs de l'APN.

Les mesures d'amélioration de la qualité de l'eau : la tragédie de Walkerton a lancé à tous les gouvernements un sérieux avertissement sur la nécessité d'assurer un approvisionnement sûr en eau. Des mesures initiales ont été prises en 2000–2001 pour augmenter les fonds alloués à la formation et à l'évaluation de la qualité de l'eau dans les réserves.

Le Programme des affaires du Nord

Le résultat stratégique

Gérer, au profit des Canadiens, le plan d'action fédéral pour le Nord en vue d'établir des régimes de gouvernance territoriaux qui tiennent compte des droits et des intérêts des Autochtones tout en répondant aux besoins de tous les résidants du Nord; protéger l'environnement et favoriser les progrès du développement durable dans le Nord.

Combien cela a-t-il coûté?

Dépenses prévues	158 942 900 $
Dépenses totales autorisées	*206 290 899 $*
Dépenses réelles en 2000–2001	**198 866 806 $**

L'explication des écarts

L'écart d'environ 47 millions de dollars entre les dépenses prévues et les dépenses totales autorisées est principalement attribuable aux importants éléments suivants : la contribution aux initiatives de protection de l'environnement et au programme de traitement des déchets et de décontamination (13 millions de dollars); le Service aérien omnibus (9 millions de dollars); et 23 millions de dollars pour les frais d'exploitation encourus dans de grandes initiatives, notamment des urgences environnementales au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest, l'établissement du Nunavut, l'exploration et la mise en valeur du pétrole et du gaz, ainsi que l'intensification des activités minières.

L'écart d'environ 7 millions de dollars entre les dépenses totales autorisées et les dépenses réelles s'explique en grande partie par le report à des années ultérieures des fonds réservés aux frais d'exploitation.

Le contexte : les défis et les possibilités

Un certain nombre de facteurs influent sur les réalisations du Ministère en matière de rendement :

Le cercle global (c.-à-d., de larges communautés d'intérêt)

- Les investissements dans les ressources naturelles sont influencés par l'instabilité des prix sur les marchés mondiaux, les progrès dans les revendications territoriales, les décisions des gouvernements et des résidants du Nord, l'efficacité des régimes de réglementation, l'attribution à des offices tripartites et aux gouvernements du Nord de pouvoirs décisionnels sur la gestion des terres et des ressources.
- Les pressions exercées par divers pays pour la découverte de nouveaux gisements de pétrole et de gaz.
- Les investissements dans l'exploration et l'exploitation de mines de diamants dans les Territoires du Nord-Ouest et au Nunavut;
- L'échec de grandes exploitations minières obligeant AINC, de façon imprévue, à participer à la protection de l'environnement et à l'administration de mines désaffectées.
- Les obstacles géographiques, notamment l'éloignement des collectivités, le climat rigoureux et les changements climatiques, les milieux écologiquement vulnérables, le coût élevé des activités commerciales et les lacunes dans l'infrastructure de base.
- Les compétences et les connaissances variables des gouvernements, des collectivités et des personnes.

Le cercle de collaboration (c.-à-d. les personnes et les groupes en contact direct avec les activités d'AINC)

- La tâche complexe de préparer les gens du Nord à relever les défis et à tirer parti des débouchés offerts par l'exploration et l'exploitation des ressources.
- La difficulté d'obtenir plus de ressources pour procéder au développement économique et à la prestation appropriée des programmes et des services.
- La nécessité d'établir des relations de travail plus étroites et de coordonner la mise en œuvre, à l'échelle du Nord, de solutions aux changements climatiques et aux autres problèmes environnementaux et socio-économiques.

Le cercle opérationnel (c.-à-d. les activités ministérielles d'AINC)

- Les défis que pose la nécessité de régler les lacunes en matière de politiques, de remplacer celles qui sont désuètes et de combler les vides juridiques, comme avec l'ébauche du projet de loi sur les eaux et les droits de surface au Nunavut.
- Les difficultés que présentent la gestion, la coordination et la communication de diverses initiatives, comme l'état de préparation au projet de gazoduc et la Stratégie fédérale de développement durable dans le Nord. Mentionnons aussi la promotion des initiatives circumpolaires réalisée par l'intermédiaire de la nouvelle dimension nordique de la politique étrangère du Canada et du Programme de lutte contre les contaminants dans le Nord.
- L'appui à l'évolution des gouvernements du Nord par le transfert des pouvoirs et les activités entourant les revendications territoriales.

Quels étaient nos engagements?

Nous nous sommes engagés à accroître les capacités de tous les résidants du Nord d'administrer leurs propres affaires politiques, économiques, sociales et liées aux ressources. AINC est déterminé à collaborer avec les Autochtones, les gouvernements territoriaux et les autres résidants du Nord au renforcement des gouvernements et des économies, ainsi qu'à l'appui aux gens, par l'entremise du Programme des affaires du Nord.

Qu'avons-nous accompli en 2000–2001? (❑ Cercle opérationnel ■ Cercle de collaboration)

L'engagement

Le renforcement de la gouvernance dans le Nord

Établir de nouveaux procédés de gouvernement à gouvernement

Au Nunavut

- ■ L'établissement du groupe de travail des hauts représentants du Nunavut (le gouvernement du Nunavut, la Nunavut Tunngavik Inc. et AINC) en vue de cerner les priorités communes et de prendre conjointement des décisions sur des questions touchant l'ensemble du territoire.
- ■ La préparation d'un plan de cogestion avec le gouvernement du Nunavut, dans lequel sont définis les intérêts fédéraux et territoriaux relatifs à la gestion des ressources.
- ■ La mise sur pied du Conseil fédéral du Nunavut qui fournira de plus amples informations aux ministères fédéraux dans le but de les aider à mieux coordonner leurs activités.

Dans les Territoires du Nord-Ouest

- ■ L'établissement de priorités et d'un plan d'action communs à l'occasion d'une tribune intergouvernementale (regroupant le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, le Sommet des Autochtones et AINC) en mai 2000.
- ■ L'élaboration d'objectifs, de principes et de procédés concernant la dévolution et le partage des recettes tirées des ressources. Le renforcement d'une approche de concertation entre divers intervenants en matière de développement économique par la création de groupes de travail avec le Sommet des Autochtones et le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest.

L'achèvement d'une entente de dévolution globale avec le gouvernement du Yukon

- ■ L'entente de transfert des pouvoirs et l'ébauche du projet de loi de mise en œuvre peuvent maintenant être étudiées par les parties.

L'engagement

Un environnement natural sain et bon pour les êtres humains

La protection continue du milieu arctique et des ressources renouvelables

- ❑ Des documents ont été publiés, notamment *Synopsis of Research Conducted under the Northern Contaminants Program in 1999–2000, Summary of Northern Contaminants Program Projects for 2000–2001*, and *Northern Science and Technology in Canada — Federal Framework and Research Plan.*
- ❑ Une ébauche de politique sur les sites contaminés a été rédigée.
- ❑ Les travaux de décontamination à Discovery Tailings (1,5 million de dollars) sont terminés et on poursuit, dans trois autres sites, d'autres travaux de décontamination qui en sont à divers degrés d'achèvement (9,8 millions de dollars), ainsi que des travaux de surveillance continue à quatre autres sites (0,2 million de dollars).
- ■ Nous avons mené une analyse juridique visant à déterminer quelle est l'instance qui a compétence sur les ressources minérales extracôtières.
- ■ La stratégie de gestion de Pêches et Océans a été mise en œuvre conformément aux dispositions de la *Loi sur les océans.*
- ■ Nous avons créé, avec le gouvernement du Nunavut, un comité régional sur les contaminants qui coordonnera le Programme de lutte contre les contaminants dans le Nord.
- ■ L'étude sur l'Ouest du Kitikmeot et du Grand lac des Esclaves, comportant 24 projets de recherche échelonnés sur cinq ans, est maintenant terminée. Les résultats ont servi à évaluer les projets de développement, à établir des données de référence pour les études et la surveillance des effets environnementaux et à repérer les zones qui devraient être protégées.
- ■ Les membres d'une commission de l'aménagement des terres du Nord du Yukon ont été nommés et celle-ci a commencé ses travaux. Les plans d'aménagement des terres du Keewatin et du Nord-de-l'île-de-Baffin ont été approuvés par le Cabinet fédéral et cinq autres plans pour le Nunavut et les Territoires du Nord-Ouest sont en cours de préparation.

La mise en œuvre de la stratégie de développement durable dans le Nord

- ■ Une équipe interministérielle prépare une ébauche de stratégie de développement durable pour le Nord.

La gestion du Service aérien omnibus (Programme d'approvisionnement alimentaire par la poste)

- ❑ Nous avons réussi à augmenter de 11 p. 100 le volume des livraisons de produits alimentaires périssables et d'autres denrées essentielles dans des collectivités éloignées tout en maintenant les mêmes tarifs postaux.

L'engagement

L'utilisation durable des ressources naturelles du Nord

L'achèvement des lois sur la gestion des ressources qui sont devenues nécessaires à la suite du règlement de revendications territoriales

- ❑ L'Office des terres et des eaux de la vallée du Mackenzie a été créé en vertu de la Partie 4 de la *Loi sur la gestion des ressources de la vallée du Mackenzie* (qui a reçu la sanction royale en avril 2000). Le nouvel office a compétence sur les cinq régions de la vallée du Mackenzie, qui seront ainsi assujetties à un seul régime de réglementation et de mise en vigueur.
- ❑ La rédaction du projet de loi sur les eaux du Nunavut et le Tribunal des droits de surface du Nunavut est maintenant terminée. Le projet sera déposé lors de la session parlementaire de l'automne 2001. Une fois adoptée, cette loi établira le fondement juridique sur lequel reposeront les décisions de réglementation de l'Office des eaux actuel. Elle définira les grandes lignes devant servir au règlement des différends qui opposent les propriétaires fonciers aux entreprises d'exploration, concernant l'accès aux terres et aux eaux et les indemnisations.

Des lois, des règlements et des politiques efficaces en matière de ressources naturelles

- ❑ On a approuvé un document de travail sur les règlements concernant les travaux préparatoires, l'exploitation et la régénération des mines au Yukon. Celui-ci fera l'objet de consultations. On a ajouté de telles utilisations des terres à la liste des activités qui déclenchent une évaluation en vertu de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*.
- ❑ La révision des procédures de réglementation et la mise en œuvre des recommandations ont été effectuées conformément au *Yukon Blue Book*.
- ❑ Une politique sur la régénération des mines dans les Territoires du Nord-Ouest a été rédigée et des consultations publiques ont été lancées.
- ❑ Au Nunavut, on a élaboré PLANNER, une application Internet grâce à laquelle on peut demander en direct un permis d'accès aux terres et aux eaux, un permis d'utilisation de ces ressources, un permis d'exploitation de carrière ou encore, un permis de stockage.
- ❑ On a élaboré des guides pour réglementer l'exploration et l'exploitation du pétrole et du gaz dans le Sud des Territoires du Nord-Ouest et du delta du Mackenzie; il s'agit là de la première étape de l'étude de la réglementation.
- ■ Le projet de loi sur l'évaluation environnementale et socio-économique au Yukon a été rédigé et distribué dans toutes les régions du Yukon et du delta du Mackenzie aux fins de consultations publiques.
- ■ L'Office des eaux du Yukon a assumé la responsabilité des présélections de classe 4 en vertu de la réglementation sur l'exploitation des placers du Yukon.

Les activités facilitant la mise en valeur des ressources

- ❑ La Diavik Diamond Mines a reçu tous les permis nécessaires et a amorcé les travaux de construction.
- ❑ L'exploitation de trois champs de gaz naturel a pu démarrer en avril et mai 2001 grâce à l'achèvement des évaluations environnementales et à l'obtention des approbations ministérielles des plans de retombées économiques.
- ❑ Pour la première fois en 10 ans, des terres dans les îles de l'Extrême-Arctique ont été offertes à l'industrie à des fins d'exploration, et ce, avec le plein appui de la Nunavut Tunngavik Inc. et du gouvernement du Nunavut.

- ❑ Les autorités concernées ont émis neuf nouveaux permis d'exploration dans la région du delta du Mackenzie et de la mer de Beaufort, ainsi que six nouveaux permis d'exploration dans le centre de la vallée du Mackenzie. Les titulaires avaient présenté des propositions de travaux d'une valeur respective de 467 millions de dollars et de 57,5 millions de dollars.
- ■ De concert avec Environnement Canada, AINC a poursuivi l'élaboration d'un cadre de gestion et d'évaluation des effets cumulatifs dans les Territoires du Nord-Ouest, avec la pleine participation de tous les intervenants.
- ■ Le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest ont paraphé une entente sur les eaux transfrontalières en collaboration avec AINC.
- ■ Le dixième rapport annuel sur les activités minières des Autochtones a été produit et publié par les participants autochtones au sous-comité sur les mines du groupe de travail intergouvernemental sur l'industrie minière. Le rapport est le fruit d'une collaboration entre AINC et les ministères responsables des mines de la Colombie-Britannique, de l'Alberta et de la Saskatchewan.
- ■ Un comité fédéral de coordination sur l'énergie dans le Nord a été établi pour effectuer des travaux relatifs au développement du pipeline du Nord et fournir des conseils au groupe de référence ministériel sur l'énergie.
- ■ Un comité mixte de l'industrie et du gouvernement a été créé pour examiner les conditions du milieu dans lequel les concessions minières du Nord procèdent à leurs activités d'exploitation.

L'engagement

L'intensification de la coopération circumpolaire

L'établissement de solides relations internationales dans l'Arctique

- ❑ Les responsables du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) ont amorcé une évaluation dont le rapport sera déposé à la réunion du conseil d'administration du PNUE qui aura lieu au printemps 2003 à Barrow, en Alaska. Ils ont décidé de le faire après qu'AINC ait fait ressortir le besoin de procéder à une évaluation de la contamination au mercure à l'échelle mondiale. Voir http:/www./unep.org et http://amap.no/news/abs-ws-hm.doc.
- ❑ La Yukon Association of Municipalities et la municipalité de Dawson ont signé une entente de coopération avec deux municipalités de la république des Komis. Il a été recommandé de mettre sur pied un réseau de municipalités circumpolaires conformément au plan d'action sur l'habitat. Veuillez consulter http://esd.inac.gc.ca/ninf/.
- ❑ Nous avons parrainé et coordonné la tenue, en mars 2001, d'une série de séminaires organisés par des Chambres de commerce et portant sur les débouchés commerciaux au Canada et en Russie. Ces séminaires se sont déroulés à Toronto en même temps que la conférence sur l'exploitation minière de l'Association canadienne des prospecteurs et entrepreneurs. Au nombre des participants figuraient le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, Ressources naturelles Canada, une ONG canadienne appelée Canada-Russia Business Forum, ainsi que des Chambres de commerce canadiennes et russes. Des participants ont recommandé de mettre sur pied une Chambre de commerce circumpolaire et de confier cette responsabilité au groupe de travail de l'Arctique et du Nord de la Commission économique intergouvernementale Canada-Russie (http://www.canada-russia.com/Events/2000/IEC_2000.PDF)

- AINC a élaboré, avec des ministères fédéraux et les gouvernements territoriaux, la proposition du Canada concernant un cadre de développement durable pour les activités et les projets du Conseil de l'Arctique, ainsi que des règles de procédure et un mandat pour le groupe de travail sur le développement durable. Ces documents ont été présentés pour approbation aux hauts représentants du Conseil de l'Arctique lors de la réunion de Rovaniemi (Finlande), en juin 2001. Veuillez consulter http://www.arctic-council.org/sao_roi2/index.asp.
- Le Conseil de l'Arctique a accepté de veiller à ce que l'Arctique soit représenté au Sommet mondial sur le développement durable qui doit avoir lieu en 2002 à Johannesburg en Afrique du Sud. Le sommet est organisé par la Commission des Nations Unies pour le développement durable. Les principaux messages porteront sur le caractère disproportionné des répercussions que le développement non durable peut avoir sur les êtres humains et le milieu arctique, que le développement ait lieu dans l'Arctique ou ailleurs dans le monde. De plus, les représentants de l'Arctique recommanderont des mesures à cet égard. Veuillez consulter http://johannesburgsummit.org/default.htm.
- À la demande d'AINC, le Conseil de l'Arctique a accepté de faire de l'édification des capacités une partie intégrante de toutes ses activités. La planification de l'atelier sur l'édification des capacités, qui se tiendra en novembre 2001 à Helsinki, en Finlande, a également été amorcée. Veuillez consulter http://www.arctic-council.org/events.asp.
- Des projets pilotes de stages ont été offerts à quatre jeunes, qui ont pu ainsi acquérir une expérience de travail sur la scène internationale. Nous avons dirigé les travaux d'élaboration du plan d'action sur l'avenir des jeunes et des enfants de l'Arctique pour 2000–2001, sous l'égide du Conseil de l'Arctique. L'initiative a pour but de faire participer des jeunes du Nord à des activités qui contribuent à un mode de subsistance durable. Veuillez consulter http://esd.inac.gc.ca/nin/Ninf/.
- AINC a participé en octobre 2000 à la réunion ministérielle de Barrow à laquelle assistaient l'Arctic Athabascan Council et le Gwich'in Council International en qualité de membres permanents. Veuillez consulter http://www.arctic-council.org/participants.asp.
- AINS a créé et présidé un groupe d'experts sur les polluants organiques persistants (POP) en vertu de la Convention des Nations Unies sur la pollution atmosphérique transfrontalière à longue distance. Ces experts ont étudié l'opportunité d'ajouter de nouveaux polluants à la liste de la Convention afin de mieux protéger le milieu arctique. Veuillez consulter http://www.unece.org/env/lrtap, en particulier les pages sur le Protocole d'Aarhus sur les POP en 1998.

En quoi cela contribue-t-il aux résultats stratégiques du Ministère?

Les efforts déployés par le Ministère pour régler les revendications territoriales et créer un régime de réglementation efficace et stable, ainsi que ses travaux avec les résidants du Nord, les gouvernements territoriaux et le secteur privé, influencent directement les emplois et la croissance dans l'ensemble du Nord. Les activités de développement durable d'AINC dans le Nord sont effectuées en respectant le principe selon lequel les ressources du Nord doivent être exploitées d'une manière qui ne compromet pas la capacité des générations futures de répondre à leurs propres besoins.

Le transfert des responsabilités liées à la gestion des terres et des ressources se traduira par des territoires plus forts et davantage autosuffisants. Les Autochtones du Nord sont devenus des partenaires à part entière dans la mise sur pied et le fonctionnement des offices et des organismes de gestion des ressources. Enfin, la participation accrue aux affaires circumpolaires permettra aux résidants du Nord d'exercer une influence directe sur la gestion des questions transfrontalières. Ceci leur permettra de mettre au point des « pratiques exemplaires » sur le développement durable et d'échanger à ce sujet avec des résidants des autres pays de l'Arctique.

La collaboration entre AINC, Environnement Canada et le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international a permis au Canada d'établir de solides relations internationales dans l'Arctique. C'est ainsi que le Canada en est venu à jouer un rôle de chef de file au sein du Conseil de l'Arctique et à s'acquitter de ses obligations bilatérales (notamment celles que lui attribue l'entente de coopération Canada-Russie dans l'Arctique et le Nord). Grâce à sa participation aux cinq groupes de travail du Conseil de l'Arctique, AINC a joué un rôle clé dans la conclusion d'importants accords et protocoles internationaux visant à surveiller et à faire respecter les engagements en matière de réduction des polluants atmosphériques transfrontaliers dans l'Arctique (par exemple, la Convention globale sur les POP), à accélérer l'application des mesures correctrices sur la gestion des déchets dangereux (par exemple, l'entente avec les États-Unis sur la technique d'évaluation du nettoyage des rives de l'Arctique).

Quels sont les risques associés à l'absence de résultats à ce chapitre?

Les résidants du Nord, autochtones ou non autochtones, sont ouverts à l'exploitation, à condition de pouvoir participer à la prise de décision, de pouvoir tirer parti des avantages qui en découlent et de savoir que ces activités sont effectuées selon le principe du développement durable. Sans des efforts concertés dans le Nord, nous risquons de compromettre la capacité des territoires de prendre en mains leur propre destinée, et celle de mettre en valeur le potentiel du Nord au profit de tous ses résidants, ainsi que de tous les Canadiens et Canadiennes.

Les éléments à améliorer

Certains projets importants ont été retardés en raison de la difficulté de concilier divers intérêts dans le Nord et de la nécessité de procéder à d'exhaustives consultations. Au nombre des questions médiatisées qui influencent un large éventail d'intervenants figurent le transfert des pouvoirs au Yukon, le projet de loi sur l'évaluation du développement au Yukon, la politique sur la régénération des mines dans les Territoires du Nord-Ouest et l'agrandissement du parc Nahanni.

La collaboration avec les gouvernements territoriaux, l'établissement des offices de gestion des ressources dans le Nord, les processus de consultation et la participation des intervenants du Nord sont tous nécessaires à la santé et au bien-être des résidants du Nord et à la salubrité de l'environnement nordique. À défaut de réaliser les objectifs circumpolaires, on risque de voir se dégrader le milieu arctique ainsi que la qualité de vie dans le Nord canadien et au Canada en général. De plus, si nous ne nous inspirons pas des « pratiques exemplaires » en matière de développement durable qui ont été adoptées dans d'autres nations septentrionales, nous risquons de devoir payer plus cher cet apprentissage.

Le transfert des responsabilités liées à la gestion des terres et des ressources se traduira par des territoires plus forts et davantage autosuffisants. Les Autochtones du Nord sont devenus des partenaires à part entière dans la mise sur pied et le fonctionnement des offices et des organismes de gestion des ressources. Enfin, la participation accrue aux affaires circumpolaires permettra aux résidants du Nord d'exercer une influence directe sur la gestion des questions transfrontalières. Ceci leur permettra de mettre au point des « pratiques exemplaires » sur le développement durable et d'échanger à ce sujet avec des résidants des autres pays de l'Arctique.

La collaboration entre AINC, Environnement Canada et le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international a permis au Canada d'établir de solides relations internationales dans l'Arctique. C'est ainsi que le Canada en est venu à jouer un rôle de chef de file au sein du Conseil de l'Arctique et à s'acquitter de ses obligations bilatérales (notamment celles que lui attribue l'entente de coopération Canada-Russie dans l'Arctique et le Nord). Grâce à sa participation aux cinq groupes de travail du Conseil de l'Arctique, AINC a joué un rôle clé dans la conclusion d'importants accords et protocoles internationaux visant à surveiller et à faire respecter les engagements en matière de réduction des polluants atmosphériques transfrontaliers dans l'Arctique (par exemple, la Convention globale sur les POP), à accélérer l'application des mesures correctrices sur la gestion des déchets dangereux (par exemple, l'entente avec les États-Unis sur la technique d'évaluation du nettoyage des rives de l'Arctique).

Quels sont les risques associés à l'absence de résultats à ce chapitre?

Les résidants du Nord, autochtones ou non autochtones, sont ouverts à l'exploitation, à condition de pouvoir participer à la prise de décision, de pouvoir tirer parti des avantages qui en découlent et de savoir que ces activités sont effectuées selon le principe du développement durable. Sans des efforts concertés dans le Nord, nous risquons de compromettre la capacité des territoires de prendre en mains leur propre destinée, et celle de mettre en valeur le potentiel du Nord au profit de tous ses résidants, ainsi que de tous les Canadiens et Canadiennes.

Les éléments à améliorer

Certains projets importants ont été retardés en raison de la difficulté de concilier divers intérêts dans le Nord et de la nécessité de procéder à d'exhaustives consultations. Au nombre des questions médiatisées qui influencent un large éventail d'intervenants figurent le transfert des pouvoirs au Yukon, le projet de loi sur l'évaluation du développement au Yukon, la politique sur la régénération des mines dans les Territoires du Nord-Ouest et l'agrandissement du parc Nahanni.

La collaboration avec les gouvernements territoriaux, l'établissement des offices de gestion des ressources dans le Nord, les processus de consultation et la participation des intervenants du Nord sont tous nécessaires à la santé et au bien-être des résidants du Nord et à la salubrité de l'environnement nordique. À défaut de réaliser les objectifs circumpolaires, on risque de voir se dégrader le milieu arctique ainsi que la qualité de vie dans le Nord canadien et au Canada en général. De plus, si nous ne nous inspirons pas des « pratiques exemplaires » en matière de développement durable qui ont été adoptées dans d'autres nations septentrionales, nous risquons de devoir payer plus cher cet apprentissage.

La Commission canadienne des affaires polaires

Le résultat stratégique

Procurer aux Canadiens une présence efficace dans les milieux nationaux et internationaux des sciences et de la technologie polaires, en vue de contribuer à une meilleure compréhension des questions polaires.

Ce qu'il en a coûté?

Dépenses prévues	950 000 $
Dépenses totales autorisées	*1 002 200 $*
Dépenses réelles en 2000–2001	**980 080 $**

L'explication des écarts

L'écart de 52 200 $ entre les dépenses prévues et les dépenses totales autorisées est principalement attribuable au report des fonds de 1999–2000 aux années ultérieures pour les frais d'exploitation. L'écart de 22 120 $ entre les dépenses réelles et les dépenses totales autorisées s'explique principalement par le report aux années ultérieures de fonds pour les frais d'exploitation.

Le contexte : les défis et les possibilités

Un certain nombre de facteurs environnementaux influent sur les résultats du Ministère au chapitre du rendement :

Le cercle global (c.-à-d. de larges communautés d'intérêt)

- Le milieu de la recherche est diversifié et largement dispersé et les instituts de recherche effectuent un vaste éventail d'activités;
- Les membres n'accordent pas tous la même priorité aux initiatives polaires.
- On se demande si le gouvernement est fermement résolu à favoriser les progrès de la recherche polaire.
- Il est nécessaire d'améliorer la collaboration et la communication entre les divers milieux privés et publics de la recherche.

Le cercle de collaboration (c.-à-d. les personnes et les groupes en contact direct avec les activités d'AINC)

- Il existe de graves lacunes dans les capacités et l'infrastructure de la recherche.
- Il est nécessaire de rajeunir la communauté de la recherche sur les questions polaires.

Le cercle opérationnel (c.-à-d. les activités opérationnelles de la CCAP)

- Bien renseigner les Canadiens sur les sciences polaires est une tâche complexe, tout comme de trouver de nouveaux partenaires pour élaborer des sources d'information sur les questions polaires, de stimuler les activités de recherche bilatérales et multilatérales, ainsi que de renforcer la présence du Canada au sein des organisations internationales.

Quels étaient nos engagements?

La Commission est le principal point de contact au Canada avec le milieu scientifique circumpolaire. Elle représente le Canada au sein du International Arctic Science Committee et du Comité scientifique pour les recherches antarctiques. Elle entretient des rapports avec des institutions de recherche dans toutes les régions du monde circumpolaire. Les efforts internationaux de la Commission complètent ses activités de recherche au pays et permettent de contribuer aux projets scientifiques multilatéraux qui intéressent le Canada

Qu'avons-nous accompli en 2000–2001? (❑ Cercle opérationnel ■ Cercle de collaboration)

L'engagement

L'enrichissement du savoir sur les questions polaires

❑ Le Réseau canadien d'information polaire est un point de convergence qui rassemble une foule de sources d'information sur les données les plus récentes en sciences polaires. Il diffuse largement des renseignements sur les questions polaires de sources canadiennes et internationales. On peut y accéder par le site Web de la Commission au http://www.polarcom.gc.ca.

■ La publication du *Rapport sur les indicateurs de la connaissance polaire au Canada 1999* constitue une importante première démarche dans l'effort permanent de présenter régulièrement l'état du savoir sur les questions polaires au Canada. En se servant des données de 1998 comme base de référence pour tous les indicateurs, la Commission a cerné les sources et les genres de données qui peuvent servir d'indicateurs fiables s'ils font l'objet d'un suivi d'année en année. On peut consulter le rapport sur le site Web de la Commission.

L'engagement

La sensibilisation du public aux sciences polaires

- ❑ La Commission canadienne des affaires polaires (CCAP) a amélioré son site Web, qui comporte maintenant plus d'information et de liens à d'autres institutions canadiennes et internationales. Veuillez consulter http://polarcom.gc.ca.
- ❑ Elle a produit plusieurs publications importantes, dont le bulletin *Méridien*, le *Bulletin pour le Réseau canadien de recherche arctique*, ainsi qu'une série sur la *Recherche arctique et antarctique au Canada* qui traite de l'archéologie dans l'Arctique.
- ❑ Les membres du conseil d'administration et du personnel ont rencontré de nombreuses organisations, des scientifiques et des résidants du Nord pour leur faire connaître le mandat de la Commission et écouter leurs préoccupations.
- ❑ La CCAP a parrainé un concours de rédaction d'un essai à l'intention des élèves du secondaire pour susciter l'intérêt à l'endroit des sciences polaires. Elle a créé du matériel d'exposition portatif devant servir dans les conférences, les ateliers et d'autres événements publics ainsi que l'élaboration de trousses à l'intention des médias.
- ■ Elle a poursuivi les travaux avec les institutions fédérales, provinciales et territoriales ainsi qu'avec les milieux universitaire et de la recherche pour favoriser un meilleur accès au savoir polaire et un plus grand partage des connaissances.

L'engagement

Donner au Canada une renommée internationale en tant que nation circumpolaire

- ❑ La Commission a poursuivi ses efforts pour assurer une présente canadienne plus active en Antarctique, en vue d'aider le Canada à s'acquitter des obligations que lui attribuent des traités internationaux et pour lui donner un rôle de premier plan sur la scène mondiale. Elle a exécuté des recherches de classe mondiale et représenté le Canada au sein d'organisations internationales. Par exemple, à l'occasion de la 26e Assemblée du Comité scientifique pour les recherches antarctiques à Tokyo, la Commission a présenté un rapport sur la recherche canadienne dans l'Antarctique intitulé *Canadians in the Antarctica*, qu'on peut consulter au http://www.polarcom.ca.
- ❑ La CCAP a travaillé de près avec le Conseil de l'Arctique et le Northern Research Forum à la mise en œuvre des principaux objectifs du « Volet nordique de la politique étrangère du Canada ». Elle a continué à offrir des conseils à l'Université de l'Arctique.
- ■ Elle a rehaussé la réputation du Canada en tant que nation circumpolaire en collaborant avec des institutions internationales comme le International Arctic Science Committee, le Comité scientifique pour les recherches antarctiques, le Northern Research Forum et l'Institut de recherche du Nunavut.

L'engagement

L'avancement des sciences et de la technologie dans les régions polaires

- La Commission a continué à élaborer, avec des comités des secteurs public et privé, des approches en matière de coopération dans l'utilisation des ressources scientifiques, ainsi qu'à assurer le développement durable, l'avancement du savoir et l'amélioration de la qualité de vie et de l'environnement dans le Nord.
- Elle a raffermi les rapports avec le milieu universitaire par l'entremise de l'Association universitaire canadienne des études nordiques et la participation aux travaux de comités. Elle a aidé les instituts de recherche à diffuser au public les résultats de leurs projets.
- La CCAP a collaboré avec de nombreuses organisations à la préparation du *Rapport sur les indicateurs de la connaissance polaire au Canada 1999*, (http://www.polarcom.ca) publié en juin 2001. Il est important pour le Canada de disposer d'un portrait détaillé de l'état actuel de la recherche polaire.

En quoi cela contribue-t-il aux résultats stratégiques du Ministère?

La Commission canadienne des affaires polaires apporte une contribution précieuse à l'état du savoir polaire au Canada et elle aide à attirer l'attention nationale sur la nécessité d'effectuer des recherches et de disposer d'une infrastructure d'information de classe mondiale. La Commission sert d'importante source d'information sur les recherches polaires et de lien avec le secteur de la recherche, les collectivités autochtones, l'industrie, le milieu universitaire, les gouvernements et les Canadiens. Elle sert de premier point de contact avec la communauté scientifique circumpolaire. Non seulement ces activités complètent-elles ses travaux sur la recherche au pays, mais elles donnent au Canada la possibilité de contribuer aux projets scientifiques multinationaux qui l'intéressent.

Quels sont les risques associés à l'absence de résultats à ce chapitre?

Le manque de coopération se traduirait par l'inefficacité et le chevauchement des efforts et, en conséquence, par une hausse des coûts de la recherche et une baisse de son efficience. De plus, les Canadiens perdraient de précieuses connaissances sur les affaires polaires et devraient dépendre de plus en plus des autres nations pour résoudre les problèmes et effectuer des recherches sur nos régions du Nord. La position qu'occupe le Canada au sein des nations polaires s'en trouverait affaiblie au moment où la recherche polaire revêt une importance de plus en plus grande à l'échelle mondiale. Enfin, les universitaires et les résidants du Nord perdraient une importante tribune pour faire connaître leurs problèmes et leurs préoccupations.

Les éléments à améliorer

Durant la préparation du *Rapport sur les indicateurs de la connaissance polaire au Canada 1999*, il a été difficile d'obtenir dans un délai serré des données scientifiques en provenance des institutions des secteurs public et privé. La coordination des tâches et la vérification de la compatibilité des données ont pris plus de temps que prévu.

L'engagement

L'avancement des sciences et de la technologie dans les régions polaires

- La Commission a continué à élaborer, avec des comités des secteurs public et privé, des approches en matière de coopération dans l'utilisation des ressources scientifiques, ainsi qu'à assurer le développement durable, l'avancement du savoir et l'amélioration de la qualité de vie et de l'environnement dans le Nord.
- Elle a raffermi les rapports avec le milieu universitaire par l'entremise de l'Association universitaire canadienne des études nordiques et la participation aux travaux de comités. Elle a aidé les instituts de recherche à diffuser au public les résultats de leurs projets.
- La CCAP a collaboré avec de nombreuses organisations à la préparation du *Rapport sur les indicateurs de la connaissance polaire au Canada 1999*, (http://www.polarcom.ca) publié en juin 2001. Il est important pour le Canada de disposer d'un portrait détaillé de l'état actuel de la recherche polaire.

En quoi cela contribue-t-il aux résultats stratégiques du Ministère?

La Commission canadienne des affaires polaires apporte une contribution précieuse à l'état du savoir polaire au Canada et elle aide à attirer l'attention nationale sur la nécessité d'effectuer des recherches et de disposer d'une infrastructure d'information de classe mondiale. La Commission sert d'importante source d'information sur les recherches polaires et de lien avec le secteur de la recherche, les collectivités autochtones, l'industrie, le milieu universitaire, les gouvernements et les Canadiens. Elle sert de premier point de contact avec la communauté scientifique circumpolaire. Non seulement ces activités complètent-elles ses travaux sur la recherche au pays, mais elles donnent au Canada la possibilité de contribuer aux projets scientifiques multinationaux qui l'intéressent.

Quels sont les risques associés à l'absence de résultats à ce chapitre?

Le manque de coopération se traduirait par l'inefficacité et le chevauchement des efforts et, en conséquence, par une hausse des coûts de la recherche et une baisse de son efficience. De plus, les Canadiens perdraient de précieuses connaissances sur les affaires polaires et devraient dépendre de plus en plus des autres nations pour résoudre les problèmes et effectuer des recherches sur nos régions du Nord. La position qu'occupe le Canada au sein des nations polaires s'en trouverait affaiblie au moment où la recherche polaire revêt une importance de plus en plus grande à l'échelle mondiale. Enfin, les universitaires et les résidants du Nord perdraient une importante tribune pour faire connaître leurs problèmes et leurs préoccupations.

Les éléments à améliorer

Durant la préparation du *Rapport sur les indicateurs de la connaissance polaire au Canada 1999*, il a été difficile d'obtenir dans un délai serré des données scientifiques en provenance des institutions des secteurs public et privé. La coordination des tâches et la vérification de la compatibilité des données ont pris plus de temps que prévu.

Section IV – Les rapports consolidés

Les acquisitions et la passation des marchés

1. Le rôle exercé par les acquisitions et la passation des marchés dans la prestation des programmes.

   Les activités d'acquisition et de passation des marchés appuient la prestation des programmes à l'Administration centrale et dans les 11 bureaux régionaux d'AINC. En plus de permettre à tout le personnel d'AINC d'acquérir le mobilier, les accessoires, la papeterie, les fournitures et le matériel nécessaires, cette activité permet aussi à AINC d'obtenir des services de consultants et de professionnels du secteur privé et ainsi, de mieux s'acquitter de ses responsabilités envers les Premières nations et les Inuits. Au nombre de ces divers services figurent la lutte contre les incendies de forêts, l'évaluation des diamants, la gestion des mines ainsi que la vérification et les recherches en matière de revendications territoriales et de litiges.

2. Les vérifications et les évaluations des pratiques en matière d'acquisition.

   Au cours de l'exercice financier 2000–2001, on a effectué à l'Administration centrale une étude sur les offres à commandes et les bons de commande au Ministère. AINC a également entrepris une évaluation de la Stratégie d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones en partenariat avec d'autres ministères fédéraux dans le but de présenter un rapport au Conseil du Trésor durant l'exercice 2001–2002..

3. Les progrès et les nouvelles initiatives visant à assurer des pratiques efficaces en matière d'acquisitions.

   - On a élaboré et mis en œuvre un système intégré de gestion financière et des acquisitions à l'aide d'Oracle, conformément à la Stratégie de l'information financière du gouvernement.
   - On a augmenté de 16 p. 100 le nombre de cartes d'achat (MasterCard ou Visa) et constaté une hausse de la valeur des transactions de 51 p. 100 par rapport à l'exercice financier 1999–2000.
   - On a créé un comité ministériel d'examen des acquisitions.
   - On a révisé et adopté de nouvelles procédures ministérielles concernant les préavis d'adjudication de contrat (PAC) publiés sur MERX, le service gouvernemental de demandes de propositions.
   - On a réalisé une hausse de 11 p. 100 des activités d'acquisition et de passation des marchés en vertu de la Stratégie d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones. Ces marchés sont passés de 36,9 millions de dollars en 1999–2000 à 40,6 millions de dollars en 2000–2001.
   - On a mis en œuvre une nouvelle politique et de nouvelles procédures concernant la propriété intellectuelle dans les marchés.
   - On a adopté de nouvelles procédures relatives aux frais de représentation dans les marchés de services pour se conformer aux politiques gouvernementales et aux pratiques acceptées dans ce domaine.
   - On a élaboré et mis en œuvre une politique sur l'acquisition de matériel et de logiciels pour respecter les normes ministérielles en matière de technologie de l'information et les pouvoirs délégués par les organismes centraux.

L'initiative d'amélioration des services

L'initiative des services aux Premières nations, aux Inuits et aux résidants du Nord en 2000–2001

Des résultats pour les Canadiens et les Canadiennes engage le gouvernement à apporter des améliorations mesurables de la satisfaction des clients d'ici à 2005 concernant les programmes et les services dispensés par les institutions fédérales. L'initiative de modernisation de la fonction de contrôleur s'inscrit dans la foulée des efforts déployés pour en arriver à une amélioration continue des services.

Voici les améliorations qui ont pu être apportées en tirant parti de la création d'une direction générale de l'amélioration des services et de l'initiative Appuyer les intervenants de première ligne en 1999–2000 :

Le Programme des affaires indiennes et inuites

- Le personnel a réalisé une étude sur le cadre de contrôle de la gestion des paiements de transfert, laquelle a eu pour résultat d'abréger le processus d'amendement aux ententes de transfert financier. En Alberta, il comporte maintenant 13 étapes au lieu de 49; la reddition des comptes est maintenant plus rigoureuse et le service à nos partenaires clients s'en est vu amélioré.
- Les normes de service établies pour répondre aux états financiers vérifiés reçus des bénéficiaires de fonds sont de 30 jours pour une première réponse et de 60 jours pour une étude analytique complète. Avec les ressources disponibles, il a été possible de respecter la norme de 30 jours dans 74 p. 100 des cas et celle de 60 jours dans 69 p. 100 des cas.
- Un accès en direct au Système du Registre des terres indiennes a été offert aux clients admissibles et plus de 100 agents des terres des Premières nations s'en sont prévalus. Un délai de 48 heures est fixé comme norme de service pour une inscription au Registre des terres, qui a été respecté en 2000–2001 dans 90 p. 100 des cas.

Le Programme des affaires du Nord

- Le Programme a harmonisé plusieurs de ses services avec ceux du gouvernement du Yukon et des institutions de gouvernement populaire au Nunavut dans le but d'accélérer le processus d'approbation des dossiers touchant l'utilisation des terres et de l'eau ainsi que les évaluations environnementales. Les citoyens disposent maintenant d'un guichet unique pour accéder aux services de demande de permis et d'approbation.

Le Programme de l'administration

- La bibliothèque et le Kiosque, qui fournissent des renseignements sur les Autochtones, le Nord et le Ministère, ont amélioré leur service aux citoyens et aux employés. Ils ont fixé une norme de trois jours ouvrables pour répondre aux demandes de renseignements simples et une norme de 15 à 20 jours ouvrables pour répondre aux demandes complexes. Au moment de la demande, le personnel donne une estimation du temps qui sera nécessaire pour la traiter.
- En vertu de la loi, l'Unité de l'accès à l'information doit répondre dans un délai de 30 jours aux demandes qui lui sont présentées. En 1999-2000, l'Unité avait reçu 167 plaintes sur la qualité de ses services et le Ministère était l'une des cinq institutions fédérales à avoir un rendement insatisfaisant à ce chapitre. En 2000–2001, le Ministère a été en mesure de réduire le nombre de plaintes à 17, ce qui lui a valu un éloge dans le rapport annuel du Commissaire à l'information.

La Stratégie de développement durable

Le contexte

Le but fondamental des politiques, programmes et initiatives du Ministère est d'aider les collectivités des Premières nations, des Inuits et du Nord à atteindre la stabilité économique, sociale et environnementale, conformément aux huit principes du développement durable. Ces principes sont le fruit de consultations exhaustives menées avec ces collectivités durant l'élaboration de la première Stratégie de développement durable de 1996–1997. (http://www.inac.gc.ca/sd/index_f.html). Ils sont réitérés dans la Stratégie de 2001–2003, présentée en février 2001, qu'on peut consulter au http://www.inac.gc.ca/pr/sus/index_f.html. Ils se lisent comme suit :

1. Une prise en considération entière de la viabilité économique, des répercussions sociales et des valeurs culturelles et environnementales dans le décisions et l'élaboration des politiques et des programmes.
2. Un processus décisionnel ouvert, inclusif et responsable.
3. Le respect des obligations fiduciaires et issues des traités ainsi que des ententes sur les revendications territoriales, l'autonomie gouvernementale et sur le plan international.
4. La participation des collectivités et des organisation locales concernées dans la planification et la mise en œuvre des programmes fédéraux.
5. Le respect des différentes cultures et des valeurs traditionnelles ainsi que des terres et de leur diversité comme étant le fondement de saines collectivités.
6. Des possibilités équitables pour les Premières nations, les Inuits et les résidants du Nord de tirer profit des avantages du développement tout en faisant l'expérience des risques et des inconvénients qui y sont associés.
7. Des décisions fondées sur les meilleures connaissances scientifiques, traditionnelles et locales disponibles.
8. L'utilisation efficace des ressources naturelles et la réduction au minimum de la pollution dans les activités internes d'AINC.

AINC s'efforce de suivre ces principes dans toutes ses décisions. En 2000–2001, il inaugurait une stratégie de communications internes sur le développement durable pour y sensibiliser davantage les employés. Il a aussi élaboré et mis à l'essai une séance de formation à l'intention des cadres supérieurs à l'occasion d'une réunion du comité de la haute direction en Colombie-Britannique. Plus tard dans l'année, le sous-ministre associé était désigné champion ministériel du développement durable.

Le développement durable chez les Premières nations et les Inuits

Le développement durable dans les réserves indiennes et les collectivités inuites est largement tributaire d'une planification à long terme qui favorise un solide développement économique, des cultures dynamiques et des régimes efficaces de gouvernance ainsi que la salubrité de l'environnement.

Le Programme des affaires indiennes et du Nord mise sur les liens étroits qui existent entre les principes du développement durable et les objectifs stratégiques de *Rassembler nos forces.* Par exemple, les nombreuses initiatives financées en vertu de *Rassembler nos forces,* et qui portaient sur le perfectionnement professionnel, la planification communautaire globale, l'utilisation et la gestion des ressources, ont été conduites dans le respect des principes du développement durable.

Au nombre des réalisations de 2000–2001 figurent six projets d'amélioration des pratiques de développement durable dans les collectivités des Premières nations au Québec. Plus de 65 projets ont permis à ces dernières de perfectionner leur capacité de gérer les questions environnementales. L'évaluation et l'assainissement des sites contaminés demeurent au nombre des activités importantes : environ 7,9 millions de dollars ont été attribués à l'évaluation et à la décontamination, portant le total des investissement à cet égard à 110 millions de dollars depuis 1992. L'intégration du savoir traditionnel dans les pratiques commerciales des Premières nations et du Ministère a fait l'objet d'une étude. On a recommandé, dans le cadre de l'initiative conjointe d'AINC et de l'APN sur l'élaboration de politiques, d'apporter des changements de nature opérationnelle et politique aux pratiques ministérielles actuelles.

Le développement durable dans le Nord

L'intégration des principes du développement durable dans les décisions touchant le Nord s'est traduite par des approches qui préconisent la formation de partenariats stratégiques et l'édification des capacités des collectivités, sans oublier le leadership et le perfectionnement des compétences en ce qui a trait au Programme de lutte contre les contaminants dans le Nord, au programme d'assistance provisoire en gestion des ressources dans les Territoires du Nord-Ouest et au programme à l'intention des agents des bandes responsables des ressources au Yukon. Le Programme de surveillance des effets cumulatifs dans la vallée du Mackenzie a également été élaboré en partenariat avec les organisations autochtones et le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest. On compte aussi comme exemples le cadre d'évaluation et de gestion des effets cumulatifs ainsi que la stratégie sur les zones protégées dans les Territoires du Nord-Ouest. Au Nunavut, le programme en direct Planner est une initiative de collaboration visant à harmoniser les processus de réglementation et d'examen. Parmi les autres réalisations communes, citons la mise sur pied du programme des géosciences du Nunavut, qui a nécessité la collaboration du gouvernement du Nunavut et de Ressources naturelles Canada. Au Yukon, le marché des services de lutte contre les incendies a été adjugé à des Premières nations. Veuillez consulter http://esd.inac.gc.ca/NIN/NINdocs/sustainabledevelopment/default.asp pour un rapport plus détaillé.

Le développement durable – Les activités du Ministère

Au cours de la dernière année, le personnel du Programme de l'administration a travaillé diligemment à écologiser les activités internes du Ministère. La majorité des travaux ont porté sur l'élaboration d'objectifs et d'indicateurs et sur la collecte de données de référence dans des domaines comme le parc de véhicules du Ministère, la consommation de papier, les déchets solides et les biens immobiliers. Ils avaient pour but de répondre aux exigences des rapports sur la Stratégie de développement durable. De plus, un module de formation sur Internet a été produit pour renseigner les employés sur le développement durable et l'écologisation des activités internes. On a également précisé les rôles et les responsabilités de nos principaux partenaires dans la Stratégie, notamment Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) et les coordonnateurs régionaux. De concert ave Environnement Canada et TPSGC, nous avons

créé sur Internet un système automatisé de gestion des biens immobiliers. Ce système permet de faire le suivi des activités, de corriger les documents et de mettre à jour les renseignements sur les 375 biens immobiliers du Ministère. Avec la réalisation de ces travaux, le Programme de l'administration est maintenant en meilleure position pour suivre les réussites et les domaines où des améliorations d'imposent. Ces éléments ont d'ailleurs été signalés à la rubrique sur les activités internes d'écologisation de la Stratégie de développement durable 2000–2003 du Ministère.

Les rapports

Des vérifications internes et externes ont permis de constater que des améliorations allaient être nécessaires et, par la suite, la Stratégie de développement durable 2000–2003 a permis de détecter des lacunes à l'échelle du Ministère. AINC est déterminé à concevoir des instruments d'évaluation du développement durable ainsi qu'un système de suivi électronique. Le Ministère pourra ainsi surveiller les progrès qu'il effectuera dans l'acquittement de chacun de ses engagements. On pourra aussi savoir comment les programmes et les initiatives, en général, contribuent au développement durable.

Situation en ce qui concerne les Réservoirs d'entreposage de carburant se trouvant sur des terres du Ministère des Affaires indiennes et du Nord Canada

Rapport annuel au 30 avril 2001

Conformément à la partie IV de la *Loi canadiienne sur la protection de l'environnement, soit le Règlement sur l'enregistrement des systèmes de stockage de produits pétroliers et de produits apparentés sur le territoire domanial*, le présent rapport fournit l'information énoncée à l'annexe II dudit règlement et mise à jour au 31 décembre 2000.

1. **Le nombre suivant de systèmes de stockage hors sol :**

   Sont inscrits auprès du MAINC : 1 377.

   Sont conformes aux *Directives techniques fédérales sur les réservoirs de stockage hors sol* : 46 .

   Ne sont pas conformes aux *Directive techniques fédérales sur les réservoirs de stockage hors sol* : 1 331.

   Devraient être améliorés conformément à l'annexe I des *Directives techniques fédérales sur les réservoirs de stockage hors sol* :

   a) N/A en 2001.
   b) N/A en 2002.

2. **Le nombre suivant de systèmes de stockage souterrains:**

   Sont inscrits auprès du MAINC : 309.

   Sont conformes aux *Directives techniques fédérales sur les réservoirs de stockage fédéraux souterrains* : 7 .

   Ne sont pas conformes aux *Directives techniques fédérales sur les réservoirs de stockage fédéraux souterrains* : 302.

   Devraient être améliorés conformément à l'annexe II des *Directives techniques fédérales sur les réservoirs de stockage fédéraux souterrains* :

   a) N/A en 2001.
   b) N/A en 2002.

D'autres initiatives avantageuses pour les Canadiens

Un milieu de travail exemplaire

La représentation des Autochtones au sein d'un effectif dynamique et compétent

Les réalisations en 2000–2001

- Un programme de perfectionnement des vérificateurs autochtones a été créé. D'une durée de trois ans, il mène à une attestation de vérificateur interne agréé.
- Le Ministère a maintenu sa représentation des Autochtones à 28,9 p. 100 de son personnel et le taux de départ des employés autochtones a été plus bas que l'année précédente. Il a également appuyé diverses initiatives, dont les travaux d'un comité chargé de l'atelier national sur l'avancement de l'emploi chez les Autochtones, le Programme de recrutement d'Autochtones titulaires d'une maîtrise, le Programme de perfectionnement des cadres de gestion autochtones et la création de kumiks (lieux de rassemblement ou d'isolement permettant de méditer ou d'apprendre les enseignements traditionnels des sages).
- Le secteur du Registre des Indiens a accru son taux d'employés autochtones, notamment par la nomination d'un registraire intérimaire dans le contexte d'un programme de perfectionnement professionnel d'un an.
- En partenariat avec la Commission de la fonction publique, un soutien et une assistance ont été accordés à la composante à l'intention des Autochtones du programme Cours et affectation de perfectionnement.

La fonction de contrôleur moderne

De saines pratiques de gestion

Les réalisations en 2000–2001

- Le Ministère a évalué l'état de ses pratiques de gestion à l'aide d'un instrument de diagnostic vérifiant les capacités. Cette étude a été réalisée de concert avec un important groupe de consultants du secteur privé. Dans l'ensemble, les résultats, examinés et validés par la haute direction d'AINC, indiquent que le Ministère a de saines pratiques et procédures de gestion. Par ailleurs, un certain nombre d'améliorations possibles ont été cernées, notamment sur les plans de la gestion du risque et des systèmes de contrôle et d'information sur les activités. Le rapport de l'évaluation se trouve au http://www.ainc-inac.gc.ca/pr/pub/index_f.html.
- La brochure *Prise de risque responsable et axée sur l'innovation* a été publiée; elle fait partie de la *Trousse sur le leadership et l'apprentissage*. Un comité consultatif sur la gestion du risque a été créé au sein du Ministère.
- Un instrument d'auto-évaluation en direct a été conçu à l'intention des négociateurs. Il est disponible sur Intranet, et comporte des recommandations de cours, de lectures, de vidéos et de cassettes audios.

- On a fait à nouveau de la planification des ressources humaines une partie intégrante du cycle de planification. Ce type de planification est lié de près à la planification des activités, à la fonction de contrôleur moderne et à la reddition de comptes.
- On a poursuivi de façon constante les efforts pour créer un milieu de travail stimulant en ouvrant un centre des carrières, en inaugurant un site Web sur les carrières et en élaborant un CD-ROM sur l'orientation professionnelle. On a fait la promotion de l'apprentissage permanent en publiant un manuel à l'intention des équipes et en exerçant un suivi plus étroit des plans de formation et de perfectionnement individuels.
- Un plan d'action a été rédigé pour donner suite aux conclusions du diagnostic sur les capacités, en vue d'améliorer les pratiques de gestion.
- Un appui a été accordé aux intervenants de première ligne par la mise en service du Système du Registre des terres indiennes et la simplification du processus d'amendement des ententes de transfert financier prévu dans le cadre de contrôle de la gestion des paiements de transfert.
- Les contributions des employés ont été soulignées par plus de 1 000 remises de récompenses et témoignages de reconnaissance.
- On a participé aux travaux d'un comité du Secrétariat du Conseil du Trésor qui a abouti à la publication en avril 2001 du *Cadre de gestion intégrée du risque*. Veuillez consulter http://www.tbs-sct.gc.ca/pubs_pol/dcgpubs/riskmanagement/rmf-cgr01-1_f.html.

Gouvernement en direct

L'accès aux renseignements et aux services du gouvernement par les Premières nations, les Inuits et les résidants du Nord

Les réalisations en 2000–2001

- Environ 225 documents concernant les programmes et les services d'AINC ont été rendus accessibles en direct, répondant ainsi à l'objectif fixé par Gouvernement en direct.
- On a continué à apporter un soutien aux Premières nations pour la production de rapports sur Internet (p. ex. sur le logement et l'infrastructure, les membres des réserves qui ne sont pas des Indiens inscrits).
- Le Portail des Autochtones du Canada (http://www.aboriginalcanada.gc.ca) a été officiellement inauguré le 28 mars 2001 à l'occasion du Sommet des peuples autochtones des Amériques.
- On considère qu'il est prioritaire de donner aux collectivités des Premières nations et des Inuits l'accès aux télécommunications à large bande, comme il a été recommandé dans le rapport du groupe de travail national chargé de ce sujet.

Section V – Tableaux financiers

Tableau 1 – Sommaire des crédits approuvés

Besoins financiers par autorisation (en millions de dollars)

Crédit		2000–2001		
		Dépenses prévues	Autorisations totales	Dépenses réelles
	Affaires indiennes et du Nord Canada			
	Programme d'administration			
1	Dépenses du programme	71,8	101,2	**99,6**
(L)	Paiements législatifs (voir le tableau 5 pour plus de détails)	7,9	8,9	**8,9**
	Total du programme	79,7	110,1	**108,5**
	Programme des affaires indiennes et inuit			
5	Dépenses de fonctionnement	268,3	393,8	**388,1**
10	Dépenses en capital	30,1	2,1	**2,1**
15	Subventions et contributions	4 236,7	4 222,6	**4 218,5**
(L)	Paiements législatifs (Voir le tableau 5 pour plus de détails)	172,3	222,6	**189,9**
	Total du budgétaire	4 707,4	4 841,1	**4 798,7**
L20	Prêts et garanties d'emprunt à même le Compte de développement économique des Indiens	-	48,0	-
L20	Prêts à des revendicateurs autochtones	22,3	61,3	**57,2**
L21	Prêts aux Anciens du Yukon	-	0,4	**0,3**
	Total non budgétaire	22,3	109,7	**57,5**
	Total du Programme	4 729,7	4 950,8	**4 856,2**
	Programme des affaires du Nord			
25	Dépenses de fonctionnement	85,4	108,3	**101,3**
30	Subventions et contributions	50,0	62,8	**62,7**
35	Paiements à la Société canadienne des postes	15,6	24,8	**24,5**
(L)	Paiements législatifs (voir le tableau 5 pour plus de détails)	8,0	10,3	**10,3**
	Total budgétaire	158,9	206,3	**198,9**
L40	Prêts au gouvernement du Yukon pour qu'il puisse consentir des prêts hypothécaires de deuxième rang à ses résidents	-	0,3	-
L55	Provision à la Caisse de prêts aux Inuits en vue de l'octroi de prêts pour la promotion des activités commerciales	-	6,5	-
L81	Prêts pour l'établissement ou l'expansion des petites entreprises du Yukon par l'intermédiaire du compte de prêts aux petites entreprises du Yukon	-	5,0	-
	Total non budgétaire	-	11,9	-
	Total du Programme	158,9	218,1	**198,9**
	Total du Ministère	4 968,4	5 279,0	**5 163,5**
	Commission canadienne des affaires polaires			
40	Dépenses du programme	0,9	0,9	**0,9**
(L)	Paiements législatifs (voir le tableau 5 pour plus de détails)	0,1	0,1	**0,1**
	Total de l'organisme	1,0	1,0	**1,0**

Les autorisations totales sont la somme des dépenses prévues au budget principal et aux budgets supplémentaires, plus les autres autorisations.
Les chiffres étant arrondis, ils peuvent ne pas correspondre au montant indiqué.

Tableau 2 – Comparaison des dépenses totales prévues et des dépenses réelles

Dépenses prévues du Ministère par opposition aux dépenses réelles par secteur d'activité (en millions de dollars)

Secteur d'activité	ETP	Fonctionnement	Capital	Subventions et contributions	Total des dépenses brutes	Moins: Recettes disponibles	Total des dépenses nettes
Affaires indiennes et du Nord Canada							
Revendications							
(dépense prévues)	270	91,6	8,3	404,7	504,6	-	504,6
(autorisations totales)	*433*	*201,5*	*2,2*	*423,6*	*627,3*	-	*627,3*
(réeles)	**433**	**201,3**	**2,2**	**421,3**	**624,8**	-	**624,8**
Service aux Indiens et aux Inuits							
(dépense prévues)	1,741	199,2	21,8	3 981,8	4 202,9	-	4 202,9
(autorisations totales)	*1,754*	*234,5*	*13,9*	*3 965,4*	*4 213,8*	-	*4 213,8*
(réeles)	**1,754**	**196,4**	**13,9**	**3 963,6**	**4 173,9**	-	**4 173,9**
Services aux affaires du Nord							
(dépense prévues)	555	108,9	-	50,0	158,9	-	158,9
(autorisations totales)	*620*	*139,9*	*3,6*	*62,8*	*206,3*	-	*206,3*
(réeles)	**620**	**132,5**	**3,6**	**62,7**	**198,9**	-	**198,9**
Administration							
(dépense prévues)	*728*	*79,2*	-	*0,5*	*79,7*	-	*79,7*
(autorisations totales)	*871*	*102,5*	*7,1*	*0,5*	*110,1*	-	*110,1*
(réeles)	**871**	**100,9**	**7,1**	**0,5**	**108,5**	-	**108,5**
Total							
(dépense prévues)	*3,294*	479,0	30,1	4 437,0	4 946,1	-	4 946,1
(autorisations totales)	*3,678*	*678,4*	*26,8*	*4 452,3*	*5 157,5*	-	*5 157,5*
(réeles)	**3,678**	**631,1**	**26,8**	**4 448,1**	**5 106,0**	-	**5 106,0**
Autres recettes et dépenses							
Recettes non disponibles							
(dépense prévues)							(62,3)
(autorisations totales)							*(167,7)*
(réeles)							**(167,7)**
Coût des services offerts par d'autres ministères							
(dépense prévues)							44,0
(autorisations totales)							*59,7*
(réeles)							**59,7**
Coût net du Ministère							
(dépense prévues)							4,927,7
(autorisations totales)							*5,049,5*
(réeles)							**4,998,0**
Commission canadienne des affaires polaires							
(dépense prévues)	6	0,9	-	-	1,0	-	1,0
(autorisations totales)	*5*	*1,0*	-	-	*1,0*	-	*1,0*
(réeles)	**5**	**1,0**	-	-	**1,0**	-	**1,0**

Les autorisations totales sont la somme des dépenses prévues au budget principal et aux budgets supplémentaires, plus les autres autorisations.
Les chiffres étant arrondis, ils peuvent ne pas correspondre au montant indiqué.

Tableau 3 – Comparaison historique des dépenses totales prévues par opposition aux dépenses réelles

Comparaison historique des dépenses prévues du Ministère par opposition aux dépenses réelles par secteur d'activité (en millions de dollars)

Secteurs d'activité	Dépenses réelles 1998–1999	Dépenses réelles 1999–2000	2000–2001		
			Dépenses prévues	Autorisations totales	Dépenses réelles
Affaires indiennes et du Nord Canada					
Budgétaire					
Revendications	445,4	444,2	504,6	627,3	**624,8**
Services aux Indiens et aux Inuits	4 141,7	3 946,3	4 202,9	4 213,8	**4 173,9**
Services aux affaires du Nord	256,4	216,8	158,9	206,3	**198,9**
Administration	81,6	89,9	79,7	110,1	**108,5**
Total Budgétaire	**4 925,1**	**4 697,2**	**4 946,1**	**5 157,5**	**5 106,0**
Non budgétaire					
Revendications	53,9	51,4	22,3	61,7	**57,5**
Services aux Indiens et aux Inuits	(0,1)	(1,2)	-	48,0	-
Services aux affaires du Nord	-	-	-	11,9	-
Administration	-	-	-	-	-
Total du non budgétaire	**53,8**	**50,2**	**22,3**	**121,5**	**57,5**
Total					
Revendications	499,3	495,5	526,9	689,0	**682,3**
Services aux Indiens et aux Inuits	4 141,6	3 945,2	4 202,9	4 261,8	**4 173,9**
Services aux affaires du Nord	256,4	216,8	158,9	218,1	**198,9**
Administration	81,6	89,9	79,7	110,1	**108,5**
Total du Ministère	**4 978,9**	**4 747,4**	**4 968,4**	**5 279,0**	**5 163,5**
Commission canadienne des affaires polaires	**1,0**	**1,0**	**1,0**	**1,0**	**1,0**

Les autorisations totales sont la somme des dépenses prévues au budget principal et aux budgets supplémentaires, plus les autres autorisations.
Les chiffres étant arrondis, ils peuvent ne pas correspondre au montant indiqué.

Tableau 4 – Recettes non disponibles

Recettes non disponibles par secteur d'activité (en millions de dollars)

Secteurs d'activité	Recettes réelles 1998–1999	Recettes réelles 1999–2000	2000–2001 Recettes prévues	2000–2001 Autorisations totales	2000–2001 Recettes réelles
Affaires indiennes et du Nord Canada					
Revendications					
Rendement des investissements :					
• Requérants autochtones	3,3	6,2	3,3	6,1	**6,1**
Autres recettes non fiscales	9,5	5,5	9,4	5,5	**5,5**
Total partiel (revendications)	**12,8**	**11,7**	**12,7**	**11,7**	**11,7**
Services aux Indiens et aux Inuits					
Taxe sur les produits et les services	0,3	0,3	0,3	0,5	**0,5**
Rendement des investissements :					
• Fonds de développement économique des Indiens	0,8	0,8	0,8	0,8	**0,8**
Recouvrement de prêts garantis	0,1	0,1	0,1	0,2	**0,2**
Remboursement de dépenses d'exercices antérieurs	13,0	14,3	10,2	14,5	**14,5**
Rajustement en fin d'exercice des effets débiteurs	19,7	0,3	6,6	0,9	**0,9**
Privilèges, licences et permis	0,1	0,1	0,1	0,1	**0,1**
Services et frais de services	-	-	-	-	-
Produits :					
• des ventes	-	0,3	0,1	0,3	**0,3**
• de l'aliénation des biens de surplus de la Couronne	0,1	-	0,1	0,1	**0,1**
Autres recettes non fiscales	0,1	-	-	-	-
Total partiel (Services aux Indiens et aux Inuits)	**34,3**	**16,4**	**18,3**	**17,4**	**17,4**
Services aux affaires du Nord					
Taxe sur les produits et services	0,1	0,1	0,1	0,1	**0,1**
Rendement des investissements :					
• profits du projet Norman Wells	11,7	61,3	11,7	103,3	**103,3**
• autres	0,9	-	0,9	0,9	**0,9**
Remboursement des dépenses d'années antérieures	0,8	1,1	1,6	1,2	**1,2**
Rajustements en fin d'exercice des effets débiteurs	1,3	0,2	0,9	3,2	**3,2**
Exploitation minière au Canada	8,2	10,8	5,2	2,6	**2,6**
Extraction du quartz au Yukon	0,8	0,6	0,9	0,6	**0,6**
Redevances au titre de l'extraction de l'or	0,2	0,3	0,2	0,2	**0,2**
Redevances au titre de l'exploitation des carrières	0,2	1,0	0,2	9,1	**9,1**
Concessions houillères	-	-	-	-	-
Métallique et non métallique	-	-	-	-	-
Redevances au titre du pétrole et du gaz	6,0	9,1	4,8	14,2	**14,2**
Déchéances au titre du pétrole et du gaz	1,5	1,9	1,5	0,6	**0,6**
Foresterie	0,9	1,3	2,1	0,4	**0,4**
Location de terres, de bâtiments et de machines	0,7	0,8	0,3	0,6	**0,6**
Droit au titre de l'utilisation de terres	0,2	0,2	0,1	0,6	**0,6**

Secteurs d'activité	Recettes réelles 1998–1999	Recettes réelles 1999–2000	2000–2001 Recettes prévues	2000–2001 Autorisations totales	2000–2001 Recettes réelles
Autres droits, produits de location et de licences	0,1	0,1	0,3	0,1	**0,1**
Logements et services	0,2	0,2	-	0,3	**0,3**
Produits :					
• des ventes	0,2	0,2	0,1	0,2	**0,2**
• de l'aliénation des biens de surplus de la Couronne	-	-	-	-	-
Autres recettes non fiscales	0,7	-	0,2	0,4	**0,4**
Total partiel (Services aux affaires du Nord)	**34,6**	**89,2**	**31,1**	**138,5**	**138,5**
Administration					
Remboursement de dépenses d'exercices antérieurs	0,3	0,1	0,1	0,1	**0,1**
Rajustements en fin d'exercice des effets débiteurs de l'exercice précédent	0,1	0,1	-	-	-
Logements et services	-	-	-	-	-
Services et droits de services	-	-	-	-	-
Produits de l'aliénation des biens de surplus de la Couronne	-	-	-	-	-
Autres recettes non fiscales	-	-	-	-	-
Total partiel (Administration)	**0,3**	**0,2**	**0,2**	**0,2**	**0,2**
Total des recettes non disponibles (Ministère)	**82,0**	**117,5**	**62,3**	**167,7**	**167,7**
Commission canadienne des affaires polaires	-	-	-	-	-

Les chiffres étant arrondis, ils peuvent ne pas correspondre au montant indiqué.

Tableau 5 – Paiements législatifs

Paiements législatifs pas secteur d'activité (en millions de dollars)

Secteurs d'activité	Dépenses réelles 1998–1998	Dépenses réelles 1999–2000	2000–2001 Dépenses prévues	2000–2001 Autorisations totales	2000–2001 Dépenses réelles
Affaires indiennes et du Nord Canada					
Revendications					
Subventions aux organisations autochtones désignées pour recevoir les versements au titre d'ententes de règlement sur les revendications territoriales, aux termes des lois sur le règlement des revendications territoriales globales	127,9	127,8	148,4	164,8	**164,8**
Conseil chargé d'apporter de l'aide aux membres des bandes indiennes de Grassy Narrows et d'Islington souffrant d'incapacitéé due à la pollution au mercure (Loi sur le règlement des revendications des bandes indiennes de Grassy Narrows et d'Islington (pollution par le mercure))	-	-	-	-	-
Montants adjugés par la cour	0,1	0,3	-	0,3	**0,3**
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	3,1	6,0	3,2	3,6	**3,6**
Total partiel (revendications)	**131,1**	**134,2**	**151,6**	**168,6**	**168,6**
Services aux Indiens et aux Inuits					
Passif relatif aux garanties d'emprunt accordées au titre du développement économique et du logement des Indiens (Loi sur les indiens)	0,1	0,3	2,0	-	-
Rentes aux Indiens (Loi sur les Indiens)	1,7	1,8	1,4	1,6	**1,6**
Paiement par le Trésor, de prêts garantis octroyés à même le Compte de développement économique des Indiens	-	-	-	32,7	**0,2**
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	18,6	16,9	17,3	19,4	**19,4**
Remboursement des sommes portées aux recettes des exercices antérieurs	-	0,3	-	-	-
Dépense des produits de l'aliénation des biens de surplus de la Couronne	0,1	0,1	-	0,1	-
Total partiel (Services aux Indiens et aux Inuits)	**20,4**	**19,4**	**20,7**	**53,9**	**21,3**

Secteurs d'activité	Dépenses réelles 1998–1998	Dépenses réelles 1999–2000	2000–2001 Dépenses prévues	Autorisations totales	Dépenses réelles
Services aux affaires du Nord					
Paiements aux bénéficiaires des ententes de règlement des revendications territoriales globales, en compensation des redevances sur l'exploitation des ressources	1,6	1,8	1,5	2,0	**2,0**
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	7,5	7,9	6,5	7,3	**7,3**
Remboursement des sommes portées aux recettes des exercices antérieurs	0,7	0,6	-	1,0	**1,0**
Dépense des produits de l'aliénation des biens de surplus de la Couronne	-	-	-	-	-
Total partiel (Services aux affaires du Nord)	**9,8**	**10,3**	**8,0**	**10,3**	**10,3**
Administration					
Ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien - Salaire et allocation de voiture	-	0,1	0,1	0,1	**0,1**
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	7,9	8,5	7,9	8,8	**8,8**
Remboursement des sommes portées aux recettes des exercices antérieurs	-	-	-	-	-
Dépense des produits de l'aliénation des biens de surplus de la Couronne	-	-	-	-	-
Total partiel (Administration)	**8,0**	**8,5**	**7,9**	**8,9**	**8,9**
Total des paiements législatif (Ministère)	**169,3**	**172,4**	**188,2**	**241,8**	**209,1**
Commission canadienne des affaires polaires					
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	0,1	0,1	0,1	0,1	**0,1**

Les autorisations totales sont la somme des dépenses prévues au budget principal et aux budgets supplémentaires, plus les autres autorisations.
Les chiffres étant arrondis, ils peuvent ne pas correspondre au montant indiqué.

Tableau 6 – Paiements de transfert

Paiements de transfert par secteur d'activité (en millions de dollars)

Secteurs d'activité	Dépenses réelles 1998–1999	Dépenses réelles 1999–2000	2000–2001 Dépenses prévues	2000–2001 Autorisations totales	2000–2001 Dépenses réelles
Affaires indiennes et du Nord Canada					
Subventions					
Revendications	301,3	314,5	356,5	369,1	**366,8**
Services aux Indiens et aux Inuits	529,9	206,5	306,0	239,7	**239,7**
Services aux Affaires du Nord	0,7	0,7	0,7	0,7	**0,7**
Administration	-	-	-	-	-
Total des subventions	**832,0**	**521,7**	**663,2**	**609,5**	**607,2**
Contributions					
Revendications	55,7	53,8	48,2	54,5	**54,5**
Services aux Indiens et aux Inuits	3 440,0	3 532,5	3 675,8	3 725,8	**3 723,9**
Services aux Affaires du Nord	122,4	76,4	49,3	62,1	**62,0**
Administration	0,5	0,5	0,5	0,5	**0,5**
Total des contributions	**3 618,6**	**3 663,2**	**3 773,8**	**3 842,8**	**3 840,9**
Total					
Revendications	357,1	368,3	404,7	423,6	**421,3**
Services aux Indiens et aux Inuits	3 970,0	3 738,9	3 981,8	3 965,4	**3 963,6**
Services aux Affaires du Nord	123,2	77,1	50,0	62,8	**62,7**
Administration	0,5	0,5	0,5	0,5	**0,5**
Total des paiements de transfert (Ministère)	**4 450,6**	**4 184,8**	**4 437,0**	**4 452,3**	**4 448,1**
Commission canadienne des affaires polaires	-	-	-	-	-

Les autorisations totales sont la somme des dépenses prévues au budget principal et aux budgets supplémentaires, plus les autres autorisations.
Les chiffres étant arrondis, ils peuvent ne pas correspondre au montant indiqué.

Tableau 7 – Projets d'immobilisations (Projets évalués à 15 millions de dollars ou plus)

Dépenses en capital par secteur d'activité (en millions de dollars)

Secteurs d'activité	Coût total estimatif actuel	Dépenses réelles 1998–1999	Dépenses réelles 1999–2000	2000–2001		
				Dépenses prévues	Autorisations totales	Dépenses réelles
Affaires indiennes et du Nord Canada*						
Revendications						
Logement au Nunavik	25,0	-	-	-	5,0	**5,0**
Services aux Indiens et aux Inuits						
Infrastructure						
Atlantique						
Déménagement de Davis Inlet	143,4	21,0	18,0	42,6	21,1	**21,1**
Québec						
Programme d'infrastructure du transport marin du nord du Québec – Cale sèche	35,1	3,0	7,6	-	3,5	**3,5**
Manitoba						
Réseau d'aqueduc et d'égouts à Garden Hill	47,3	-	-	-	3,0	**3,0**
Réseau d'aqueduc et d'égouts à Sandy Bay	17,1	0,4	-	-	-	-
Réseau d'aqueduc et d'égouts à Red Sucker Lake	23,6	0,4	1,4	0,3	2,0	**2,0**
Réseau d'aqueduc et d'égouts à God's Lake	36,1	2,8	2,5	2,5	-	-
Réseau d'aqueduc et d'égouts à Wasagamack	32,0	-	-	-	0,1	**0,1**
Réseau d'aqueduc et d'égouts à Mathias Colomb	21,8	5,1	1,0	-	0,1	**0,1**
Réseau d'aqueduc et d'égouts à St. Theresa Point	44,8	4,1	0,3	-	-	-
Réseau d'aqueduc et d'égouts à Sayisi Dene	15,9	-	0,1	-	-	-
Total partiel (Infrastructure)	**417,1**	**36,8**	**30,9**	**45,4**	**29,8**	**29,8**
Installations scolaires						
Manitoba						
École de Chemawawin	22,9	-	-	6,8	0,5	**0,5**
Phase II de l'école de Garden Hill	31,2	-	12,8	8,0	11,0	**11,0**
École de Mathias Colomb School	17,1	8,8	5,6	-	0,9	**0,9**
Phase II de l'école de Peguis	23,2	-	-	9,9	7,3	**7,3**
Total partiel (Installations scolaires)	**94,4**	**8,8**	**18,4**	**24,7**	**19,7**	**19,7**

Secteurs d'activité	Coût total estimatif actuel	Dépenses réelles 1998–1999	Dépenses réelles 1999–2000	2000–2001		
				Dépenses prévues	Autorisations totales	Dépenses réelles
Acquisitions de terrains						
Québec						
Unification des terres de Kanesatake	37,4	0,2	0,4	16,9	-	-
Total partiel (Services aux Indiens et aux Inuits)	**548,9**	**45,8**	**49,7**	**87,0**	**49,5**	**49,5**
Total	**573,9**	**45,8**	**49,7**	**87,0**	**54,5**	**54,5**

Les autorisations totales sont la somme des dépenses prévues au budget principal et aux budgets supplémentaires, plus les autres autorisations.

Les chiffres étant arrondis, ils peuvent ne pas correspondre au montant indiqué.

* Il n'y a pas de projets d'immobilisations évalués à 15 millions de dollars ou plus dans le programme d'administration des Affaires du Nord.

Tableau 8 – Prêts

Prêts par secteur d'activité (en millions de dollars)

Secteurs d'activité	Dépenses réelles 1998–1999	Dépenses réelles 1999–2000	2000–2001 Dépenses prévues	2000–2001 Autorisations totales	2000–2001 Dépenses réelles
Affaires indiennes et du Nord Canada					
Revendications					
Prêts à des requérants autochtones (brut)	30,1	28,2	22,3	61,3	**57,2**
Prêts au Conseil des Indiens du Yukon (brut)	0,2	0,4	-	0,4	**0,3**
Prêts aux Premières nations de la Colombie-Britannique pour leur permettre de participer aux travaux de la Commission des traités de la Colombie-Britannique (brut)	23,6	22,8	-	-	-
Total partiel (revendications)	**53,9**	**51,4**	**22,3**	**61,7**	**57,5**
Services aux Indiens et aux Inuits					
Prêts effectués à même le Compte d'aide au logement des Indiens au titre de la construction de maisons (net)	-	-	-	-	-
Prêts et garanties d'emprunt à même le Compte de développement économique des Indiens (net)	(0,1)	(1,2)	-	48,0	-
Total partiel (Services aux Indiens et aux Inuits)	**(0,1)**	**(1,2)**	**-**	**48,0**	**-**
Services aux affaires du Nord					
Prêts au gouvernement du Yukon pour qu'il puisse consentir des prêts hypothécaires de deuxième rang à ses résidents (brut)	-	-	-	0,3	-
Provision à la Caisse de prêts aux Inuits pour l'octroi de prêts à la promotion des activités commerciales (net)	-	-	-	6,5	-
Prêt pour l'établissement ou l'expansion des petites entreprises au Yukon par l'intermédiaire du compte de prêts aux petites entreprises du Yukon (net)	-	-	-	5,0	-
Total partiel (Services aux affaires du Nord)	**-**	**-**	**-**	**11,9**	**-**
Administration	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Total (Ministère)	**53,8**	**50,2**	**22,3**	**121,5**	**57,5**
Commission canadienne des affaires polaires	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**

Les autorisations totales sont la somme des dépenses prévues au budget principal et aux budgets supplémentaires, plus les autres autorisations.
Les chiffres étant arrondis, ils peuvent ne pas correspondre au montant indiqué.

Tableau 9 – Passif éventuel

Passif éventuel (en millions de dollars)

Liste des éléments du passif éventuel	Montant du passif éventuel le 31 mars 1999	le 31 mars 2000	Courant au 31 mars 2001
Prêts			
Logement dans les réserves (SCHL et autres prêteurs approuvés)	1 158,1	1 215,0	1 248,8
Société du crédit agricole	0,1	0,1	0,1
Fonds garantis aux Indiens pour le développement économique	2,5	2,7	2,5
Revendications et causes en instance ou imminentes			
Litiges	8 382,9	8 446,3	6 263,9
Non litigieux	174,5	43,4	67,2
Revendications particulières	1 361,3	1 652,4	2 597,7
Revendications globales sur les terres autochtones	741,6	583,1	833,1
Total (Ministère)	**11 821,1**	**11 943,0**	**11 013,2**

Congé de maladie
Les employés ont le droit d'accumuler les congés de maladie qu'ils n'utilisent pas. Toutefois, ils ne leur sont pas acquis et ne peuvent être utilisés qu'en cas de maladie. La valeur des crédits de congé accumulés qu'il faudra payer au cours des années à venir ne pouvant être établie avec assez de précision, elle n'est pas incluse dans les données présentées. Les paiements au titre des congés de maladie sont comptabilisés dans les opérations courantes lorsqu'ils sont effectués.

Les chiffres étant arrondis, ils peuvent ne pas correspondre au montant indiqué.

Section VI – Autres renseignements

Sources d'information additionnelle

Affaires indiennes et du Nord Canada

Terrasses de la Chaudière
10, rue Wellington, Tour Nord
Hull (Québec)
Adresse postale :
Ottawa (Ontario) K1A 0H4

Internet
http://www.inac-ainc.gc.ca
Courriel: webmaster@inac.gc.ca

Renseignements généraux et distribution de publications

- Téléphone : (819) 997-0380
  Courriel : InfoPubs@inac.gc.ca

Bibliothèque ministérielle
Vous ignorez à qui adresser votre demande au sein du Ministère?

- Téléphone : (819) 997-0811
  Courriel : Reference@inac.gc.ca

Médias — Communications

- Téléphone : (819) 997-8404

Renseignements statistiques (socio-démographiques)

- Téléphone : (819) 953-9999
  Courriel : Instat@inac.gc.ca
  Publications sur les statistiques socio-démographiques disponibles à :
  http://www.inac-ainc.gc.ca/pr/sts/index_f.html.

Programme des Affaires du Nord

- Téléphone : (819) 953-3760
  Courriel : NAPInfo@inac.gc.ca

Commission canadienne des affaires polaires

Pièce 1710
Constitution Square
360, rue Albert
Ottawa (Ontario)
K1R 7X7
(613) 943-8605 ou 1-888-POLAR01
Courriel : mail@polarcom.gc.ca

Internet
http://www.polarcom.gc.ca

Partenaires dans la prestation conjointe / Ministères ou organismes fédéraux

Santé Canada – Appeler au (613) 954-8815 ou visiter le site http://www.hc-sc.gc.ca.

- Services de santé non assurés. Services de santé communautaires, Santé du milieu et surveillance, Services hospitaliers. Programme national de lutte contre l'abus de drogues et d'alcool par les Autochtones. Grandir ensemble – Santé mentale communautaire, développement de l'enfant et Bon départ pour les Autochtones. Programme national pour les enfants. Stratégie sur le diabète chez les Autochtones; Programme de soins à domicile et en milieu communautaire pour les Premières nations; Systèmes d'information sur la santé des Premières nations; Salubrité des aliments et nutrition; Organisation pour la promotion de la santé des peuples autochtones.

Développement des ressources humaines Canada – Appeler au (819) 997-8677 ou visiter le site http://www.hrdc-drhc.gc.ca.

- Stratégie de perfectionnement des ressources humaines autochtones, Services de garde à l'intention des Premières nations et des Inuits, Initiative à l'intention des Autochtones en milieu urbain et Stratégie emploi jeunesse.

Société canadienne d'hypothèque et de logement – Appeler au (613) 748-2586 ou visiter le site http://www.cmhc-schl.gc.ca.

- Dans les réserves – Programmes sans but lucratif d'aide à la remise en état des logements; Logements adaptés : aînés autonomes et Initiative de stages en habitation. À l'extérieur des réserves – Programme de logement rural et autochtone, Programme de logement sans but lucratif pour les Autochtones en milieu urbain, Programme d'aide à la remise en état des logements, Programme de réparations d'urgence.

Solliciteur général du Canada – Communiquer avec la Direction générale de la police des Autochtones au (613) 991-0241 ou visiter le site http://www.sgc.gc.ca.

- Politique sur les services de police des Premières nations – Mise en oeuvre, entretien et élaboration du programme des services de police des Premières nations, principalement dans les réserves, grâce à des ententes tripartites entre les collectivités des Premières nations, le gouvernement provincial ou territorial et le gouvernement fédéral, dans le but de donner aux Premières nations l'accès à des services de police professionnels, efficaces, adaptés à la culture et responsables envers les collectivités qu'ils desservent.

Patrimoine canadien – Communiquer avec la Direction générale des programmes sur les peuples autochtones et les droits de la personne au (819) 994-3835.

- Programme des centres d'amitié autochtones; Programme d'accès des Autochtones du Nord à la radio télédiffusion; Programme des organisations autochtones représentatives; Programme pour les femmes autochtones; Programme des langues autochtones; Langues autochtones - Yukon; Langues autochtones - T.N.-O.; Programme des centres polyvalents pour les jeunes autochtones en milieu urbain; Jeunesse Canada au travail à l'intention des jeunes autochtones en milieu urbain.

Industrie Canada – Appeler au (613) 954-4064 ou visiter le site http://www.abc.gc.ca.

- Entreprise autochtone Canada – promouvoir la création d'entreprises autochtones, leur compétitivité et leur réussite sur les marchés canadiens et internationaux.

Pêches et Océans – Communiquer avec la Direction générale des affaires autochtones au (613) 993-1917.

- Stratégie des pêches autochtones (SPA) et processus de réponse à long terme à l'arrêt Marshall (Accès aux pêcheries et programme de cogestion) – accroître la participation des Autochtones à tous les aspects des pêcheries, à la gestion des habitats et aux possibilités de pêche commerciale.

Ressources naturelles – Communiquer avec la Direction générale de la gestion financière au (613) 996-6865.

- Forêt modèle autochtone; Arpentage des terres du Canada; Centre de la technologie de l'énergie de CANMET; Initiative stratégique pour la participation accrue des Autochtones; Programme de foresterie des Premières nations; subventions pour le développement de capacités et initiatives en gestion des ressources.

Justice Canada – Communiquer avec la Direction générale de la justice autochtone au (613) 941-9298 ou avec la Direction générale des programmes au (613) 957-3180.

- Stratégie en matière de justice applicable aux Autochtones; le Programme d'études en droit pour les Autochtones (PEDA); L'initiative de renouvellement du système de justice applicable aux jeunes (création des capacités dans une collectivité autochtones); et le Programme d'assistance parajudiciaire aux Autochtones (fournit des conseils et des renseignements de nature non juridique aux Autochtones qui ont des démêlés avec la justice).

Bureau du Conseil privé – Pour tout ce qui concerne les revendications particulières des Indiens, communiquer avec la Commission au (613) 945-1515 ou visiter le site http://www.indianclaims.ca; pour toute autre affaire, communiquer avec l'interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits au (613) 947-1848 (bureau du Conseil privé).

- Commission sur les revendications particulières des Indiens; Rassembler nos forces : le plan d'action du Canada pour les Autochtones.

Défense nationale – Communiquer avec les Services ministériels au (613) 992-6033.

- Programme Bold Eagle; Programme d'entrée des Autochtones dans les forces armées canadiennes; Programme des Rangers canadiens; Programme des Rangers juniors canadiens; Programme d'aide préscolaire aux Autochtones.